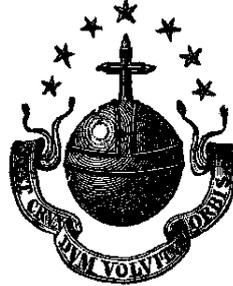
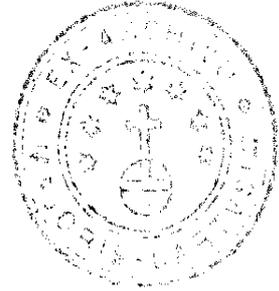
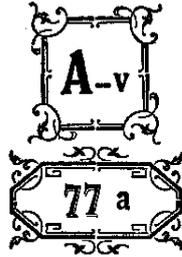


ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



A-5
77 a

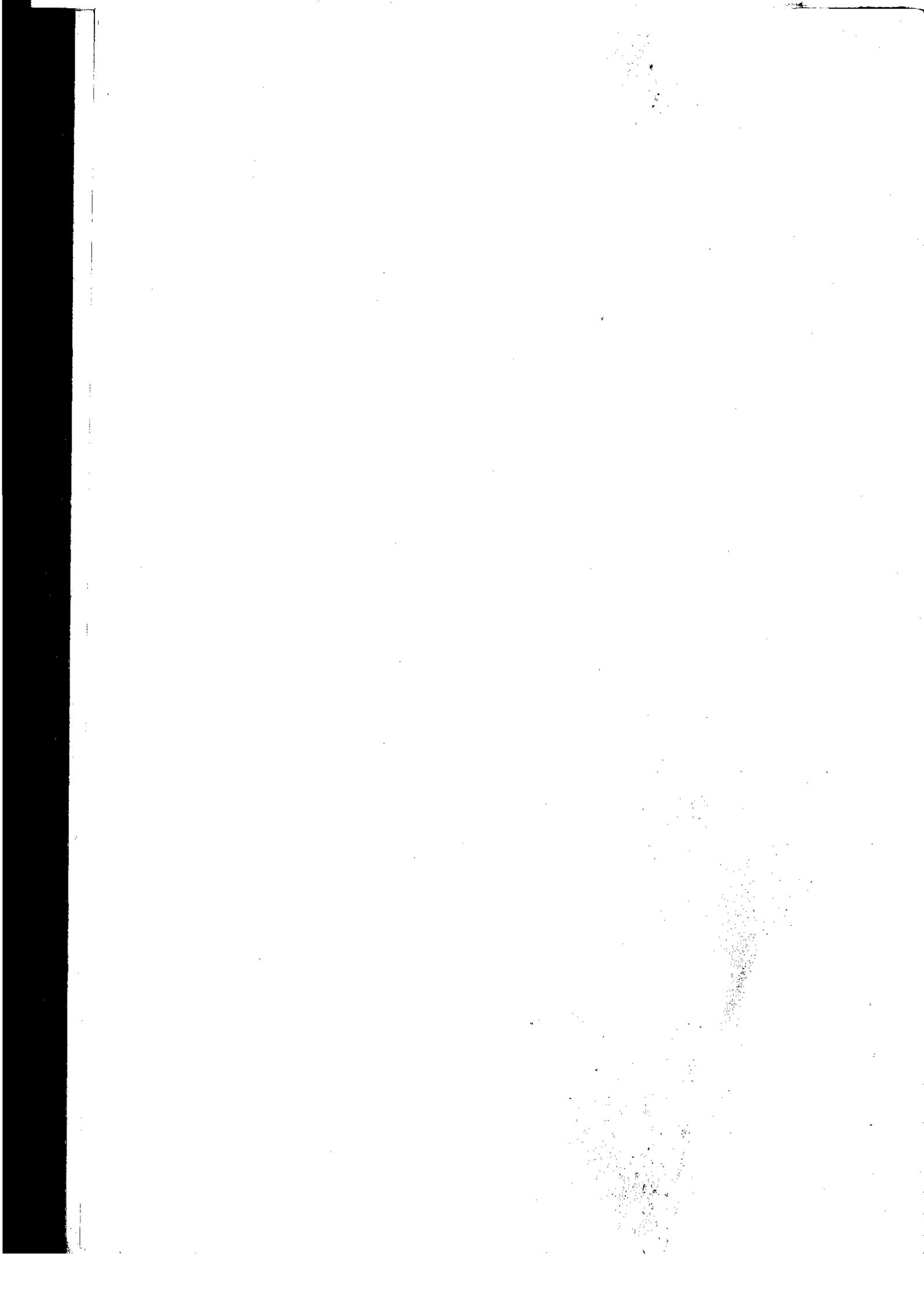
CHARTREUSE de **DULMEN**

✠ Castrum-Beatae-Virginis-Mariae ✠

(PROVINCE DU RHIN)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

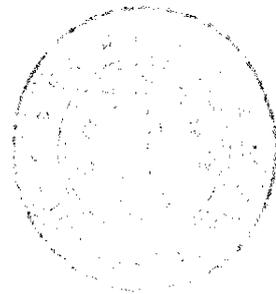


Documents

sur

la Chartreuse de

Weddern près Dulmen

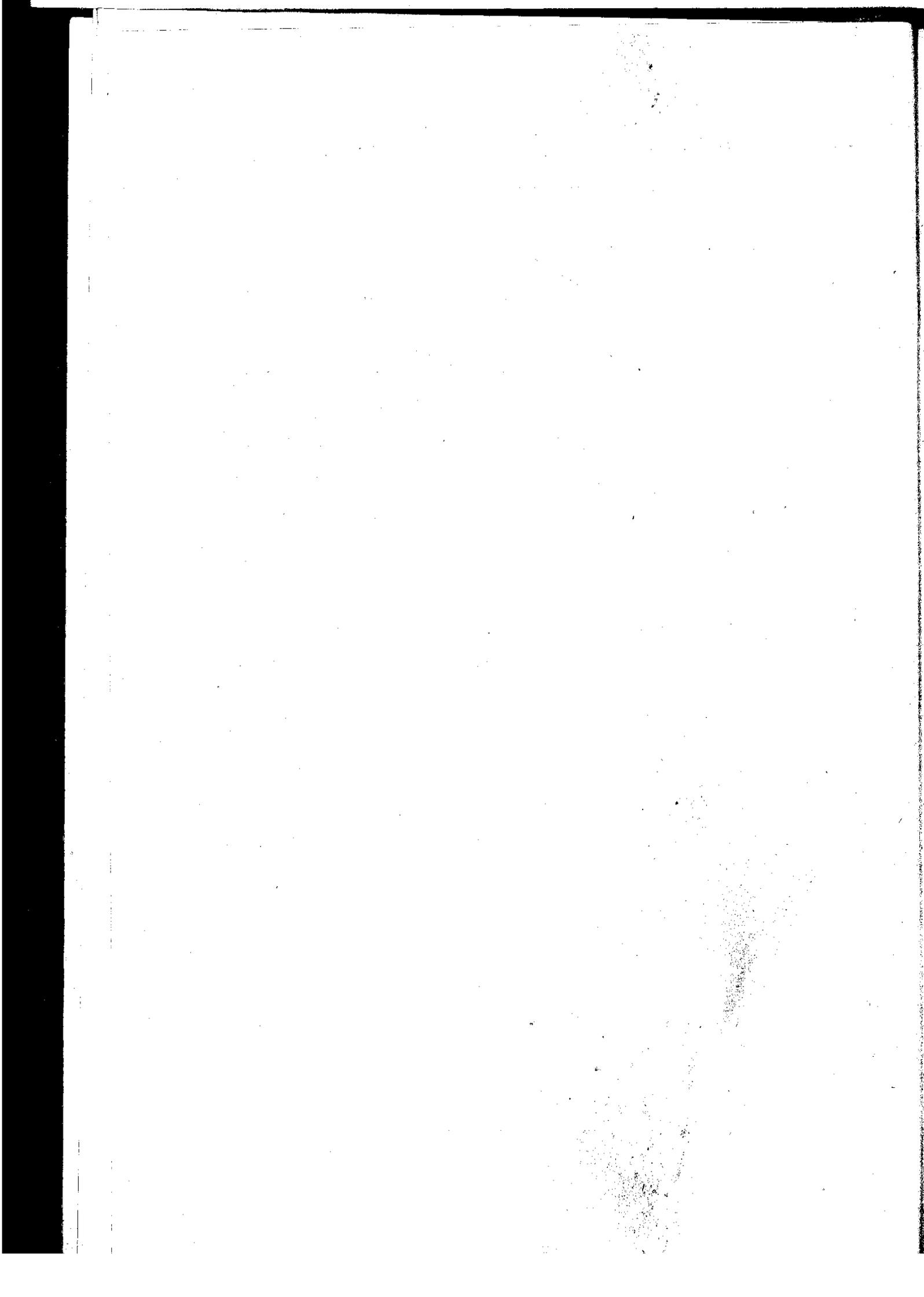


C. Wedderani. - C. Dulmaniae. - C. Castri B. M. - Marienbourg. -
Wedern. - Wederden. - Weddern. - Dulmanie. - Dulmen. - Château Notre-Dame.

- I° - "Historia Westphalica" du P. N. Schatten, S. J. [1698.] - (Extraits) pp. 3 et 4. -
- II° - Charte de fondation et d'approbation Episcopale de la Fondation. [1477.] (Copie) pp. 5 à 12 incl.
- III° - Extraits des Chroniques de Münster pp. 14 et 15.
- IV° - Sommaire de quelques actes prout. de la Ch^{te} de Weddern, aux Archives de Münster. pp. 16 à

msssss Valenciennes. 1894. sssss

W. W.



Documents sur la Chart^{re} de Wedern près Dulmen. (3)

I.

Extrait de l'ouvrage du P. N. Schaten, S. J., intitulé :
"Historia Westphalica et Annales Paderbornenses ad annum
1618." - Exes partes : Neuhusii 1690. 1698. et Paderborn. 1741. in fol.

(Rosenthal. Catalogue XI. n: 1024. p. 66.)

Le 2^e vol., ou 2^e part - (Neuhusii 1698.) contient entre autres - p. 732 - "Initia
celebris Carthusiae (ou Carthusiani) Coenobii Wederani." Le mot "celebris" se trouve
dans le Catalogue mentionné ci-dessus, mais non dans la copie du passage de
N. Schaten, copie faite par Rosenthal lui-même et reproduite ici textuellement. (Notions pourrions plus bas.)

Initia coenobii Wederani a Gerhardo Keppelii fundati.

Quaerit hoc anno (1477) dioecesis Monasteriensis celebri Carthusianorum
coenobio Wederano, id quod Gerhardus Keppelius ex veteri et equestri Keppeli-
orum familia ortus, condidit. Natus is erat Hermannus Keppelis, cui
Merveldia conjux filia Henrici Merveldi in dotem attulerat Castrum Wede-
ranum, haud procul Dulmaniam oppidum situm. At Gerhardus, ducta
in matrimonium Hildegunde ex equestri Voetiorum familia suscepit
unicum haeridem filium Hermannum; quem postquam, ut supra dixi-
mus, bello ad Novesium amiserant, sepulto Novesii filio in primaria aede,
positoque luctu, caepere Christum haeridem bonorum scribere.

Quae pia consilia dum apud se agitabat Gerhardus, multumque
solicitus versat quem Ordinem sacrum introduceret, obtulere se in somno
duo religiosi viri, habita Carthusianorum, visi ducta supplicatione cir-
cite (pour circuire) et Gerhardum quocumque incederet semper sequi. Quo
coelesti monite confirmatus, Henricum episcopum adit, apertoque consilio,
assensum impetrat. Unde evocatis e Wesaliensi Carthusia Jacobo Holtwileio

Est

(4.)

et Joanne Ketvichio sacerdotibus, castrum illis in coenobium transmu-
tandum feria III^a post Pentecosten transcribit. Coeptum inde templum
coenobii, domicilium et amplum illud aedificium incredibili successu pro-
ferri nec minus religiosorum hominum affluxu impleri, quibus se ipse
Gerhardus Keppelius sumpto religioso habitu adjunxit.

Vir civili prudentia, militaribus artibus, rebusque bello Monas-
terienti gestis inter proceres ejus dioecesis spectatissimis (sic - p^{er} us?), eoque
tutor Comitum Berthemensium et Mareschallus Cliviae etiam delectus,
ac Henrico Episcopo cumprimis carus. - Hildegundis conjux, viro (viri) exem-
plo, Schuttorpium in solitudinem secessit, Deo vitam suam conse-
crando, saepeque etiam Wederae Carthusianos fratres invisendo, do-
tandoque quae supererant, bonis magna id quidem nobilitatis invidia
factum, quae nihil aequius fore solet quam castra nobilium in claustra
religiosorum converti, sed hanc invidiam suppressit utriusque donatoris
quietas et spectata vitae sanctitas.

Obiit vero Keppelius altero statim conditi Coenobii anno. Conjux [147]
vero ad annum 1404 superstes excessit XV Septembris.

Florentissimum inde totius Saxoniae coenobium viris religiosissimis
ad nostra usque tempora ac speculum constante religionis cultu disciplinaeque
sanctioris vitae omnium per Westfalia (m?) Monasteriorum. —

II.

Charte de Fondation - ou plutôt, Charte d'Approbation et ratification par Henri de Schwarzbourg, Evêque de Münster, de la Fondation de la Chartreuse établie par le chevalier Gérard de Heppel dans son château de Wederden, paroisse de Dülmen. [Archives de Münster.]

In nomine Domini. Amen. - Officialis curie Monasteriensis universis et singulis presentes nostras transsumpti litteras visuris et audituris notum facimus per presentes quod nos anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo septimo. [1477] Indictione decima pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri domini Sixti divina providentia pape quarti anno ejus sexto - citavimus ac citari fecimus et mandavimus per certas nostras citatorias litteras in valvis ecclesie Monasteriensis ubi executiones publice fieri consueverunt et solent debite executas preceptorie coram nobis omnes et singulos utriusque sexus homines sua infrascriptis interesse putantes eorumque procuratores si qui in curia et civitate Monasteriensi forent, pro eisdem ad diem Martis septimam mensis Januarii hora prima ad instantiam strenui viri domini Gerardi de Heppel militis Monasteriensis diocesis ad videndum et audiendum nonnullas patentes litteras venerandissimi in Christo et Domini Domini Henrici de Schwartzzenborch Episcopi Monasteriensis ac sancte Bremensis administratoris de et super erectione et fundatione Monasterii ordinis Cartusientium concessas transsumi et exemplari ac in publicam formam redigi transsumptumque seu exemplum huiusmodi cum originali auscultari et collationari mandari testesque super recognitione sigillorum eisdem litteris appensorum produci recipi aliunde nec non sigilla huiusmodi

[pro

(6.)

pro recognitis habenda atque transsumpto ipso sicut litteris origina-
libus ubicumque locorum illud in iudicio seu extra exhibitum fuerit ad-
hibendum fore decerni fidem aliaque fieri que in praemissis et
circa ea de iure necessaria fuerint seu opportuna vel dicendum et
causam si quam habeant rationabilem allegandum cum praemissa
per nos minime fieri deberent cum intimatione debita et consueta. In
quo quidem citationis termino videlicet martis septima mensis Janu-
arii, hora primaria et audientie causarum in iudicata curia
monasteriensi consueta, Comparuit in iudicio coram nobis in paradiso
ecclesie Monasteriensis in qua iura redduntur nobis inibi ad iura
reddendum et causas audiendum in loco nostro more solito pro tribu-
nali sedenti providus vir Magister Johannes Hesselinck festalis
dicte curie Monasteriensis ac procurator et eo nomine supradicti Domi-
ni Gerardi de Keppell militis de cuius procuratoris mandato nobis
legitima (sic) fuit facta fides ut (sic) prectas nostras litteras citatorias
debite ut prefertur executorias cum earum executione ibidem facta et
inscriptis reproduxit citatorumque non comparentium, neque huiusmodi
diei termino satisfacere curaverant contumaciam accusant ipsosque con-
tumaces reputari et in eorum contumaciam supradictas patentes litteras
sigillo majore rotundo memorati reverendissimi in Christo patris et
Domini Domini Episcopi Monasteriensis de cera rubra in cuius medio
clippens magnus, in quo oblique ab utraque parte apparebant claves
invicem plicati necnon ab aliis partibus partibus similiter oblique
ejusdem clippis apparebant Arabes, in quorum vicem clavium et Arabum
medio apparebat clippulus in quo leo sculptatus apparebat, et in
circumferentia supra dicti sigilli haec dictiones conscripte apparebant.
Sigillum Henrici Episcopi Monasteriensis et Administratoris Ecclesie
Breemensis, atque sigillo venerabilium et respectorum virorum Domi-
norum Decani et Capituli Ecclesie Monasteriensis in quo imago sancti
Pauli

Pauli sculptata apparebat sigillatas sanas et illesas ibidem coram nobis exhibuit atque produxit quarum quidem litterarum tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis :

" In nomine individue trinitatis patris et filii et spiritus
" sancti amen. Nos Henricus de Schwartzzenborch Dei et apostolice
" sedis gratia Episcopus monasteriensis ac sancte Bremensis ecclesie
" administrator universis et singulis Christi fidelibus, ad quos presentes
" nostre littere pervenerint salutem in Domino sempiternam.

" Pastoralis ecclesie cura sollicitudinis nobis divinitus supercun-
" tum gregem nobis commissum injuncta nos invigilare remediis
" subjectorum nostrorum eorumdemque utilitatibus presertim in his,
" que salutem anime concernunt, ac in Domini cultus cedunt aug-
" mentum, promovere compellit. Sane strenuus nobis in Christo di-
" lectus fidelis noster consiliarius Gerardus de Keppell miles superio-
" ribus diebus coram nobis constitutus zelo pietatis divine ut apparuit
" in omnibus et per omnia permotus suo intimo desiderio nobis exponere
" curavit, Quomodo ipse ad laudem et gloriam Dei omnipotentis sue
" que gloriosissime genitricis Marie ac totius curie ac ieratie celestis
" ecclesie cupiens terrena in celestia et transitoria in eterna felici com-
" mercio commutare pro divini cultus augmento perpetuo duraturo pro
" se consanguineisque ac parentum suorum omniumque de Stirpe
" Keppell et de Mervelde progenitorum suorum presertim Hermannii
" de Keppell filii sui animarum salute castrum suum Wederden
" vulgariter nuncupatum infra limites nostre Monasteriensis diocesis
" in parochia Duhmen situatum in monasterium ordinis Carthu-
" siensium pro duodecim fratribus presbiteris illius ordinis et uno
" priore cum conversis fratribus eis necessariis omnipotenti Deo per-
" petuo inibi servituri ordinari et erigi facere omnibus melioribus
" modo via jure causa et forma quibus et efficacius fieri potuerit et
" debu-

8.

" debuerit potest et debet proponeret et intenderet ac pro munere dotis
" ex nunc haereditates possessiones ac curtes mansos una cum bonis
" redditibus infra scriptis ac tantis annuis redditibus quanti sufficiant
" pro statu vita seu alimonia fratrum eorundem inibi ingredientium
" cum altissimo perpetuo ibidem servire volentium cui rei causa
" prelibatus Dominus Gerardus miles nobis intimo cordis affectu nobis
" humiliter supplicavit, ut erectionem foundationem et dotationem pre-
" missas admittere nec non redditus mansos possessiones huiusmodi
" illasque et illa mortificare et a quibusvis oneribus servitiis aliisque
" gravaminibus sive in pecuniis sive in rectoris nobis aut successoribus
" nostris in futurum quomodolibet prestandis solvendis seu faciendis
" in posterum seu imponendis libertate exhibere atque in favorem divini
" cultus ac illius ordinis et regule (sic) ordinibus asperitatem et
" vitam ultra alias religiones plus arduam et contemplativam privi-
" legiare nostramque robur et consensum ad omnia praemissa adhi-
" bere dignaremur.

" Nos igitur Girvicus Episcopus prelibatus humilibus huius-
" modi petitionibus fidelis nostri dilecti inclinati cupientes etiam quan-
" tum in nobis est ac pro posse et nosse divini cultus prout tenemur
" incrementum toto corde diligimus et affectamus attendentesque quod
" iusta sancta et religiosa preteritis non sit aut fuerit quovis modo demer-
" andus assensus, perpenderentes etiam totam nostram diocesim per
" hanc sanctam institutionem ex illorum fratrum dicti ordinis bona
" exempla aliisque virtuosis eorum operibus subditos nostros perpetuis
" futuris temporibus multipliciter edificari et debere decorari. Cum
" etiam in universis ecclesie et diocesis nostre Monasteriensis limitibus
" nullibi ejusmodi monasterium dicti ordinis unquam dotatum fun-
" datum seu erectum existat hanc foundationem dotationem et erectionem
" ad pietatem notabiliter tendentium occidente ad id expresse et ple-

[= nario]

plenario consensu venerabilium doctorum nostrorum Decani et Capituli
 Ecclesie nostre Monasteriensis approbamus admittimus ratificamus
 ac nostra auctoritate perpetuo valida confirmamus nec non ut in
 loco et monasterio predicto missas et alia divina officia super unum
 vel plura altaria vel altaria portatilia etiam ante ipsius plenam
 constitutionem celebrare et cantare nec non ecclesiastica sacramenta
 ipsis fratribus et eorum familie unacum ecclesiastica sepultura mi-
 nistrare ceteraque omnia et singula in et circa praemissa neces-
 saria expedientia et quomodolibet opportuna spiritualia et tempo-
 ralia et divina officia quomodocumque respicientia exercere simili
 auctoritate predicta licentiamus et concedimus presentibus et indul-
 gemus jure tamen parochialis seu matricis ecclesie in premissis
 semper salvo bonaque prelibata possessiones mansos fundos et
 domos prelibatos et prelibata emortisamus libertatique ecclesiastice
 assignamus ascribimus ipsosque ipsa cum ipsorum servis mancipiis
 seu littonibus inibi degentibus et inhabitantibus a quibusvis talliis
 exactionibus servitiis et vecturis nobis aut successoribus nostris faci-
 endis prestandis seu solvendis impositis seu imponendis quovis
 modo eximimus libertamus et privilegiamus illisque libertatibus
 exceptionibus et privilegiis perpetuis futuris successorum nostrorum
 seu officiarum suorum impedimentis non obstantibus illo tamen
 adjecto quod iidem priores et fratres perpetuis futuris temporibus
 alia predia, curtes seu mancipia sua seu quascumque alias posses-
 siones infra nostram diocesim Monasteriensem perpetuis futuris
 temporibus minime comparabunt in cuius rei evidens testimo-
 nium ac robur singulorum praemissorum presentes litteras de
 super fieri ac sigilli nostri majore ac majore sigillo dicte nostre
 curie et capituli Monasteriensis jussimus fecimus et mandavimus
 appensione communiti.

[Nos

"Nos que decanus et capitulum prelibati ad laudem et gloriam
 "dei omnipotentis in augmentum cultus divini cujus incrementum
 "quantum possumus intensis desideriis affectamus in signum nostri
 "consensus sigillo majore ecclesie nostre has litteras unicum sigillo
 "domini nostri Reverendissimi fecimus appensionem communiti.

"Datum anno domini millesimo quadringentesimo septua-
 "gesimo sexto [1476] in vigilia seu profesto conceptionis ^{MP} Virginis
 "gloriose."

Sequitur descriptio sive designatio bonorum et reddituum
 ad dictum monasterium per dictum fundatorem assignatorum et dona-
 torum in primis castrum Wederden cum suis universis pertinentiis
 videlicet Appeldorhoff cum quodam manso prope castrum situato
 vulgariter Iserenberg nuncupata at incorporandum beneficium
 juris patronatus domus ejusdem cum suis pertinentiis, Item curtes
 dicte Elegappe Hamicholt cum nemore Hamicholt ad man-
 sos Bertolding, Franching, Machelmanshuss, Spregherhuss, No-
 nygeshuss, Brockmannshuss, desgreneshuss, domos Geraldii et
 Frederici Hamicholt dicte Stenhoff, Wesselinck Kumannshuss,
 Reynerinck, Gosseninck, Loddinck, Jordeninck Buschuss in paro-
 chia Rodorpe predium Erlo. Item mansos Wilstake holtchen
 hovestadt in der bollenvelde, dictum Northoff, dictum Vagedes gut
 dictum Wedenhove in parochia Rodorpe ad ad iudicium vulga-
 riter Holtgerichte super martha dicta Rodorper holt cum suis atti-
 nentis fructibus redditibus usibus emolumenta obventionibus servis et
 litionibus. Item ultra praemissa idem fundator assignavit parsona ad
 usum vicum pro monasterio ipso parsonarum de bonis suis dictis stul-
 gariter up den Rodorper holt unde in der Settemarke. Et ultimo
 idem Magister Johannes Besselinck procurator suo proprio nomine pe-
 titiv ac cum instantia debita postulavit quatenus cum dictis dominis

Gerardus miles pretactus litteras aliunde necessario uti haberet et ne eas casu diffortunii vitari contingat nonnullos testes fide dignos super recognitione sigillorum eisdem litteris appensorum citare recipere et in forma juris testium recipiendorum admittere atque illa pro recognitis habere et haberi, debere decernere nec non easdem litteras per aliquem notarium curie nostre transsumi et exemplar mandate transsumptionis cum originalibus litteris collationari atque eidem transsumpto in iudicio et extra fidem plenariam adhiberi debere decernere et nostrum decretum iudiciale et auctoritatem ordinariam praemissis interponere dignamur unde nos officialis predictus huiusmodi petitioni iuste et rationabili annuens dictos omnes et singulos citatos non comparentes neque huiusmodi diei termino satisfacere ... reputavimus merito prout erant contumaces et in eorum contumaciam premissas originales litteras ad nos recepimus et in suis scriptura ac carta ac sigillo ceterisque partibus substantialibus examinavimus diligenter ipsasque sanas integras et illesas et omni prorsus vicio carere repertas citatis tamen primitus nonnullis testibus fide dignis super recognitione sigillorum predictorum. eisque iuratis et diligenter examinatis atque sigillis sufficienter per eosdem recognitis et per nos pro recognitis habitis per dilectum nostrum notarium et scribum infrascriptum transsumi transcribi et exemplar transsumptionisque ipsum cum originalibus litteris fideliter auscultatis mandavimus nostramque et dicte curie auctoritatem ordinariam pariter et iudiciale decretum interponimus et interponimus per presentes volentes et prefata auctoritate decernere quod transsumpto in iudicio et extra ubi cumque locorum illud exhiberi contingat sicut originalibus litteris plenariam fidem fore (fore) adhibendum.

In quorum premissorum fidem et testimonium presentes litteras seu presens publicum transsumpti instrumentum exinde fieri

Let

et per notarium nostrum infra scriptum subscribi et publicari mandavimus sigillisque officialitatis dicte curie majori jussimus appensione committi.

Datum et actum sub anno indictione die mense hora pontificatu et loco praemissis presentibus ibidem providis viris magistro Johanne Lubbeche Henrico Pogeder (ou Cegeder?) Henrico Plump procuratoribus causarum sepedicte curie Monasteriensis. Testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Ego Lubertus Wandscheer clericus et Osnabrugensis publicus imperiali auctoritate ac venerabilis curiae Monasteriensis causarum notarius et subscripti signavi in fidem et testimonium omni premissorum.

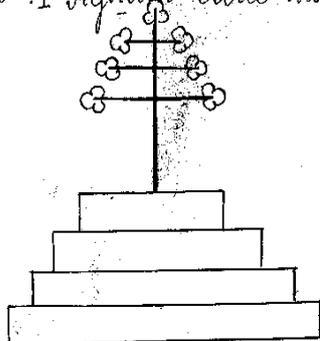
Pro copia: Geisbrog

Exrassumpt aufgenommen von dem bischöflichen Official zu Münster den VII Januar 1477 von der Verbände Bischofs Heinrichs von Schwartzenburg 1476 in vigilia Conceptionis Marie - 7 December.

[Sceau de l'officialité de Münster. Sceau circulaire 036^{mm} de diamètre, adhérant à une queue de parchemin et représentant dans le champ une buste d'un évêque mitré, vu de face [visage effacé], levant les 3 premiers doigts de la main droite pour bénir, et tenant obliquement la crosse de la main gauche. Au pourtour: "Sigillum Curie Monasteriensis". - (d'après un fac-simile à la plume.)]



2tes Siegel fehlt



{Charte de fondation
Stiftungsbrief des Klosters Wedderen vom 7 December 1476
und Exrassumpt vom 7 Januar 1477. Bl. I. II. III. IV.

III.

Extrait des Chroniques de Münster

Le chevalier Hermann de Heffel ayant reconquis son château de Wederden qu'avaient toujours possédé ses ancêtres, s'y établit avec son épouse Marguerite fille de Hermann de Merfeld. Leur fils, Gérard de Heffel, était un vaillant chevalier qui depuis plusieurs années guerroyait contre la ville de Münster. En 1452 il fut assiégé par les bourgeois de cette ville dans son château de Wederden mais son énergique résistance les contraignit à lever le siège. Deux ans plus tard, (1454), il prenait l'offensive et marchait contre ses anciens agresseurs avec les troupes levées par l'évêque Walram de Moers; il contribua puissamment par sa bravoure au gain de la bataille de Varlar.

Retiré à Wederden avec sa femme Hildegonde de Voetz il avait eu de celle-ci un fils unique qui mourut, en 1475, au siège de Neuss (ou Heuss). Sa douleur qu'il ressentit de cette perte cruelle fut si vive qu'il songea dès lors à rompre entièrement avec le monde. Dès l'année suivante (1476) il donna son château de Wederden aux Chartreux pour y établir un couvent de leur Ordre, et il se consacra lui-même à Dieu peu de temps après par la profession religieuse.

1488. — Les Hollandais ayant fait irruption dans le pays vers la fin d'Octobre, 400 hommes environ se dirigèrent le 1^{er} Novembre vers la Chart^e de Wederden, près Dülmen, et la prirent d'assaut. Deux religieux furent blessés. L'église ayant été envahie par cette soldatesque, un homme tira sur le P. Procureur qui se tenait devant le Maître-Autel, mais il ne fut pas atteint et la balle alla s'aplatir contre le tabernacle. Le soldat prit le calice et s'éloigna. Les autres s'emparèrent de tout ce qu'ils purent trouver. Deux beaux vitraux furent brisés.

Dans leurs perquisitions à travers la maison ces forcenés s'emparèrent aussi du sceau du Convent et des lettres qui leur tombèrent sous la main. Tout ce qui pouvait être emporté fut enlevé et vers le soir ils se rendirent au village voisin, Letten, où ils essayèrent de vendre leur butin dont ils demandaient 3000 reichstalers, mais n'ayant pu trouver d'acheteurs ils allèrent tenter meilleure fortune au village de Lochim.

1490. — Les Hollandais et, en avril 1491, les Espagnols firent irruption dans le pays, ravageant et pillant tout. Ils envahirent la paroisse de Dülmen et, tout près de là, le convent des Chartreux de Wederden qu'ils saccagèrent. En Novembre les Hollandais firent une seconde irruption dans la Chartreuse.

Inscription au dessus du portail de Wederden:

A duce Burgundo quondam Marvortis alumno

Extitit armigeris Nussia cincta viris

Illic Hermannus Gerhardo a Heppel natus

Saucius interit, spes patris una sui.

Post dedit hanc nobis proter arcem Carthusianis.

En procul hinc remove quodque ^{quodcumque} Maria malum,

Meretrix perpetua tu virginitate Maria,

Id factum laudis scis memor esse tuae.

. MCCCCLXXVIII.

IV.

Inventaire - analyse de 10 Documents de la Ch^{te} de Wedern conservés aux Archives de Münster.

1. - 1146. - Acte d'approbation et ratification par Henri de Schwäzbourg, Evêque de Münster et administrateur de l'Archevêché de Brême, de la Fondation de la Chartreuse établie par le chevalier Gérard de Heppel dans son château de Wederden, paroisse de Duhnen.

La fondation est faite pour 12 religieux, plus le Prieur et les Frères laïcs nécessaires au service de la Maison. - Consentement des membres du Chapitre de la Cathédrale. - La nouvelle communauté ne devra faire ultérieurement, dans le Diocèse, aucune acquisition de biens, et s'en tenir à la possession de

[ceux

ceux qui sont spécifiés dans l'acte de Fondation, daté de la veille de la Conception de la St Pierre - 4 X^{bre} 1176. - Copie de cet acte, avec ampliation, délivrée par l'Official diocésain de Münster le 7 Janvier 1177. -

(V. p. 5. à 12.)

2: - 1177. 14 Juillet. - Les Chartreux de Wedern s'engagent envers l'Evêque de Münster à ne faire aucune acquisition ultérieure de domaines ou terres dans l'étendue du Diocèse de Münster.

3: - 1181. - 2 Janvier. - Demande adressée au Chapitre Général de l'Ordre par D. Thomas, Prieur de Wedern, pour être autorisé à laisser entrer dans le Monastère trois fois par an la veuve du fondateur de la Maison [de Mariembourg], noble dame de Merfeld, mère de Jean de Merfeld.

+ (la mère ?)
v. p. 3.

4: - 1182. - 13 Mai. - D. Thomas, Prieur, et la Communauté de la Chart^e de Mariembourg à Wedern, près Dülmen, certifient qu'il y a eu échange de terres entre sire Gérard de Koppel, chevalier, et feue Gertrude Budemann. - Cet échange porte sur le domaine de Rolleffin^h situé à Wösfelde St Jacques, paroisse (ou dioc.) de Münster, appartenant par droit d'héritage à Gertrude Budemann, et le domaine de Northhoff, paroisse de Dülmen, propriété, par héritage également, du chevalier Gérard de Koppel. - Les Chartreux ratifient en même temps l'échange en question.

5: - 1188. - 3 Février. - Acte de solution à l'amiable - par l'entremise de Thierry de Heyden, chanoine de Münster, et Jean de Münster, à Boislar, - d'un différend pendant entre Adrien de Deutschordenlandionemithur en Westphalie et Henri de Merfeld, d'une part, et les Chartreux de Wedern, d'autre part, au sujet du droit de pâturage à Berenbrecht et autres lieux.

[6°]

18.

6° - 1488. - 4 Mai. - Dame Hildegonde (Hille) de Voetz, veuve de feu sire Gérard de Heppel, transmet, en présence du juge de Borchelou, à Dom Jean de Retwich, Prieur de la Chartreuse de Wederden, au profit du dit Convent, le domaine de Waenguk, situé dans la seigneurie de Borchelou, ainsi que la dîme entière de cette possession. "Ce bien relevait de feu Gérard de Heppel, mais il fut affranchi par échange contre un autre domaine, celui de Chunstoge."

7° - 1560. - 22 Novembre. - Acte d'un échange de serfs entre D. Saurant de Münster, Prieur ("et seigneur") du Convent de Mariembourg, de l'Ordre des Chartreux, à Wederden, - et Madeline de Wied Comtesse et Abbessé de Nottulu, du consentement de sa Communauté.

Cette pièce est munie du sceau de la Ch^e de Mariembourg.

8° - 1570. - 18 Octobre. - Acte d'un échange de serfs entre D. Saurant de Münster, Prieur de la Ch^e de Mariembourg, et Anne Kerkerinck, Abbessé de St. Gilles de Münster.

9° - 1596. - 15 Mai. - D. Hermann de Rechlinghausen, Prieur, et tous les Reliq^s de la Chart^e de Mariembourg reconnaissent l'affranchissement du seruage en faveur de Bernard Franken, fils légitime de Jean Franken et de Marguerite Hamiechhottes, né dans la paroisse de Dordope.

10° - 1662. - 22 Décembre. - Déclaration d'affranchissement du serf Jean Konerdinck par D. Bruno Brüne, Prieur, et les Reliq^s de la Chart^e de Mariembourg.

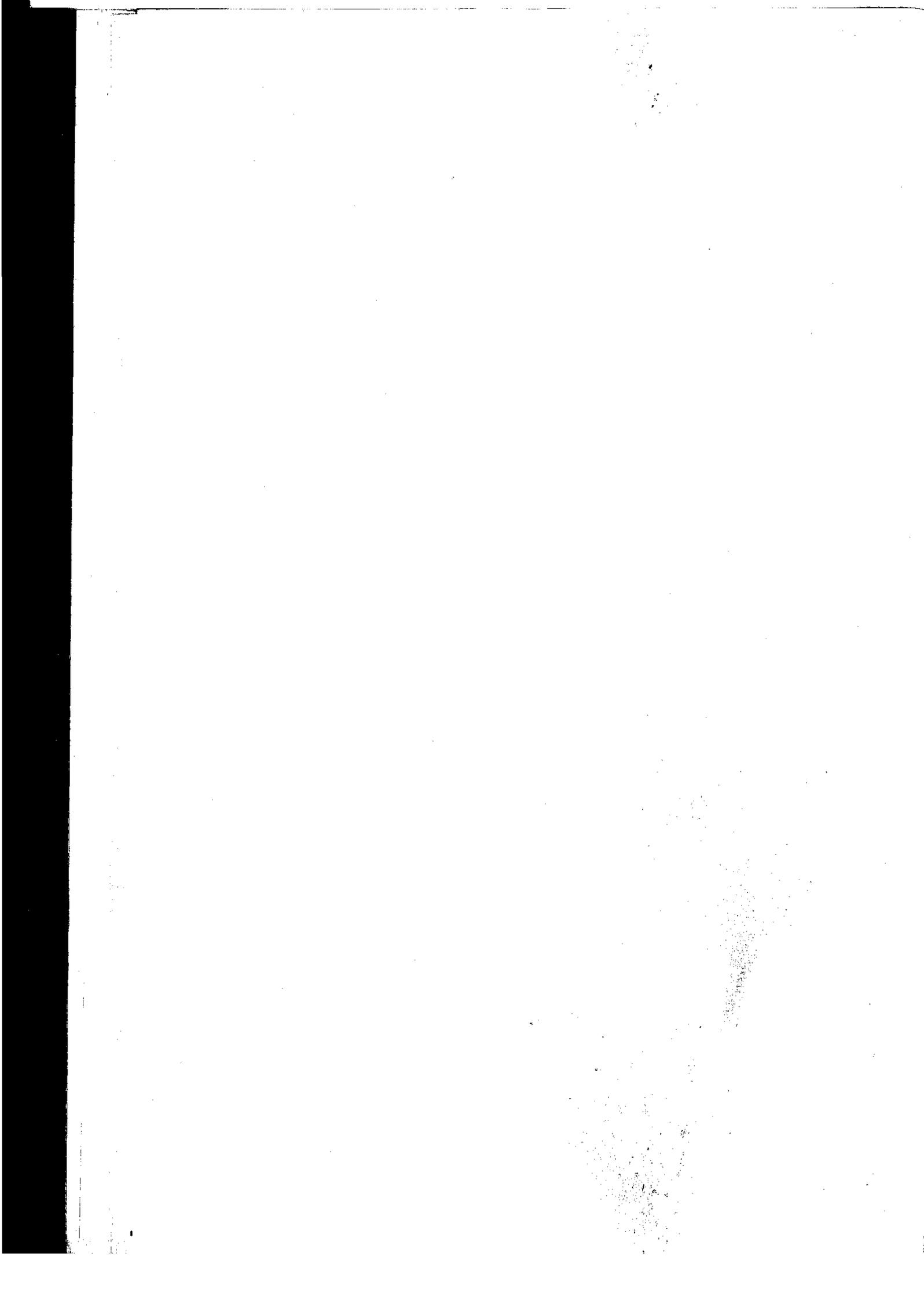
feu
un
vient,
e la

ent
dre
D

ff.
de
de

et
ent
rien

r.



Documents

sur

la Chartreuse de

Wedern près Dulmen

Les derniers jours de la Chartreuse.
1803.

----- Salvaire. 1804. -----


3.

Fin de la Chartreuse de Wedden près Dulmen.

Possessions et situation financière à l'époque de la suppression.

Ce fut en vertu d'une Déclaration de la Députation Impériale en date du 25 février 1803 qu'eut lieu la sécularisation et le partage des biens du Grand Chapitre de Münster et leur partage entre plusieurs seigneurs du pays.

Dans ce partage, la plus grande partie du Bailliage de Dulmen échut au Duc Anne Emmanuel de Croÿ. Il venait d'en prendre possession lorsque Dom Faber [le Prieur?] Prieur de la Chartreuse de Wedden déclara que l'administration de la Maison était désorganisée, et que les ^{de cette-ci} revenus étaient insuffisants pour l'entretien des sept Pères qui y demeuraient en ce moment, pour pratiquer l'hospitalité et pour secourir les pauvres qui venaient frapper à sa porte. Afin de faire face à ces charges on avait même dû dans les dernières années contracter des dettes d'argent et sacrifier presque tous les bois appartenant au Couvent.

Le Prieur ajoutait, pour expliquer cette situation obérée, qu'il reconnaissait ne pas s'entendre suffisamment aux choses de l'agriculture et qu'il avait dû subir la continuation de quelques abus qui s'étaient glissés peu à peu avant lui, notamment une trop grande condescendance à l'égard des tenanciers qui étaient inexact à payer leurs redevances en nature.

D'après des rapports fournis plus tard, - en 1854, - par d'anciens serviteurs du Couvent, les charges de la Maison étaient effectivement assez lourdes, l'exploitation des biens difficile et coûteuse.

Aussi, pour satisfaire aux désirs du Prieur et des Religieux, le Duc [char-

changea-t-il bientôt son intendant trésorier Mersmann de gérer les propriétés de la Chartreuse. Voici la lettre qu'il lui écrivit au mois d'octobre 1803:

"Nous, par la grâce de Dieu, Anne Emmanuel, Prince
"du St Empire Romain, Duc de Croÿ."

"Honorables et cher fidèle,"

"Par suite de la Décision générale prise par la Députation de l'Empire
"et ratifiée par Décision (du Reichstag) de la Diète Impériale approuvée
"par S. M. l'Empereur, il nous est échue en partage entre autres biens
"ecclésiastiques celui de la Chartreuse de Meddern avec ses dépendances
"dont nous avons pris possession au mois de Janvier, ¹⁸⁰³ dernier.

"Notre intention était tout d'abord de conserver autant que possible à
"cet ancien et vénérable Monastère sa liberté première, son autonomie religieuse,
"et de laisser à ses supérieurs ordinaires le soin d'administrer par eux-mêmes
"les biens de la Communauté. Mais nous étant informé de la marche de
"cette administration nous en avons reconnu la défektivité et nous avons ac-
"quis chaque jour de plus en plus la conviction que nous ne pouvions persister
"dans notre premier projet et qu'il était de notre devoir d'intervenir pour
"porter remède à une situation financière compromise.

"D'un côté, de petit nombre des religieux qu'il n'y a plus espérance
"de voir augmenter, vu la suppression de tous les Couvents dans la Province
"du Rhin, l'âge avancé et la santé délabrée ou languissante de plusieurs
"Pères, ~~les~~ mettent la Communauté dans l'impossibilité de s'acquitter réguliè-
"rement des offices divins. D'autre part l'impossibilité aussi, pour le Prieur,
"de surveiller seul une vaste et importante exploitation foncière; ^{le maintien} les charges
"d'une hospitalité traditionnelle dont on abuse sans retenue, d'une assis-
"tance charitable des plus larges mais qu'accapare insolument la queuserie
"au détriment du véritable pauvre, sont pour le Couvent des charges excessives
"où va se perdre le plus clair des revenus et qui ont déterminé les dernières dettes

[ainsi

ainsi que l'abattage en grand des bois de la Chartreuse.

"Ces motifs m'ont fait reconnaître la nécessité où j'étais de ne
"point tarder davantage à faire administrer par moi-même les biens de
"la Maison; et cela, autant dans l'intérêt de la conservation de ces biens
"que dans l'intérêt général du pays et, en particulier, pour soulager
"la misère des véritables malheureux.

"Afin de tranquilliser la conscience des Religieux au point de vue
"du spirituel, nous chercherons à obtenir de Rome une dispense régulière
"contre la sécularisation. Déjà même, avant de mettre à exécution nos
"bons desseins, nous nous en sommes ouverts à l'autorité diocésaine. L'honora-
"ble Vicaire Général de Münster consulté à ce sujet reconnaît pleinement
"la nécessité et le bien-fondé des mesures que j'ai cru devoir adopter. Les relig.
"ont été autorisés à avoir la table commune, ce qui permettra d'arriver
"plus aisément au but d'économie que nous avons en vue.

"En conséquence, nous vous chargeons par la présente, et en qua-
"lité de Commissaire immédiat, de porter incessamment nos volontés, -
"que je crois avoir suffisamment indiquées et expliquées, - à la connaissance
"du P. Supérieur, d'abord, puis des membres de la Communauté qu'il
"faudra faire réunir pour leur en communiquer officiellement l'objet,
"et enfin des Frères servants.

"Notre secrétaire Gervéin, ou, s'il en est empêché, un autre
"Notaire vous accompagnera en cette occasion pour dresser procès-verbal
"de la communication des nouvelles Dispositions; et, à dater de ce moment
"l'opération de l'économie et l'administration des biens seront entièrement
"placés entre vos mains.

"Ces changements devront aussi être annoncés du haut de la
"Chaire à tous les débiteurs habitant le pays et par lettres à tous ceux
"qui demeurent hors du pays. Il sera interdit, sous peine de paiement du
"double, d'acquitter les dettes ailleurs que chez vous. De plus, tous les livres

[de

(6.)

" de quittances devront vous être ^{remis} livrés sans retard afin de pouvoir opérer
" une liquidation en règle et de procéder à l'établissement de nouveaux livres
" de comptes. Sur tout ceci vous aurez à tenir une comptabilité à part.
" D'ici en avant, et en mon absence, vous devrez, dans les affaires douteuses
" ou lorsque vous l'estimerez utile, recourir à notre Administration qui avisera
" et fera le nécessaire.

" A partir de la notification de la suppression du Couvent et en
" attendant de l'arrivée de Rome des dispenses de sécularisation, vous tiendrez
" le train de vie habituel sur un pied modeste. Tout superflu en denrées,
" en bétail, en chevaux est à mettre sur l'inventaire et devra être vendu.
" En somme, tout devra être réglé d'après les présentes instructions & la
" négligence à s'y conformer déterminerait formellement ^{notre} ~~notre~~ disgrâce.

" Donnée à Pfulmen le 4 Octobre 1803.

Signé : Anne Emmanuel.

(S. S.) - Contresigné : E. Gerlein, secrétaire particulier."

Suivent quelques mesures de détail prises par l'administration
Ducal conformément aux instructions précédentes et dont voici les plus
saillantes :

" Art. 4. - Quoique " Monsieur le Prieur " ne perçoive plus les encaissements,
il garde néanmoins la surintendance (^{supra} "surveill" contrôle) sur tout. Il devra
recevoir de l'Administration choisie par Mgr le Duc l'argent nécessaire
pour les petites dépenses courantes.

- Les art. 5, 6 et 7 régulent la manière de subvenir à l'entretien de
" Messieurs les Pères " et des domestiques. Il est pourvu largement. Les Pères rece-
vront tous les jours du vin.

- " Art. 8. - Le service de l'Hôtellerie est entièrement supprimé ; mais,
[tous

" tous les jours, jusqu'à nouvel ordre, on distribuera aux pauvres qui se
" présenteront à la porte 25 livres de pain et les restes des Deux tables.
" Il faudra avoir soin que les aumônes soient faites autant que possible aux
" vieillards indigents des environs. "

Il y avait en effet 2 tables, une pour les Pères, qui mangeaient
toujours maigre, l'autre pour les Frères et les Domestiques auxquels on servait
des aliments gras mais qui buvaient de la bière au lieu de vin.

— " Art. 9. — L'usage de donner à dîner aux tenanciers lorsqu'ils viennent
payer leurs redevances en grains doit disparaître complètement et, cette
année, on ne leur donnera à chacun qu'une bonne tartine beurrée et
un pot de bière. "

— 10. — Parénavant les emphythéotes^(?) (Eigenthörige) recevront pour leurs
peines au lieu du repas et du pot de bière un salaire de 3 sgr.^(?) et
6 pfennig.

— 11. — Comme dans un ménage la suppression du personnel inutile est
d'un grand avantage, nous ne garderons pour cet hiver que : le fourra-
leur, 2 garçons de cuisine, un domestique (pour la surveillance d'un
Frère aliéné), deux personnes âgées pour les soins à donner au bétail
et pour aider à la cuisine, et enfin le tailleur. Sauf ces individus
(dont les noms suivent) tous les autres employés ou domestiques (il n'y en
avait pas moins de 12) recevront leur congé. Les jeunes gens tenus
de faire certains travaux, seront renvoyés dans leurs familles, et on les
tient quitte pour cette fois du service dû. On soldera leur paye aux autres
Domestiques et on pourvoira à leur entretien jusqu'à Pâques.

— 14. — On gardera pour les besoins de la Maison 4 vaches à lait.
A tuer, pour provisions du ménage : une vache grasse, un veau gras et
3 porcs.

— 15. — Les chevaux et les moutons seront vendus au plus offrant. Le labour
[des

(8.)

des terres sera fait par des ouvriers de la campagne." — Etc. —

Il résulte de l'Inventaire dressé à cette occasion que les propriétés du couvent étaient considérables, dans les alentours elles ne comprenaient pas moins de 68 fiefs, plusieurs grands "colonats" et des métairies. Il possédait de plus des contrées entières tel comme les quartiers de Bachersfeld, de Limbergerfeld, de Grothensfeld, quelques terres dépendant de la maison sise à Dulmen, ainsi que Deux Romaines en Hollande. Le produit de ces 2 dernières avait été exclusivement affecté par la volonté des testataires à fournir par l'entretenise de la Chartreuse aux pauvres de Dulmen une certaine quantité de pain et de beurre. L'un de ces biens fut vendu mille francs (französische Markthalen). On ne peut trouver dans les actes le prix exact de la vente de l'autre domaine, cependant on peut voir par une Correspondance qu'on ne put atteindre aux enchères le prix de 3000 r. (?) — Du reste, le produit de cette double vente fut versé à la Caisse des Pauvres de la ville de Dulmen.

Voici les noms des plus importants parmi les grands fiefs: le colonat de Wiltshöhe, les fiefs de Grand Hamholt, Kersting, Wienen près Nottulu, Schiap, Bärenbrock, Vogt, Gbavestadt, Vortmann, Brunnemann, Humann, Kettelage, Reer, Franke, Vieux Borggreven, Ma, Helmann, etc.

Et l'exception de quelques biens moins considérables, tous ces Romaines se trouvaient affermés, avec droit de transmission, dès le temps du fondateur de la Chartreuse. C'est ce que l'on appelle propriétés emphytéotiques. Et chaque transmission le nouveau tenancier devait payer au propriétaire une somme convenue et calculée d'après sa position financière (du tenancier) et d'autres circonstances. Tous les ans le fermier livrait au propriétaire un muid de blé, un ou plusieurs moutons ou porcs. Il devait des corvées

[fin.]

personnelles et des corvées de tant de journées de cheval; les enfants même étaient astreints au service de la corvée. Le fermier payait aussi la taille réelle (?). Pour les réparations des bâtiments le propriétaire fournissait le bois nécessaire.

Les emphytéotes avaient la jouissance des bois appartenant au domaine, mais seulement des bois taillis. Les troncs de chênes appartenaient au proprié^{re}. Mais les biens en forêts ne pouvaient évidemment donner à ce dernier qu'un produit minime, car le bois de chêne se vendait peu alors et l'économie forestière se trouvait tout à fait réduite, vu le droit "Bude" (?) et l'usage du bois taillis concédé aux fermiers.

Peu à peu les emphytéotes changèrent leurs petites redevances en rentes fixes. Plus tard ces rentes furent rachetées et par le fait les emphytéotes devinrent propriétaires du colmat ainsi que des bois attenants. C'est ainsi que la noblesse et les corporations religieuses perdirent leurs grandes propriétés. - Ce fut vers 1830 époque de bas prix pour les immeubles que la plupart des emphytéotes se rachetèrent; aussi les capitaux des rachats ne pouvaient ils que fort peu fructifier. Mentionnons à titre d'exemple le fief de Wiener près Nottulu. Le domaine est un des plus beaux et des plus productifs de cette fertile contrée. Il est probable qu'aujourd'hui on ne pourrait l'avoir pour 40,000 rs. Pour le rachat de Reies (le 24 avril 1833), le montant du droit de transmission [la dernière fois, en 1818, ce montant avait été de 246 rs] ainsi que celui du droit de "révolution" (?) et les prestations en nature furent remplacés par une rente de 181 rs et le domaine fut inscrit au livre des hypothèques au nom du tenancier du fief de Wiener. Plus tard la vingt-cinquième partie de cette rente fut rachetée.

A l'époque de la suppression de l'économie du Couvent quelques domaines et métairies se trouvaient encore en bail à terme. C'était encore un bon placement (un cas heureux?). Il est vrai que les domaines étaient peu d'importance. C'étaient :

1° — Alte Borgraven (Borgraven-le-Vieux). Le domaine comprenait une maison, habitée aujourd'hui (?) par le 1^{er} domestique Bertelbeck; une grande qui fut démolie en 1854 pour faire place à la nouvelle bergerie de moutons et à la maison du portier. Et ce colomat appartenait entre autres les champs aujourd'hui si beaux de Krämp, Henkamp et Een. Autrefois ces champs étaient traversés et entourés (de bruyères ² de haies). Puis la grande Bühmet — (le grand pré actuel de Bühmet?) dont la moitié était autrefois un champ labouré.

2° — Neue Borgraven (Borgraven-le-Neuf). Le bâtiment se trouvait sur le Brochmanns-hamp. Ce n'est qu'à l'époque de la construction de la fabrique de sucre qu'il fut démolé.

3° — La Métairie de Beck. — Mais ce n'est qu'en 1837 par l'adjonction du domaine fief de König qu'elle acquit l'extension qu'elle a aujourd'hui.

4° — La propriété de Bärenbrock près Biddingsel.

5° — Le domaine de Bochimann.

6° — Les Romaines de Machelmann et de Macheling. — Tous deux étaient de peu d'étendue et furent plus tard incorporés à l'économat.

Plusieurs autres possessions dépendaient de l'administration du Couvent comme, p. e., le Nienkamp, la grande prairie de König et les prés de Stock, de Lindert et de Mensch. Il est probable que ces terres appartenaient au Fondateur le chevalier de Heppel.

On ne sait pas exactement quelle était l'étendue de la propriété qu'avait à administrer le Monastère à l'époque de sa suppression. Mentionnons encore, pour en finir, la propriété remise par le Chapitre d'Espen. Six domaines éparpillés dans le Baillage de Pulmen et dans les paroisses de Rorup et de Buldern en faisaient partie, mais ne mesuraient chacun que quelques arpents; on ignore ce que ces Romaines sont devenues. (1)

Outre les possessions il reste encore à mentionner les dîmes en blé que le Couvent avait le droit de percevoir. C'étaient :

- a) La dime de Maulles. Lors du changement d'administration elle fut affermée au prix de 140 rpf.
- b) La dime de Wetter, affermée 81 rpf resp. 133 rpf. (?)
- c) La grande Dime de Luthe et d'Uhenbroth, affermées ensemble 25 rpf (?)
- d) La dime de Börnster, affermée 170 rpf.
- e) " de la paroisse de Vreden, 70 rpf.
Elle fut vendue pour 4850 rpf (Probablement toute la dime.)
- f.) Quelques autres dimes dans les paroisses de Haltern, etc., ainsi que Berghausen, 160 rpf.

Lors du changement d'administration ces dimes ne furent pas portées d'une façon précise sur l'Inventaire, les données que l'on vient de lire sur ce sujet ont été recueillies par l'auteur dans les actes relatifs aux Banf.

Nous avons vu que le Duc prescrivait la vente de tout superflu en bétail et en immobilier; les ventes qui furent effectuées conformément à cet ordre donnèrent les résultats suivants:

3 chevaux	84 écus		
19 vaches et bœufs	340 rpf	1 spv.	8 pfen.
10 veaux	81 "	26 "	— 8 dl.
23 porcs	261 "	2 "	— 4. "
83 moutons et agneaux	117 "	24 "	— —
Instrumente aratoires; lits; ustensiles cuisine	386 "	2 "	— 0 "
Total:		1270 rpf.	27 spv. — 5 dl.

Somme peu considérable pour un Couvent que l'on croit avoir été si riche et pour un économat si vaste. — Du reste, nous l'avons vu, quelques vaches furent gardées pour les besoins de la maison, ainsi que la plus

7 grands

grande partie du mobilier des Pères et des Domestiques. Et la suppression il paraît qu'en en laissa aux Pères. Une partie fut vendue aux enchères pour 431 rf.

Les dettes se répartissaient ainsi :

Pour le vin reçu du marchand Wägener à Coesfeld	474	rf
Dû au négociant Marx, du même lieu, pour poissons et autres denrées	1300	"
Divers	30	"

Total du passif:	1804	rf
------------------	------	----

Suppression Définitive

La suppression du Couvent suivit de 13 mois la prise en main de son administration par le Duc. [Le dernier, d'ailleurs, était mort dans le courant de l'année et ce fut son fils qui eut devoir prendre cette mesure extrême] Les motifs en sont exposés dans l'Ordonnance dont nous allons donner la traduction. Il faut dire néanmoins que les Pères eux-mêmes éprouvaient un vif désir de cette suppression pour sortir de la vie monastique. (!) Et cette époque le cas se présentait fréquemment dans les vieux couvents. (!!)

Texte de l'Ordonnance Ducale :

Nous, par la grâce de Dieu, Auguste Philippe, Prince du St Empire Romain, duc de Croy, etc.
 Avant tout, Notre salut cordial.

Bien que la députation de l'Empire, par sa décision générale (du 25 fév. 1803) relative au partage des biens ecclé :

ecclésiastiques, en donnant à Notre Cher Père le Baillage de Dülmen, lui accordât en même temps le pouvoir de supprimer tous les Chapitres et Couvents ressortissant à son territoire et de l'approprier leurs biens, droits et revenus, il ne voulut point en principe user de cette faculté, et ayant plus à cœur les intérêts de la Religion que les siens propres, son désir fut au contraire de pouvoir conserver ces antiques et vénérables monuments de la piété de ses ancêtres.

Néanmoins il ne tarda pas à apprendre que la Chartreuse de Weibern ne comptait plus que sept religieux prêtres dont l'un était aliéné; que, depuis plus de 20 ans il ne s'était présenté aucun Novice, ou du moins qu'aucun Novice n'avait pu être admis à la Profession religieuse, expérience qui démontrait suffisamment l'esprit de notre siècle et sa corruption, et qui autorisait à croire que les vocations seraient encore bien plus rares à l'avenir; que, dès lors, la Maison était condamnée à s'éteindre en peu d'années, si toutefois on pouvait compter pour une Communauté monastique la réunion de quelques hommes vains et ordinaires qui ne pouvaient s'acquitter normalement de l'office divin ni observer les autres prescriptions de leur Règle.

Ces faits aussi réels que regrettables lui firent voir la nécessité de supprimer le Couvent; mais il résolut, dans ce cas, de destiner à perpétuité la majeure partie des revenus de la Chartreuse soit au plus grand bien de la Religion et du culte, soit au service de l'Instruction publique, soit à des œuvres de bienfaisance envers les pauvres malheureusement si nombreux dans le pays.

On lui conseillait bien, s'il voulait maintenir à un niveau suffisant la Communauté menacée d'extinction, d'en renforcer les éléments en y appelant quelques Chartreux étrangers; mais il craignait que les nouveaux venus n'apportassent avec eux une manière de penser et d'agir incompatible avec celle des vieux Pères de Weibern. Ce n'aurait été là, d'ailleurs, selon lui, qu'une mesure d'atermoiement; les vides de la mort et le manque de novices ne tarderaient

pas à imposer à nouveau la mesure définitive devant laquelle on cherchait à reculer, et alors la Religion et les Pauvres ne bénéficieraient-ils point peut-être des avantages considérables qu'il était dans la forme intention de leur procurer. La vraie pitié, du reste, rejette tout ce qui en vue d'un bien incertain et aléatoire retarde ou même rend impossible la réalisation d'un bien nécessaire.

Enfin, notre vertueux Père, pour tranquilliser sa conscience, souhaitait que la Chartreuse de Weddern ne fut supprimée que du consentement formel du Saint-Siège, et, à cet effet, dans les derniers jours de sa grave maladie, il chargea un agent à Rome d'exposer au Pape les motifs impérieux qui nécessitaient la suppression. Il ne devait pas lui être donné de voir le résultat de ces démarches, il avait terminé sa pieuse vie par une mort exemplaire lorsque nous reçûmes la réponse de Rome. Le Chef de l'Église avait communiqué verbalement à notre agent, le 12 Janvier dernier (1804), la décision suivante :

« Sa Sainteté, vu les circonstances des temps présents, et sans vous envoyer de Bref, de Bulle ou de Rescrit, mais seulement en vertu de cette résolution expresse de vive voix (*viva voce oraculo*), et uniquement pour la tranquillité de conscience du requérant (*pro foro conscientia*), donne au Pape de Croÿ la permission de supprimer le Couvent de la Chartreuse de Weddern. »

Cette réponse ne levait pas entièrement nos scrupules, car elle n'était confirmée que par le témoignage personnel de notre agent, c'est pourquoi nous donnâmes l'ordre à celui-ci de faire de nouvelles instances pour obtenir un Rescrit authentique. Enfin, ce Rescrit nous parvint le 30 Août dernier et, à la vérité, comme *commissarium*; mais, selon la déclaration que nous fit l'honorable Commissaire (*Commissarius*) M. le baron de Furstenberg, le Pape aurait voulu que le Rescrit ne fût pas encore publié et aurait tenu à ne se résoudre définitivement sur l'acceptation et la publication de la suppression qu'après que de nouveaux états auraient été tentés pour le rétablissement de la vie religieuse à Weddern, au moyen, notamment, de l'introduction dans la communauté de quelques sujets étrangers.

f. G. G. G.

Coutefois, nous estimant contraint, d'après les motifs exposés ci-dessus, de ne point tarder davantage à adopter une solution, nous avons cru devoir faire prier Sa Sainteté de renoncer à son intention, et nous avons cherché les moyens de ne pas priver l'Eglise et les Pauvres des avantages que nous sommes dans la disposition de leur assurer. Car ce sera toujours pour nous le devoir le plus sacré que remplir les pieux desirs de notre très regretté et très aimé Père et de nous conformer à ses dernières Volontés.

D'autre part, nous avons jugé, d'après la forme et les termes du Rescrit, que l'avis du Souverain Pontife nous était évidemment favorable et qu'ainsi se trouvait pleinement confirmée et corroborée ~~la~~^{sa} première réponse verbale du 12 Janvier, — réponse qui conserve au fond toute sa valeur, — nous autorisant à procéder en sûreté de conscience à la suppression de la Chartreuse.

Il reste maintenant de notre devoir d'user de cette autorisation afin d'assurer le bien de l'Eglise et des Pauvres contre les circonstances imprévues. En conséquence, déterminé par les raisons développées plus haut et par d'autres motifs non moins graves, — entre autres, la suppression déjà effectuée de tous les Couvents de la Province du Rhin, entraînant pour la Maison de Weddern la privation de la Visite régulière, — nous avons cru utile d'arrêter et ordonner ce qui suit :

§. 1. — En vertu du pouvoir légal qui nous a été accordé par la Députation extraordinaire de l'Empire, aussi bien que du Droit spirituel concédé par la Décision verbale de N. S. P. le Pape en date du 12 Janv. de la présente année 1804,

Nous supprimons pour toujours la Chartreuse de Weddern, lui enlevant la qualité et le nom de Couvent et de Communauté religieuse, et interdisons aux Religieux restants de délibérer ~~à l'avenir~~ *in Capitulo*.

{ encore

§. 2. - Tous les Religieux présents peuvent rester encore un mois au Couvent, à titre de particuliers, et user dès maintenant des dispenses que les Supérieurs de l'Ordre ont dû leur accorder par délégation Apostolique. De plus, on leur fera aussi connaître les dispenses spéciales qui ont été accordées d'avance à chacun d'eux en particulier par Notre S. P. le Pape sous les dates des 4 et 11 Mai de cette année. Ils devront faire toutefois, ainsi qu'il convient, au Vicariat Général de leur résidence future une déclaration individuelle mentionnant les dispenses reçues.

§. 3. - Comme plusieurs Religieux et surtout le N. P. Prieur nous ont demandé la permission de rester à la Chartreuse, nous leur accordons très volontiers cette permission et nous leur assignerons gratuitement des appartements convenables. Cependant ces Religieux seront tenus de célébrer, le Dimanche et les jours de Fêtes, les Offices divins, et d'acquiescer tous les Anniversaires fondés dans le Couvent,

Et comme le N. P. Prieur a depuis longtemps, sous la surveillance ecclésiastique, exercé le ministère des âmes, nous le chargerons de continuer à remplir avec zèle ces fonctions salutaires, en attendant que nous ayons déterminé, de concert avec S. E. le baron de Furstenberg, Vicaire Général sedes vacante, la fondation l'établissement d'une Cure paroissiale à Weddern, fondation qui nous semble nécessaire à cause de la distance de l'église paroissiale de Dulmen, et que le nouveau Curé soit entré en charge.

Qu'en reste, en considération de ces Offices des Dimanches et Fêtes, des Anniversaires et des autres fonctions du saint ministère, nous déclarons qu'il sera accordé aux Religieux restants, outre le logement gratuit et la pension convenable indiquée plus bas, des augmentations respectables.

§. 4. - Nous faisons don à tous les Religieux, tant à ceux qui restent à Weddern qu'à ceux qui doivent partir, de tous les meubles et outils qui se

trouvent dans leurs cellules

§. 5. - Les propriétés du Couvent continueront à être gérées par l'Administrateur nommé par notre Exis aimé Père. Les revenus devront en être déposés dans une Caisse à part et les comptes tenus séparément ~~des~~ autres de ceux des autres domaines confiés à sa responsabilité.

§. 6. - Nous déclarons que, nous conformant en cela aux pieuses intentions de ~~notre~~ Exis aimé Père, nous avons décidé irrévocablement que la majeure partie des revenus de Weddern sera employée à des bonnes œuvres. Et afin que l'emploi des dits biens aille au plus grand avantage de l'Eglise et des Pauvres, nous avons l'intention de nous entendre plus spécialement sur ce point avec le dit Baron de Fustenberg, Vicaire Général.

§. 7. - Sur cette majeure partie des revenus ainsi affectée aux bonnes œuvres il sera payé au V. P. Prieur et aux Religieux les rentes viagères suivantes :

Alu P. Prieur :	_____	500	rs
" Senior :	_____	350	"
" Procureur :	_____	350	"
Al chacun des 4 autres Pères :	_____	300	"
Al chacun des 2 Frères :	_____	150	"

Quoique les Deux religieux réfugiés Français ne puissent d'aucun droit sur les biens de ce Couvent, nous les laisserons jouir de la bienveillance de leurs Confrères et nous leur accordons : 1°. Tous les meubles et outils se trouvant dans leurs cellules ; 2°. une pension annuelle de 100 rs, à la condition toutefois qu'ils restent dans notre pays.

Quant aux Deux frères (?) de la Chartreuse de Hildesheim, comme
[ils

perçoivent une pension de leur Convent, nous nous bornons à leur donner, conformément au §. 4 du présent règlement, les meubles et les outils qui se trouvent dans leurs cellules.

§. 8. - Les pensions fixées dans les paragraphes précédents commencent à courir du jour de la suppression de l'économat et seront payées 3 mois à l'avance.

Notre présente Ordonnance sera lue par notre Trésorier Mersmann, Conseiller de la Chambre des finances, en présence de tous les Pères: Prieur et Communauté, de la Chartre de Weddern et du Secrétaire Maerle. Il sera remis à chaque membre de la Communauté une copie vérifiée quoad clausulam concernentem.

Donné à Paderborn, le 21 Octob. 1804.

Signé: Auguste Philippe.

S. S.

E. Herlein, Secrétaire particulier.

Publicatum esse in pleno Conventu

23^o die Octobris 1804 testor: C. A. Maerle, Secrétaire.

Le Frère Rhode, celui qui était aliéné, reçut également une pension de 300 r^s et se trouve compris parmi les Pères au §. 7. - Le P. Prieur le garda à la Chartreuse avec son domestique chargé de le soigner. Le domestique ainsi que deux vieillards reçurent chacun un traitement de 40 r^s. Les pensions des deux Frères furent portées à 200 r^s au lieu de 150 et celle des 2 relig^x réfugiés Français à 125 r^s au lieu de 100. Le montant de toutes les pensions s'élevait ainsi à 3,170 r^s. La plupart des pensionnés atteignirent un âge avancé. Le V. P. Prieur mourut à Borkien en 1846. Un autre Père mourut en 1852, ce dernier a donc touché sa pension durant 48 ans.

L'inventaire.

L'inventaire des ornements et des vases sacrés offre quelques détails intéressants. Outre beaucoup d'autres vases sacrés on comptait 16 calices et non moins de 45 chasubles, dont quelques unes d'une grande valeur, l'or des broderies était d'un poids tel qu'elles tenaient debout toutes seules. Une grande partie de ces ornements furent donnés aux églises et aux Chapelles des environs : Dulmen, Hous Dulmen - Hatterm, Hultem, Arnaberg, Lave, Sun, etc. Un calice et 3 chasubles furent portés à la chapelle particulière du château du Duc. Les choses les plus précieuses restèrent à la Chartreuse. Le Prieur emporta avec lui à Borchers les lourdes chasubles mentionnées plus haut ainsi qu'un précieux calice antique; les chasubles doivent y être envoyés, mais le calice fut rendu et se trouve actuellement à l'église paroissiale de Dulmen.

Au printemps qui suivit la suppression on afferma, comptant, et par morcellement, et pour 1 à 3 ans au plus, les propriétés de la Chart^{re}. D'après le protocole (procès verbal) du 8 Mai 1805 cet affermage se fit aux prix fabuleux suivants:

5 parties (becte) du champ "Grosser-König" d'une étendue de 15 boisselées de terre à 8 5/6 gobelets (à peu près 6 arpent) furent taxées à 13 r^{gr} 14 s^{gr} l'arpent - le tout fut affermé pour 10 écus 14 s^{gr}; de plus, 20 s^{gr} à l'entrée (droit d'entrée) et 7 s^{gr} pour les écritures. - Une boisselée de terre à 12 gobelets = 48 perches. Ainsi l'affermage d'un arpent de terrain s'élevait à plus de 13 r^{gr}. On afferma à des prix semblables tout le champ qui en 1857 comptait encore parmi les plus mauvais de la propriété et dont la partie basse n'était qu'une espèce de marais. Tous ces affermagés furent faits à des habitants du village de Borup. - Le champ Limberger, une terre labourable de 4 en 4 ans, fut affermé en 24 parties,

lan

confor.
nt
à
vance.
m.
t
a
clau-
on
le
mes-
les
des 2
et
t un
ce
[Invent

au même terme, pour 9 r^x y compris les frais annuels pour 3 ans. Ce champ fut ensemencé en blé quatre années de suite, puis se trouvant complètement épuisé et rempli de mauvaises herbes, il resta pâturage pendant 4 ans, à l'usage commun des intéressés. Le nombre de têtes de bétail que chacun de ces fermiers avait droit d'y conduire était depuis longtemps déterminé. Le Couvent avait droit d'y faire paître 45 bœufs. Il est évident que sur de telles prairies le bétail ne pouvait trouver qu'une pauvre nourriture. Outre les parties mentionnées on afferma comme pâturage pour 1 an, au plus offrant, les champs enclos de haies; cependant ces champs n'étaient point remplis de pâturages proprement dits, car l'année précitée on venait d'y moissonner et il ne y poussait que du chiendent et autres mauvaises herbes. L'affermage des champs d'Isenberg, Nienkamp, Lindert et de Mahelings s'élevait en moyenne à 3 r^x et 6 sgr. l'arpent. Les fermiers étaient de gens d'Appelhusen et de Buddern. Le pré de Lindert fut affermé pour 1 an à 3 r^x l'arpent.

Il est probable que l'on comptait en écus de Munster, qui ne valaient que 28 sgr.

Le prix du blé était bien élevé sans doute pour ce temps-là. Par exemple, à la St Martin 1804 le maldre de Munster (plus petit que le maldre de Berlin) valait:

pour le froment	19 écus	14 sgr	
" seigle	16 "	22 "	
" l'orge	9 "	21 "	
" l'avoine	5 "	11 "	8 dl

Ce ne fut que bien des années plus tard, surtout vers 1820 que le blé tomba à de très bas prix.

[En 1849 un maldre de froment ne coûtait que 15 r^x.]

Par contre à cette époque [1804] et plus tard, le bétail était à son marché. En effet à la vente publique qui suivit la suppression de l'inventaire accus les prix suivants: le meilleur cheval à 40 r^x — la meilleure vache à 36 r^x, le meilleur bœuf 8 r^x 7 sgr. Le prix moyen des vaches s'élevait de 10 à

[11 r^x]

à 15 r^x, ce qui devait tenir à des circonstances particulières. Les 6 meilleurs montons, ensemble 11 r^x 11 s^q. Au reste, le prix du bétail, exception faite pour les chevaux, était encore meilleur marché 30 ans après.

Les bâtiments du Couvent.

Lorsque les derniers habitants de la Chartreuse, - le Prieur, le père aliéné et son domestique, - eurent quitté (quand?) la Maison, restait à savoir à quoi l'on emploierait les spacieux bâtiments du Monastère. D'après quelques notes prises en français par le trésorier Hoersmann au sujet de la création d'un village avec paroisse à Weddern, on peut conjecturer que le Duc Auguste Philippe s'arrêta en principe au parti suivant.

Eurent d'abord, les appartements du Prieur et le corps de logis de l'Économat furent aménagés pour recevoir le nouveau Curé, le sacristain, le garde forestier et un aubergiste. Puis on créa deux grandes fermes (fermes) l'une sur l'emplacement de ce qu'on appelait le Chantier du Couvent, - aujourd'hui maison des ouvriers, près le logement du Sacristain, - l'autre à la Guiberie près du Moulin. Le reste des bâtiments, notamment les cellules des Pères, furent affermés à des familles pauvres; chacune recevait un jardin, un pré pour 2 vaches, et un champ de 3 à 5 arpents. Si il s'offrait un plus grand nombre de colons que ne pouvaient en contenir les logements du Couvent, il était convenu que ces colons pourraient se construire des bâtiments à eux, de préférence le long du chemin allant du cloître au Moulin, sur le champ de Pherde-Ramp.

La vieille Cour, solide construction du temps du Fondateur, devait servir de prison. La juridiction de la colonie était dévolue au Tribunal de Oulmen, et il fut décidé que, vu le surcroît de travail qui résulterait de là pour le Juge, le traitement de celui-ci serait augmenté de 60 r^x. Le garde-forestier était exclusivement chargé de veiller au maintien de l'ordre.

[Une

Une trentaine de familles demandèrent aussitôt à s'établir à Weddem, on ignore combien furent acceptés. Un certain nombre d'autres qui avaient envie de mener un plus grand train agricole se proposaient également, mais demandaient à passer un bail emphytéotique. Heureusement, le trésorier Moersmann, contre son habitude de tout affermer emphytéotiquement, ou du moins à plusieurs générations, ne consentit pas à cette condition. Les montants des baux proposés par les plus offrants ne furent pas déterminés d'après les chiffres mentionnés plus haut, il paraît que des deux côtés on avait reconnu l'instabilité de ces prix. Cependant les évaluations montaient encore assez haut : 3 rx $\frac{1}{2}$ et jusqu'à 4 rx l'arpent pour les petites cultures et 3 rx pour les grands affermages. Par contre, les petits cultivateurs jouissaient d'un logement gratuit et d'une prairie pour 2 vaches, pour lesquels ils ne payaient que 8 rx . Il y a là une disproportion énorme "entre l'agriculture et l'entretien du bétail" (?) Aujourd'hui, - 40 ans plus tard, - les ouvriers de "la Chartreuse" ne paient que 2 rx , 3 tout au plus, par arpent, pour des terres bien améliorées, et 7 rx pour un pré suffisant à l'entretien d'une vache ; le logement n'est pas compris dans ces chiffres, mais c'est la moitié du prix que les gens pauvres doivent payer ailleurs.

Vingt ans après, cette colonie de prolétaires donnait lieu à toutes sortes de plaintes de la part des paroisses voisines, en raison surtout de la mendicité à laquelle elle se livrait sur une large échelle, car le Duc n'était plus seigneur du pays et par conséquent les dispositions formulées dans l'Ordonnance de suppression en vue de soutenir les indigents ne pouvaient plus être exécutées. Aussi le Duc Alfred se vit-il contraint à la fin de supprimer leurs habitations à ces pauvres gens, mais ce ne fut que lorsqu'on commença à démolir les Cellules qu'ils se déterminèrent à vider les lieux. Dès lors, la pioche des démolisseurs eut son libre champ, trop libre même jusqu'à la vieille tour du Moyen âge elle-même ne trouva pas grâce devant eux, et cet antique témoin des temps de la Chevalerie fut aussi nivelé ras du sol, mais pour en venir à bout on dut employer la poudre ; le fer ne mordait pas aisément dans sa lourde cuirasse, il fallut la faire sauter.

On abattit aussi tout ce qui entourait l'église au risque de compromettre sérieusement la solidité de ce monument. Les matériaux de demolition de quelque valeur furent transportés à Pulmen pour servir à de nouvelles constructions, avec les plâtras et autres débris on put remplir presque tous les étangs qu'on transforma ainsi en prairies, ajoutons toutefois en prairies d'une qualité généralement très médiocre.

Les fenêtres de l'église devaient être garnies de très beaux vitraux; mais il est probable que depuis la suppression ces derniers avaient dû souffrir du manque d'entretien, car un vitrier de Münster put les avoir gratuitement en échange de simples fenêtres à vitres blanches qu'il y posa.

Bibliothèque.

Sur l'emplacement libre qui s'étend aujourd'hui entre la Cure et la maison du Sacristain s'élevait autrefois une construction où devait se trouver la grande et probablement très précieuse Bibliothèque du Couvent. Quand ce bâtiment fut démolí, comme on ne trouvait pas de place où loger les livres on les transporta par charrettes à l'hôpital de Pulmen où ils restèrent plusieurs années empilés tout bien que mal dans une chambre, sous la garde de l'aumônier le chanoine Hebebram. Puis un beau jour on voulut s'en débarrasser et on les vendit tous en bloc pour 30 rixdalers (reichshalers!) au libraire Cyperrath. (1) Chose étrange! lors de la suppression il n'en fut dressé aucun inventaire; du moins, on n'en trouve aucune trace ni mention dans les actes. [Le catalogue aura dû être transporté aussi à l'hôpital.]

[L'auteur ajoute: " Il paraît que les Pères eux mêmes n'attachaient aucune importance à ces vieux ouvrages". —]

Les différentes parcelles de champs labourables, les jardins, prairies, pâturages, affermés jusque là aux pauvres de Weddem furent, aussitôt après leur départ, ajoutés en partie aux grands affermages, en partie affermés, par plus grandes étendues, par champs entiers, aux paysans du voisinage.

La superficie totale des possessions de la Chartreuse supprimée, s'était alors, - les bois non compris, mais en comptant les chemins, étangs, basses-cours, etc., - à environ 1400 arpents. Les bois et les haies avaient juste une étendue de 234 arpents.

Supplément au Chapitre de la Situation financière. (p. 3.)

[Copie textuelle de la Traduction.]

Revenus du Convent de la Chartreuse.

On se demande quel pouvait être, lors de la suppression, le revenu du Convent, sur la richesse duquel on parle tant. D'après les rapports des emphytéotes et des fermiers, qui furent consignés sur Protocole spécial, par Merzmann, en présence du père Prieur à la date du 14 Octob. 1803 et jours suivants, en termes précis, on sait que les revenus consistaient:

En argent comptant (inclus: les corvées personnelles et les corvées en journées de chevaux) - qui se payaient ordinairement en argent et si non, elles sont comptées ici, d'après les taxes d'alors: les cochons, etc.,

	Ensemble:	1816 écus 18 sgr.
10 maldres 3 sch. de froment prix moyen à 9 rx:	92	" 7 " 6
27 1/2 " de seigle " " 6 " 20:	183	" - - -
42 " 7 sch. d'orge " " 6 " -:	255	" 15. " -
56 " 8 " avoine " " 3. 25:	217	" 6 " -
10 " 6 " haricots et pois " " 8. -	85	" - - -

Ensuite viennent les intérêts, tous les emphytéotes consignés sur Protocole ont payé un intérêt de - - - 7613 rx -

Aux achats des rentes, on suppose que pendant un siècle, trois intérêts se paient, (ce qui fait en moyenne) et qui peut être juste ici)

Donc, pour un an l'intérêt s'élevait sur 7613 rx à 33. 3. soit 228 rx 8. - Les Rentes en Dîmes étrangères 698 rx 8. Total: 3576. rx 14 sgr. 8.

Il reste encore à ajouter le rapport du moulin.

En 1803, il fut affermé pour un an à - 500 rx. probablement en raison du prix élevé du blé à cette époque. Le prix de cet affermage aura certainement diminué

[Sans

dans la même proportion que l'affermage des portions de terres, et le profit moyen qu'en retirera le cloître ne peut être considéré comme aussi élevé, d'autant plus que le Couvent se servait lui-même beaucoup de ce moulin.

En 1845 le revenu du moulin ne s'élevait qu'à 220 r^s et l'on peut compter tout au plus le profit moyen qu'en retirait le Couvent à 200 r^s.

En ajoutant cette somme aux 3546 r^s ci dessus on trouve pour revenu 3,746 r^s 14 s^q. Pour pas beaucoup plus que les pensions des Pères qu'ils reçoivent durant une longue série d'années.

L'administration du Couvent sur les biens non affermés ne fit aucun bénéfice, mais éprouva au contraire des déficits assez considérables.

D'après le rapport du P. Prieur, l'étendue de ces biens, y compris les étangs et marais ne menait pas plus de 200 à 300 arpents.

Dulmen, le 24 Décembre 1849.

Signé : Bertrand,

Conseiller des Domaines à
Dulmen.

two =
plus

sub

mu

recu

um

lets

en.

Series Venerabilium Patrum, qui in
cartusia Wederensi solemniter professione se Deo voverunt.

Sub Ven. P. Priore 1^o Thoma Driel admissi
et professi. — (1479-1487.)

1. — D. Theodoricus de Brei, oriundus ex municipio Breij, diocesis Leodi-
-ensis, adhuc novitius exercuit sacristae officium, ad 23 annos in continu-
-ant, postmodum, procurator, deinde vicarius, tandem, ab omni officio libe-
-ratus requievit in senectute bona, 65 annis ab eo in ordine expletis.

2. — Joannes Herck, de quo nihil speciale habetur; patria ejus ignoratur.

Sub V. P. priore D. Joanne Ketwigh, (1487-1507.)

3. — Henricus Brueman, Cosfeldensis, per 40 annos vicarius, vixit ultra
50 annos in ordine.

4. — Gerhardus de Middaghten ex praenobili familia susceptus pro reu-
-dito clerico (quod genus professorum nunc in perpetuum abolitur in ordine), post-
-modum, pro via debita probatione elevatus ad statum sacerdotalem, obiit pro-
-curator, oriundus ex castro Middaghten, situatum ad ripam, Galiae regione
-ubis Zutphanicae.

5. — Joannes de Clivis, profatus, in procuratorem succedens, cujus pa-
-tria fuerit nascitur.

+ 6. — D. Judocus Palsers Vredensis, procurator, deinde vicarius, postea prior.

7. — D. Henricus Specht Doeburgensis.

8. — Henricus Redder Hortemariensis.

9. — Godfridus Daimphens Mumanus.

+ 10. — Joannes Elishoff Hainfodiensis, postea prior sed absolutus, obiit colonice.

11. — Wernerus Hudepoll, cujus patria fuerit, ignoratur.

12. — Henricus Botter Cosfeldensis. —

Sub V. P. priore Joanne Elishoff, admissi. (1507-1531.)

(Sicut ex repetitione ce non esset constanter Elishoff, nisi aliter il esset Elishoff.)

13. — Henricus Wirinck Vredensis. —

verunt.

Leodi-
tinu
io libe-
id.

generatus

7.)

et filia

o r d.

) post-

ut pro-

regione

spa-

a prior.

lonice

-1531.)

ies huff.)

14. - Henricus de Gemen Grollanus, filius s. atrape Steinfordensis et Gron-
-vendi.
15. - Jacobus Zutphanice Zutphanensis. Vixit in ordine 66 annis, alias
procurator et vicarius.
16. - Joannes Reckelincusen, Reckelincusanus eodem die et anno mor-
-tuus, quo mortuus s. Henricus Merinck, unde in una fovea ambo sepulti.
- + 17. - Bernardus Welberg, cujus patria ignoratur, ex vicario electus prior.
18. - Joannes a Nagel peulluthis familie, ex quo castro ortus ignoratur, vixit
61 annis in ordine, alias vicarius, demum procurator.
19. - Henricus Heerde Monsis (Monasteriensis) fundator et dotator duorum cellarum
M et N, alias procurator.
20. - Bernardus Drachter cosfeldensis.
21. - Hermannus Suer cosfeldensis.
22. - Bernardus Steinfordice, cujus patria ignoratur.
23. - Henricus Horstmaricensis, cujus cognomen ignoratur, alias sacrista
et procurator vigilantissimus.
24. - Joannes Embriensis, cognomen ignotum. -
Sub V. P. priore Judoeco Pelsers... (1531-1540)
25. - Gerhardus Dottenen, Doedurgensis.
26. - Ingelbertus de Colonia, cujus patriam fuerit s. en cujus cognominis, ignoratur
Sub V. P. priore Bernardo Welberg. - (1540-1553)
27. - Gerhardus Hottelensis, cognomen ignoratur, ex ordine PP. Minorum, conversus
- tu alius, cartusianus profectus.
28. - Simon Zutphanensis, cognomen ignotum, procurator in cartusia prope
Lubecam, condita templum Mariæ. -
- + 29. - Laurentius Monasteriensis, cognomen ignotum, prior aquis submersus
et sepultus in ambitu sub lapide cui nomen eius inscriptum. -
30. - Joannes Pothoff ex Langenhorth, procurator et alias sacrista.
- + 31. - Georgius von Hatzfeldt prior et alias vicarius.
32. - Gerhardus Veilen, cujus patria fuerit, ignoratur.
34. - Bernardus Boeckmann vicarius. -

Agrom.

alied

no mor

ultti.

ior.

tor, r'isid

cellary

crista

15/10.)

moratus

-1533.)

condes

rope

mentus

[Faint, mostly illegible handwritten text in the main body of the page]

34. - Hermannus Affelden Monasteriensis, vicarius, postea procurator Moguntiae.
- + 35. - Henricus Winter ex Eggenrode, sacrista. -
Sub V.P. priore Laurentio Monasteriensi. - 1553-1576.
36. - Joannes Poelsen
- + 37. - Martinus Letterhaus ex castelleo vicino praedio Emptensi oriundus, prior,
vixit in ordinae 60 annis.
38. - Bernardus Poelsen, alias procurator.
39. - Balthasar, cognomen et patria ignorantur.
40. - Gerhardus Doekman
41. - Rotgerus van Heiden Dulmanensis nonagenario major, explevit in
ordinae 59 annos singulare proeb eius cunctis virtutum exemplum.
42. - Wilbrandus ^FForstegge Emptensis.
43. - Joannes Wellerg
44. - Joannes Holtken, ex quodam castelleo praedio condito Holtken oriundus,
vicarius alias procurator.
45. - Franciscus a Haesfeldt ex perillustri familia Rasfeldiana.
46. - Joannes Koninck Dulmanensis, procurator castelleo prope Wesaliam.
Sub V.P. priore Martino Letterhaus. - (1578-1591.)
47. - Henricus Holtwick Cosfeldensis, per 31 annos sacrista.
48. - Petrus Tiele Monasteriensis.
Sub V.P. priore Wendelino Balh. - (1597-1612.)
49. - Joannes Kirchhoff Ecklensis, alias vicarius.
50. - Henricus Isfordinck Monasteriensis.
51. - Bernardus Hoier vicarius.
52. - Theodorus Lammersman Holtwickensis.
53. - Hilgerus Vellens in abbacia Gladbachensi alias professor et prior.
Sub V.P. priore Theodoro Sobrio. - (1612-1619.)
54. - Erasmus Otterstedt Monasteriensis, alias sacrista, Tubiaci vicarius et
Hildesem procurator, obiit Monasterii in exilio tempore belli Hassici,
sepultus in coemeterio Mederdensi.
- + 55. - Bruno Brunelates ex praedio condito Bruner, Erve parochiae Nottelensis
alias proc.

e.

376.

not,

1
m

iundus,

am.

-)

2.-)

9.-)

et

ici,

Helens
/ proc.

[Faint, mostly illegible handwriting in a cursive script, likely a list or journal entry. The text is too light to transcribe accurately.]

alias procurator et prior; interfuit generali capitulo, postmodum ad instantias
huan, absolutus ab officio prioris.

56. — Conradus Gerstenkamp Monasteriensis, vixit ultra 59 annos
laudabiliter in ordine, insignis rationis floridus inae uterinoe deo otiose Gerben
dit homines ab intestato mortuae, benefactor curtisioe.

Sub v. p. priore Nicolao Messenich. — (1619-1635.)

57. — Marcus Lapo Prusiensis Iffliao, alias vicarius Tuliaci.

58. — Petrus Lindanus Monasteriensis Iffliao.

59. — Joannes Breuwerus Tuliacensis.

60. — Anthelmus Ahlers Bilderbaccensis, sacrista.

+ 61. — Antonius Otterstedt Monasteriensis, alias sacrista Tuliaci, procurator
hujus (d.) et deinde Kuroemundane^{dice ita} curtisioe ibid emque prior.

62. — Hermannus Becker Cosfeldiensis, Tuliaci procurator, dein vicarius, post
modum, Kuroemunde procurator, deinde in hac curtisioe coadjutor et proce-
-rator, postmodum, Hildeshi vicarius.

63. — Benedictus Brinckman Hasclunensis.

64. — Bernardus Brandt Warendorpiensis, X antos per obedientiam missus
obit in itinere in monasterio Marienboen, ibique sepultus.

65. — Wilhelmus Vollenhoe Ulbrajetinus ad 80 annos omnium junior.

Sub v. p. priore Brunone Brune. — (1635-1668.)

66. — Hugo Hoddersen Retbergensis, alias Tantisii vicarius.

67. — Ludovicus Keiserwert coloniensis.

68. — Christophorus Pomberge Cosfeldiensis, alias vicarius, procurator et sacrista.

69. — Michael Mensing Monasteriensis, alias ~~sacrista~~^{coadjutor}, dein procurator.

70. — Judocus Wener ~~ex Oldembel~~^{Monasteriensis} in Tubantia, alias sacrista, dein procurator.

71. — Bruno Bruing ex Oldensal in Tubantia, alias sacrista.

72. — Godofridus Herding Tulmaniensis, alias vicarius, coloniae hospes
sermones R. P. Vieira soc. Tem ex lingua Lusitanica mediante P. Joanne
Gruiter, professo curtisioe coloniensis, hands versos meliori latinitate donavit.

73. — Petrus Velthaus Cosfeldensis, alias coquinarius.

174. — Henricus Ruth Warendorpiensis, alias protector vice sacrista, vicarius.

lenticular
os
Gerbu
35.)
rator
1, pot
huac
ist ad
ior.
68.)
rista
or
procur
les
mnl
it.
es.

[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]

75. — Josephus Bonckamp Montis alias sacista, dein vicarius, qui ultra
50 annos laudabiliter vixit in ordine.
76. — Jacobus Henrichman Montis procurator.
Sub v. p. priore Godofredo Röve. — [1668-1696.]
77. — Everhardus Henrichman Montis (monasteriensis?) procurator.
- + 78. — Conradus Becker Horstmaricnsis, multis annis procurator, dein prior.
79. — Joannes Bosendorff Montis, procurator.
- + 80. — Joannes Giese Warandorpiensis, procurator, dein prior, qui ascendit ad cap. gen.
81. — Christophorus Hvidtbroeck Roekselanus, vicarius.
- + 82. — Lambertus Cattenbelt Zwollanus, alias sacista, dein prior.
83. — Anthonius Lordermann Hertzbergensis.
84. — Bernardus Weddemhove, Darsipiensis.
- + 85. — Hugo Dobbins Hagae Comitensis in Hollandia ex pastore Zwollensi hic
professus, dein vicarius, postmodum, vicarius et prior X antes.
86. — Antonius Walrave d' Misch Haselincnsis, alias vicarius X antes.
- + 87. — Bruno Kelderman Monasteriensis, alias sacista, dein prior.
88. — Paulus Schomaker Bremensis, ex calvinismo conversus.
89. — Franciscus Bustrup Montis.
90. — Dionisius Becken Rheinensis, alias sacista.
- + 91. — Theodorus Berkemeier Montis, alias procurator, dein prior.
92. — Franciscus Kesters Montis, alias sacista, dein vicarius.
93. — Hieronimus Wulff Schonholthusanus.
94. — Bernardus a Bischoping ex Oshoff.
95. — Benedictus Ham cosfeldiensis.
Sub v. p. priore Conrado Becker. — [1696-1707.]
96. — Hilmarus Heinfurt Vechtensis, procurator.
- + 97. — Henricus Lotthcn Montis, alias sacista et procurator, dein prior.
Sub v. p. priore Lamberto Cattenbelt. — [1707-1711.]
98. — Antonius Lickel Slalterensis, vicarius.
99. — Hugo Mellagen Arnbergensis.
- + 100. — Ernestus Zerng Luxemburgensis, alias cogitarius, dein prior cast. Trevicensis.

a

[6.]

f. ge.

hic

[7.]

[11.]

ensis

- + 101. - Augustinus Kapicani Ze-vcl Sevensis, alias sacrista et vicarius,
 Sub V.P. priore Joanne Giese. - [1711-1720.]
102. - Hermannus Brinckm^{ann} Monsis, procurator.
103. - Josephus Froninch Bilderbeccensis,
 Sub V.P. priore Theodoro Berkemeier. - [1720-1726.]
104. - Robertus Sisner Hamburgensis, sacrista.
105. - Lambertus Zimhorn alias sacrista.
106. - Fredericus Weingartener Monsis.
- + 107. - Philippus Cohaus Stadthohensis,
 Sub V.P. priore Henrico Pottken. - [1726-]
108. - Anthelmus Henrici Ficothensis.

20.]

26.]

Sequitur designatio VII. patrum et FF. in hoc castro
Mariano ex superiorum ordinatione quondam hospitantium.

- + 1. - Arnoldus vanden Hove prior Wesalioe, de quo in litteris foundationis.
2. - Wilhelmus Himmenberg Embicensis, vicarius.
- + 3. - Joannes Kettwich procurator. deus prior.
4. - Jacobus Holtzweiler senior.
5. - Rudolphus Woldecken Bucholdensis.
6. - Joannes Buderich sacista. Hi sex cartusie Wesaliensis professi, excepto
Joanne Kettwich, eandem domum, repetierunt, castro hoc Ordini prius per
ipsum incorporato.
7. - Joannes de Gravina professor Ruremundoe.
8. - Wilhelmus Worcum, professor Moguntiae, hic procurator.
- + 9. - Thomas Driel professor Ruremundoe, patria Norwomagensis, primus prior
castri Mariani, deinde prior Ruremundoe.
10. - Henricus de Cosfeldia professor cartusie Tubacensis.
11. - Petrus Leyden professor S. coloniae. (note. Suballemment le même que Pierre Blom-
-envenna, de Leyde, qui fut en suite prieur de la chartreuse de Cologne, homme remarquable
par ses écrits. voir Hartzheim, bibliotheca coloniensis. 265. Th. Petrus, Bibl. cartusiana, 255.)
voir la carte de 1503 p. 523-24. Ce doit être un autre.
12. - Sanderus Horncken professor S. Wesalioe.
13. - Wilhelmus Stedtloen professor S. Arnheimensis.
14. - Joannes Reckenlinghusen professor S. coloniae.
15. - Hugo Welken
16. - Joannes Trajecti } horum, S. professoris non annotatus.
17. - Martinus Verhagen professor S. coloniae, hic quondam vicarius.
- + 18. - Joannes Lümel professor et prior S. Montis Agnetris in Hollandia.
19. - Jacobus Woerdanus professor et vicarius ejusdem.
20. - Leo professor S. Monasterium in Geldria.
21. - Bartholomeus
22. - Augustinus } professei ejusdem S. in Geldria.

ro
tium

cepto
ion

prior

blom

qualle

55.)

la.

23. - Joannes Baroldi Groningensis professor colonie. Hic dum, se in procuratorem
hujus castri a priore institueretur, cognosceret, ostendens petens inducias ad Vener.
quosque Matrem, consulendum, nam, eis floacitum foret ut tam turbulenti, accepti
-aret officium, apparitione S. Virgini Marice certificatus, se a tali onere liberum,
permansurum, eodem quo institueretur erat die obiit anno 1599, 21 martii.
24. - Egdius Mechliniensis professor D. colonie.
- + 25. - Hermannus Piper professor coloniensis, hic prior et ibidem.
- + 26. - Cornelius Graes Antwerpensis, professor colon. olim, hic vicarius et rector.
- + 27. - Wendelinus Batha professor colonie, hic vicarius et prior.
28. - Servatius Mostat professor Ruremundæ.
29. - Egbertus Van Santhen Amstelrodemensis, professor confluentie.
30. - Nicolaus professor Hildesii.
31. - Joannes Slintzius professor havis, quondam, prior Ruremundæ, hildesii
hic vicarius.
32. - Joannes Nittelius professor Ruttile.
33. - Petrus Clack professor coloniensis.
34. - Joannes Stipulensis professor Tulicæ, qui 64 annis laudabiliter vixit in d. d.
- + 35. - Jacobus Neukirchen professor et quondam, prior D. Ruttile, hic vicarius.
36. - Christophorus Eschenfelder professor Moguntie et quondam, ibidem, et hic vicarius.
37. - Henricus Moldeck Norasianus professor D. colonie, hic procurator.
- + 38. - Nicolaus Mesenich professor colonie, hic prior.
39. - Theodorus Vanden Enden professor D. Lovanii.
40. - Wernerus Reuther professor D. Ruremundæ.
41. - Joannes Brial professor cartusie majoris, alias prior Leodi.
42. - Gregorius Tonsor professor havis, hic vicarius.
43. - Conradus Berendt professor Hildesii.
44. - Conradus Passins professor Hildesii.
- + 45. - Theodorus Schappert professor D. Hildesii, ubi postmodum, procurator et prior.
46. - Joannes Kempen professor Ruremundæ.
- + 47. - Everhardus Edeling professor D. Hildesii, hic novitatum, peragit, demum, ibidem
Hildesii prior.

toran
Jen
accep
erun

, Rutil

in dicit

o i caris

puber

ibid

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

48. - Bernardus Schomaker professor D. Hildesi, hic quoque novitatem peregit.
49. - Gerhardus Villarius professor Ruiteloe, hic et deinde Tuliaci vicarius.
50. - Matthias Alexander professor Dantis ci.
51. - Bartholomaeus Harper professor confluentiae, hic vicarius.
52. - Joannes Lowys professor Dantis ci.
53. - Philippus Cornet Leodiensis professor majoris cartusiae.
- + 54. - Georgius Ingels professor Moguntiae, demum prior Tuliaci, dein procurator Grunae, dein prior Freiburgi.
55. - Franciscus Henrici professor Ruremundae, unde et oriundus.
- + 56. - Godefridus Roere professor coloniae, hic prior.
57. - Jacobus Cramer professor D. Ruiteloe et quondam ibi procurator.
58. - Florentius Merlo professor coloniae, ac demum ibidem procurator.
59. - Bartholomaeus professor heviris.
60. - Lambertus Prost professor heviris.
61. - Thomas ab Ort^{ost?} professor heviris, harum de se cartusianae solitudinis paupertatis, mortificationis et humilitatis praebens exemplum, hic obiit in cella G: ante altare sedens repositus est mortuus.
62. - Anthelinus Councet Leodiensis, professor Ruremundae.
63. - Wendelinus Presemer professor ac quondam vicarius coloniae.
64. - Ludolphus Scheikelet confluentinus, professor Molshemii.
65. - Joannes Keyenberg professor Molshemii.
66. - Laurentius Becker professor coloniae, hic vicarius.
67. - Bruno von Raj (Rwy?) Ruremundanus, professor Hildesi.
68. - Bruno Bernardi professor Ruiteloe.
69. - Godefridus Bercheide belgitanus, professor Dantis ubi demum procurator.
70. - Jacobus Gallet natione et professione coloniensis, vicarius Tuliaci. ac demum coloniae.
71. - Michael Mörkens natione et professione coloniensis. (v. Hartzheim, p. 252.)
72. - Arnoldus van Meer professor Tuliaci.
73. - Paulus Hort hevirensis, professor D. Hildesi.
74. - Franciscus Franck natione et professione Tuliacensis.

egit
rius

us

tor
tor

tedius
it in

urator
Julia

252)

[Faint, illegible handwriting covering the majority of the page]

75. - Henricus Guntar professor Hildem.
76. - Casparus Soeters Leodiensis, professor Ruremundae, quondam vicarius
Leodi, procurator Demum, Ruremundae.
77. - Lubas Faber professor D. Rutilae.
78. - Henricus Siegers professor Lantis. -

1
read

Sequitur series F.F. conversorum seu Laicorum, qui
per solemnem professionem, se in hoc Castro Mariano Deo
devoverunt. —

1. — Nicolaus Gavenich
2. — Joannes von Synderen
3. — Hermannus Kettelhake, notabilis hujus castri benefactor, olim armeriger
diocesis Monsis, volens servire Deo in claustris, legit ordinem Cartusien-
in castro Mariano in ^{Wiederden}, cum suis patribus et sororibus bona sua pro-
terea, quae castro hoc ^{huic} aggregavit, dividens, se Deo per solemnem profes-
sionem, praesente v^{ob}l^o J^uo Hermanno de L^ungen, canonico cathedralis eccle-
siae Monasteriensis) et proposito ecclesiae S^{ct}i Mauritii, devovit.
4. — Bernardus Hengevoet
5. — Lubertus Kōninck
6. — Henricus Hammonis
7. — Henricus Sturck
8. — Laurentius
9. — Friedericus } qui anno 1481 fecerunt professionem.

Designatio F.F. Donatorum seu Laicorum, qui
mediante contractu civili se ad hujus castri obsequia obtulerunt.

1. — Hermannus.
2. — Bernardus Berninck.
3. — Joannes Van Münster.
4. — Joannes Van Vreden.
5. — Ludovicus.
6. — Ludolphus Ebkinck.
7. — Hermannus tor Nysch.

qui
eo

ger
ntes
pna
ofate
sceda

qui
lerunt

8. - Gerhardus Hartmann.
9. - Henricus Provins.
10. - Theodoricus
11. - Conradus *nondum promissus.*
12. - Joannes Borchardi.
13. - Goswinus Horneken Borchensis.
14. - Joannes Nottelis, *vixit ultra 50 annos laudabiliter in ordine.*
15. - Albertus.
16. - Michael Bethrelatre.
17. - Henricus Olphen
18. - Walterus
19. - Everhardus et
20. - Henricus Tenbaecken.
21. - Gerhardus Hamicholt
22. - Petrus Bremensis
23. - Joannes Strave
24. - Joannes Pleiger
25. - Bernardus Geisterkamp.
26. - Henricus.
27. - Henricus Gloynek.
28. - Christianus Novitiandus.
29. - Joannes Koninck *novitius.*
30. - Joannes Diest.
31. - Gerhardus Antonii.
32. - Henricus Rhenanus Bingenensis.
33. - Hermannus Möllman.
34. - Bernardus Brantze
35. - Wilhelmus Albetzen, *ad propriam instantiam postea dimissus.*
36. - Henricus Rames.
37. - Martinus Forwick.
38. - Wernerus Eilinck.

ed.

39. — Remigius Rulle Monasteriensis.
40. — Fridericus Brun Rodorpiensis.
41. — Petrus Eidorff.
42. — Gerhardus Chuer Warendorpiensis.
43. — Adolphus Luers Melleccensis.
44. — Cornelius Wilmsen Hollandus.
45. — Theodorus Brandthove Monasteriensis.
46. — Henricus Uhrwacker Monasteriensis.
47. — Hermannus Everdinek Monasteriensis.
48. — Jacobus Spoede Ihusanus.
49. — Henricus van Goer Ihusanus.
50. — Joannes Holtrichter Lembecensis, qui ferme 50 annis laudabiliter vixit in ord.
51. — Bernardus Moller Ihusanus.
52. — Georgius Wegman Emsdettensis.
53. — Andreas Everdinek Monasteriensis.
54. — Franciscus Wellinckhoff
55. — Werhardus Beck's Hortmariensis.
56. — Remigius vander Lippe natus in castro Singraven in Tubantia.
57. — Bruno Daelman Lembecensis.
58. — Bernardus Zvoll Monsis.
59. — Hermannus Voss Asbecensis.
60. — Hugo Bienhulsen Fulmaniensis.
61. — Gerhardus Volckering ex Borch.
62. — Nicolaus Wessels Monasteriensis.

ditto

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Series Priorum.

1477-1479. — } Jacobus Holtzwiler.
 } Rudolphus Woldeken.
 } Arnoldus de Curia } Rectores. —

1. — 1479-1487. — D. Thomas de Dryell, protoprior, Gelrus, prof^{us} huren. undec.
2. — 1487-1507, + 4 martii. Joannes Kettwigh, prof^{us} D. W. eccliae.
3. — 1507-1531. — Joannes Elishof, Hainfordia, prof^{us} D. Salmantiae, 10.
4. — 1531-1540 + 16 dec. Judocus Vedis, prof^{us} D. Salmantiae, 6.
5. — 1541-1553. + 8 Junii Bernardus Welberg, prof^{us} D. Salmantiae, 17.
6. — 1553-1576. + 16 Martii Laurentius Monasteriensis, prof^{us} D. Salmantiae 29, in itinere aquis
(Salmantiae).
7. — 1576-1578 + 25 sept. Henricus Winter, prof^{us} D. Salmantiae, 35.
8. — 1578-1578. + 16 oct. Georgius Hartzfeldt, prof^{us} D. Salmantiae, 31.
9. — 1578-1591. — Martinus Letterhaus, prof^{us} D. Salmantiae 37, obiit 1607, 15 Junii.
10. — 1591-1596. — Hermannus Pifer, prof^{us} coloniae aethricanus, postea ibi dem prof^{us}.
11. — 1596-1597. — Cornelius Gressel, rector, Antverpiensis, prof^{us} colonia + 19 Julii
1642.
 (voir Hartzheim, p. 65. et Petreus 46.) —
12. — 1597-1612 + 16 febr. Wendelinus Batha, prof^{us} coloniae.
13. — 1612-1619. — Theodorus Petreus, prof^{us} coloniae, + coloniae 20 Aprilis
(1640.)
14. — 1619-1635 + 16 sept. Nicolaus Messenich, prof^{us} coloniae.
15. — 1635-1668. — Bruno Brune, prof^{us} D. Salmantiae 55, + 31 oct. 1678.
16. — 1668-1696 + 26 sept. Godofredus Röve, prof^{us} D. coloniae.
17. — 1696-1707 + 24 dec. Conradus Becker, prof^{us} D. Salmantiae 78.
18. — 1707-1711. — Lambertus Cottonbult, prof^{us} D. Salmantiae 82, + 18 oct. 1721.
19. — 1711-1720 + 3 Maii. Joannes Giese, prof^{us} D. Salmantiae 80.
20. — 1720-1726 + 24 aug. Theodorus Berkemeier, prof^{us} D. Salmantiae, 91.
21. — 1726-1726 + 22 oct. Bruno Kelderman, prof^{us} D. Salmantiae 87.
22. — 1726-1738. — Henricus Pottken, prof^{us} D. Salmantiae 97.
23. — 1738-1751. — Augustinus Rappicani, prof^{us} D. Salmantiae 101.
24. — 1751-1773. — Philippus Cohus, prof^{us} D. Salmantiae. 107. —

m. un...

10.

z aquis
est. us.

07, 16 j...

imp...

9 julii
1662.

in las
1660.

78.

t. 1721.

.

.

.

25. 1773-1774. — Andreas Kieberin.
 26. 1774-1779. — Martinus Honig.
 27. 1779-1790. — Josephus Schütte.
 28. 1790-1802. — Aloysius Faber.

Dans un recueil de la collégiale de Munster on trouve
 les noms suivants des religieux de Weerden. —

Martinus Honig.
 Josephus Schütte.
 Benedictus Topf.
 Johannes Edelbrock.
 Ignatius Hagdorn.
 Christophorus Köhne
 Bernardus Maers.
 Antonius Zunkley.
 Peter Werninck.
 Bruno Otto.
 Hugo Voltermann.
 Franciscus Haring.
 Albergatus Brenke.
 Bernardus Kramer.
 Theodorus Brockmann.
 Anthelmus Creatz.
 Aloysius Faber
 Paulus Möllmann.
 Henricus Kohler.
 Aloysius Schram.
 Wilhelmus Rhode.
 Antonius Granier. —

Necrologium ex chartis Capituli generalis.

- ch. 1478. obit. Stranucus miles D. Gerardus de Kappel fundator \bar{c} castri Marice
prope Dulmaniam, habens per tot. ord. plen. monach. obit 14^{to} Januarii
- ch. 1484. " Dñs Hermannus de Langer decanus ecclesie cathedralis Monasteriensis.
- + ch. 1487. " D. Rodolphus de Boscoldia (de Rotholdia. schv.) monac. profus \bar{c} Wesalioe,
qui alias fuit rector \bar{c} castri M^o prope Dulmaniam, et obit 5^{to} Maii
7 schv. —
- ch. 1491. " D. Girardus Middach (Viddach. f.c.) monac. profus et procurator \bar{c} castri M^o
- ch. 1493. " (Fr.) Hermannus donatus \bar{c} castri Marice.
- + ch. 1494. " D. Thomas Driol monac. profus \bar{c} Kuremundee, qui alias fuit prior
Ditor \bar{c} et \bar{c} castri Marice.
- ch. 1496. " D. Joannes de Clivis profus et procurator \bar{c} castri Marice.
- ch. 1500. " Dna Hildegardis de Kappel fundatrix \bar{c} castri Marice prope Dulm-
-aniam, habens plen. monach. in prov. \bar{c} Albeni. ob. 19^{to} Dec. (f. schv. de b. p. t. ord.)
f.c.
- ch. 1502. " D. Henricus de Otkinaria monac. profus \bar{c} castri Marice.
- ch. 1504. " Dñs Goswinus de Kaywalt miles, magnus benefactor \bar{c} castri Marice
prope Dulmaniam.
- ch. 1505. " Fr. Nicolaus Gavanik }
" " Fr. Gerardus Sinterin } conversi profus \bar{c} castri Marice
- + ch. 1507. " D. Joannes Ketwii prior \bar{c} castri Marice.
- " " D. Henricus Costualdis monac. profus \bar{c} episcopi dom. \bar{c}
- " " Fr. Hermannus Kattelhake conversus profus \bar{c} castri M^o prope Dulmaniam.
- ch. 1508. " Dñs Theodericus de Haytan canonicus ecclesie majoris Monasteriensis.
- ch. 1509. " D. Joannes Herck monac. profus \bar{c} castri Marice.
- " " (Fr.) Joannes de Vredan donatus \bar{c} castri Marice.
- ch. 1511. " Dñs Philippus propositus majoris ecclesie Monasteriensis.
- ch. 1516. " D. Wernherus Hudspold (Hudspol. f.c.) mon. profus \bar{c} castri Marice.
- " " (Fr.) Ludovicus donatus \bar{c} castri Marice.
- " " (Fr.) Ludovicus Elkinck (Elknick. c.f.) donatus \bar{c} castri Marice.
- ch. 1519. " Dñs Everardus Averdoot canonicus in Vredan benefactor \bar{c} castri M^o.

- Dulman -

- ch. 1519, ab'it. (Fr.) Gerardus Hartman Donatus 7^o Dulmanice.
" " (Fr.) Henricus Provinc Donatus 7^o Dulmanice.
" " Honorabilis Joannes Graxan benefactor 7^o castri Marise.
" " Antonia Kernhaitz (Yersaitz. f. c.) benefactrix 7^o castri Marise.
ch. 1523, " (Fr.) Theodericus Donatus 7^o castri Marise.
ch. 1524, " Magister Joannes Valquin Tecanus ad sanctum Mauritium extra
muros civitatis Monasteriensis, benefactor 7^o castri Marise.
ch. 1526, " Fr. Bernardus conversus professor 7^o castri Marise. -
ch. 1529, " D. Henricus monach. prof^{us} 12^o 7^o Nuremunde, ultimo prof^{us} et vicarius
7^o castri Marise, et ob'it 21 Maii.
ch. 1534, " D. Bernardus de Hambordia (de Hanganordia, alij) monach. prof^{us} 7^o castri Marise.
" " (Fr.) Georgius Donatus 7^o Dulmanice.
+ ch. 1535, " D. Joannes Steynfortia monach. prof^{us} et olim, prior 7^o Dulmanice, qui
ob'it in domo Wasselice 1^o februarii.
ch. 1536, " D. Henricus monach. prof^{us} 7^o Dulmanice.
" " R^{atus} D. Rodolphus canonicus ecclesie de Langhen, canonicus ecclesie Monasteriensis.
(- tariondis).
ch. 1541, " D. Henricus Vredis
" " D. Joannes Reclintusen (Reclotusen. cf.) } monachi prof^{us} 7^o Dulmanice.
" " D. Henricus Ghemut (Gemmecat. f. c.) }
+ " " D. Todocus Vredis prior 7^o Dulmanice.
ch. 1542, " D. Henricus Gheme (Ghemmay. f. c.) }
" " D. Joannes Vechen (Veecon. f. c. Halicri. cf.) } monachi prof^{us} 7^o castri Marise.
" " D. Joannes Embrice monach. prof^{us} 7^o Dulmanice.
ch. 1546, " D. Hermanus Duyt monach. prof^{us} 7^o castri Marise.
" " D. Hermanus Sabur (Sarburt. f. c.) monach. prof^{us} 7^o castri Marise qui ob'it
19 Maii (19^o Maii f. c.) Et ce le même? -
ch. 1549, " D. Eglbertus monach. prof^{us} 7^o Dulmanice.
" " D. Theodericus Bren monach. prof^{us} et senior 7^o Dulmanice, qui lautali-
tate vixit ordine 65 annis.
ch. 1552, " D. Jacobus prof^{us} et procurator 7^o Dulmanice.
ch. 1553, " D. Jacobus Zutphanis prof^{us} et procurator 7^o Dulmanice.

- Dulmen -

- ch. 1553. obit. (Fr.) Waltherus Donatus ^{fr.} Dulmanice.
- ch. 1554. " D. Henricus Hornmarie monac. prof^{us} et sacrista ^{fr.} Dulmanice,
qui 66 annis laudabiliter vixit in ordine.
- " " D. Bernardus Cosfeldice monac. prof^{us} ^{fr.} Dulmanice.
- " " D. Bernardus prior ^{fr.} Dulmanice.
- " " D. Henricus Herte monac. prof^{us} et procurator ^{fr.} Dulmanice.
- " " D. Godefridus monac. prof^{us} et antiquior ^{fr.} Dulmanice.
- " " (Fr.) Joannes Donatus ^{fr.} Dulmanice, sexagenarius in ordine
- " " (Fr.) Albertus Donatus ^{fr.} Dulmanice.
- ch. 1559. " Fr. Lubertus conversus prof^{us} ^{fr.} Dulmanice, qui 66 annis laudabiliter vixit in ^{fr.} ordine
- ch. 1561. " D. Simon Zuthmanice }
" " D. Joannes Porsion ^{ten. t.c.} } monachi prof^{us} ^{fr.} Dulmanice.
- " " (Fr.) Joannes Bochardi Donatus ^{fr.} Dulmanice.
- ch. 1562. " (Fr.) Henricus Olphem (Alpham. t.c.) }
" " (Fr.) Michael Bretelake (Buechelake. t.c.) } Donati ^{fr.} Dulmanice.
- ch. 1563. " D. Sanderus Hombram ^{ut. t.c.} monac. prof^{us} senior ^{fr.} Wasalie, hospes in ^{fr.} Dulmanice.
- ch. 1566. " (Fr.) Joannes Strax Donatus ^{fr.} Dulmanice.
- ch. 1575. " D. Hermannus ab Astolem monac. prof^{us} ^{fr.} Dulmanice, hospes in ^{fr.} Hael (- lauti. fr.)
- " " (Fr.) Joannes Broulon ^{or. t.c.}
- " " (Fr.) Petrus Brimen (Bremens. t.c.) }
" " Fr. Germanus Brach (Fridericus. t.c.) } Donati ^{fr.} Dulmanice.
- + ch. 1576. " D. Laurentius prior ^{fr.} Dulmanice, habuit miss. de ^{fr.} Mein (Blamane) prof^{us}
- ch. 1578. " Goswinus Hornetran (Ormentar. ut.) laicus ^{fr.} cath^e Marice
- ch. 1580. " D. Joannes Langenhorst monac. prof^{us} et procurator ^{fr.} cath^e M^{oe}
- " " D. Gerardus Boitzman vicarius ^{fr.} cath^e M^{oe} prope Dulmaniam.
- + " " D. Henricus Engenard prior ^{fr.} cath^e Marice.
- + " " D. Georgius Hieserfot prior recent ^{fr.} quodam ^{fr.}
- " " Fr. Henricus Annoniensis conversus prof^{us} ^{fr.} cath^e M^{oe}.
- " " (Fr.) Antonius Honninges Donatus ^{fr.} cath^e M^{oe} (confluentie. d. vis.)
- ch. 1585. " D. Bernardus monac. prof^{us} et vicarius ^{fr.} Dulmanice.
- ch. 1593. " D. Petrus Fual (Pulo. i. q.) prof^{us} ^{fr.} Dulmanice.

tra
runt
t. m. p.
equi
Mond
ambit.
uice
obit
utalib

12

- Dulman -

- ch. 1596. obit. D. Joannes Holtelen (Holtelen. cf. Holsteden. Schw.) prof^{us} 9^o Dulman
ch. 1601. " D. Jacobus Hollandus prof^{us} 7. Hollandiae, hospes in 7. Dulmaniae
" " D. Joannes Wellberg prof^{us} 7. Gissam, 7. Dulmaniae.
" " (Fr.) Henricus Clonith (Wolnerinus. Schw.) Donatus 7. Dulmaniae
ch. 1602. " D. Martinus Werhagen prof^{us} 7. Coloniae, hospes et alias vicarius 7. Dulmaniae
" " (Fr.) Joannes Dickensit Donatus 7. Dulmaniae.
+ ch. 1604. " D. Hermanus (Pipperus) vicarius 7. Molsheim, alias prior domus, Dulmaniae
et Coloniae, hab^{et} missae B^eM^e per tot. ord. - (prof^{us} Coloniae + 14. Julii 1603.)
+ ch. 1608. " D. Martinus Latschhausius (Latschhausius. Schw.) prof^{us} et alias prior 7.
Dulmaniae, cuius obitus anno posteriori non fuit annuatiatus.
+ ch. 1612. " D. Wandelinus Bath prior 7. Dulmaniae, prof^{us} 7. Coloniae, hab^{et} missae
missae de B^eM^e in 7. provinciis Alemanniae. + 20. Jun. 1612. -
ch. 1613. " D. Joannes Degius (Degius. Schw.) proc^{us} 7. Nethaliae, prof^{us} 7. Dulmaniae.
" " (Fr.) Bernardus Donatus 7. Dulmaniae.
ch. 1614. " Dnus et venerabilis vir Joannes Vitpals, et sacerdos et vicarius ecclesiae
cathedralis Monasteriensis,
ch. 1616. " D. Bernardus Hoer (Hoer. Schw.) prof^{us} et vicarius 7. Dulmaniae.
ch. 1620. " D. Egidius prof^{us} 7. Coloniae, hospes in 7. Dulmaniae.
ch. 1623. " (Fr.) Henricus Piscator Donatus 7. Dulmaniae.
ch. 1624. " D. Hotgerus prof^{us} et antiquus 7. Dulmaniae qui 59 annis laud
- bilitate vixit in ordine, hab^{et} aut missae de cruce in 7. provinciis Alemanniae.
ch. 1626. " D. Joannes prof^{us} et antiquus 7. Dulmaniae.
" " D. Henricus Moldach prof^{us} 7. Coloniae, procurator 7. Dulmaniae. + 7. Oct.
" " D. Theoderus prof^{us} et sacrista 7. Dulmaniae.
" " D. Joannes Reicheff (Reicheff. Schw.) prof^{us} et antiquus 7. Dulmaniae
" " (Fr.) Hermanus Mülman } Donatus 7. Dulmaniae.
" " (Fr.) Gerardus }
ch. 1627. " (Fr.) Valericus (Valericus. Schw.) Donatus 7. Dulmaniae.
ch. 1630. " D. Hilgerus Yelland (Yelland. cf.) prof^{us} 7. Dulmaniae.
" " D. Petrus Lindan (Lindanus. cf.) vicarius prof^{us} 7. Dulmaniae.
+ ch. 1636. " D. Nicolaus Mosenich (ist Mosenich) prof^{us} Coloniae, prior 7. Dulmaniae
+ 17. Sept. 1635.

- Dulman -

- ch. 1636. ab. ut. D. Bernardus Brandt profus^{us} T. Dulmanice, hospes in T. Kantens d.
- ch. 1637. " (Fr.) Fredericus donatus T. Dulmanice, hospes in T. bewirandi.
- + ch. 1641. " D. Theodorus Patrobus profus^{us} T. colonice, alias prior T. Dulmanice, habens miss. de B^o M^o per tot. ou. + 24 April 1640.
- ch. 1644. " Fr. Martinus donatus T. Dulmanice.
- ch. 1646. " R^{us} D^{us} Henricus Niters decanus Notilensis (Nosilensis. n. r.) benefactor T. Dulmanice, habens miss. de B^o M^o in 7 prov^{us} Alamanice.
- ch. 1658. " Fr. Cornelius donatus T. Dulmanice,
- x ch. 1662. " D. Antonius Otterstad (Otterstad. schw.) profus^{us} T. Dulmanice, prior T. Huremunde.
- ch. 1663. " Fr. Gerardus donatus T. Dulmanice, habens miss. de B^o M^o in 7 prov^{us} Alamanice.
- ch. 1665. " D. Anthelmus profus^{us} at vicarius T. Dulmanice.
- ch. 1666. " D. Erasmus Otterstad profus^{us} T. Dulmanice.
- ch. 1668. " Fr. Henricus donatus T. Dulmanice,
- ch. 1670. " Fr. Jacobus Sprae donatus T. Dulmanice,
- ch. 1674. " D. Joannes Breverus profus^{us} T. Dulmanice.
- ch. 1677. " D. Joannes Michael Monsings (Mensing. schw.) profus^{us} T. Dulmanice, hospes in T. Huremunde.
- ch. 1678. " D. Conradus Gertzkamp profus^{us} T. Dulmanice.
- " " Fr. Henricus Hurbekker (Hurbekker. schw.) } Tonati T. Dulmanice,
- " " Fr. Theodorus Brandhorst } Tonati T. Dulmanice,
- + ch. 1679. " D. Bruno Bruns profus^{us} antiquus at alias prior T. Dulmanice, habens miss. de B^o M^o per tot. ou. in quo at in eadem Tomo suo professionis 61. annis laudabiliter vixit
- " " D. Joocus Veal (Veer. n. r. Veer. Just. schw.) profus^{us} at procurator T. Dulmanice.
- " " D. Lambertus Probst profus^{us} T. bewirandis, hospes in T. Dulmanice.
- " " D. Hermannus Becker profus^{us} dictus T. Dulmanice, —
- " " Fr. Henricus Rutte } Tonati T. Dulmanice.
- " " Fr. Adolphus Couas } Tonati T. Dulmanice.
- " " R^{us} ^{mus} at C^{us} ^{mus} Principis D. Bernardus episcopus Monasteriandis.
- ch. 1680. " D. Jacobus Henrichman profus^{us} at procurator T. Dulmanice.
- " " D. Hugo Herten profus^{us} T. Dulmanice.
- " " D. Christopherus Berg profus^{us} dictus T. Dulmanice. —

Dulman
anice.
anice.
Dulman
almanice
os.)
or T.
habens
nide.
s. ecclesie
s. lauda
anice.
+ 7 oct
1635
anice
almanice
1635.

- Dulmen -

- ch. 1681. obit. D. Wilhelmus Walthehoe profus et antiquior \mathcal{D} . Dulmanice
" " D. Joannes Rosentorff profus et procurator \mathcal{D} . Dulmanice,
ch. 1684. " D. Bruno Bruins profus et antiquior \mathcal{D} . Dulmanice.
ch. 1685. " Fr. Hermannus Worling Donatus \mathcal{D} . Dulmanice.
ch. 1687. " D. Franciscus Buiroz profus \mathcal{D} . Dulmanice novum, promatus.
ch. 1690. " D. Bernardus Watenhoue profus \mathcal{D} . Dulmanice.
ch. 1696. " Fr. Hannicus Von Goar Donatus \mathcal{D} . Dulmanice. -
+ ch. 1697. " D. Godefridus Koverius profus \mathcal{D} . Colouice, prior \mathcal{D} . Dulmanice. + 26 Sept. 1696
ch. 1703. " D. Erardus Hanniamans profus et procurator \mathcal{D} . Dulmanice, cujus obitus
anno proterito non fuit denunciatus.
" " D. Hannicus Kutt (kut. schw.) profus \mathcal{D} . Dulmanice. -
ch. 1706. " D. Petrus Veltgans (Veltgans. schw.) profus et antiquior \mathcal{D} . Dulmanice.
" " Fr. Georgius Vaugman (Vaugman. schw.) Donatus \mathcal{D} . Dulmanice.
ch. 1707. " D. Antonius Walrats profus \mathcal{D} . Dulmanice. -
+ ch. 1708. " D. Conradus Becker profus et prior \mathcal{D} . Dulmanice.
ch. 1711. " D. Godefridus Hardings profus et antiquior \mathcal{D} . Dulmanice.
" " Fr. Bernardus Muller Donatus \mathcal{D} . Dulmanice.
ch. 1713. " D. Paulus Schoenmacher profus \mathcal{D} . Dulmanice. -
ch. 1715. " D. Joseph Bonnekampff (Bonnekampff. schw.) profus et vicarius \mathcal{D} . Dulmanice
qui ultra 56 annos laudabiliter vixit in ordine.
" " Fr. Erardus Bels Donatus \mathcal{D} . Dulmanice. -
ch. 1717. " D. Anthelmus Lordeman profus \mathcal{D} . Dulmanice.
+ ch. 1720. " D. Joannes Gise profus et prior \mathcal{D} . Dulmanice.
+ ch. 1721. " D. Lambertus Katoubaldt profus, antiquior et alias prior \mathcal{D} . Dulmanice.
" " D. Christophorus Hottelbrach profus et vicarius \mathcal{D} . Dulmanice.
" " Fr. Remigius Vanderslippe Donatus \mathcal{D} . Dulmanice.
ch. 1726. " D. Hugo Mellagen (Mellagen. schw.) profus \mathcal{D} . Dulmanice, hospes in \mathcal{D} . Walden.
+ ch. 1727. " D. Theodorus Beremay profus et prior \mathcal{D} . Dulmanice.
+ " " D. Bruno Halderman profus et prior \mathcal{D} . Dulmanice.
" " D. Franciscus Kosters profus et vicarius \mathcal{D} . Dulmanice, cujus obitus ab
aliquot annis non fuit denunciatus.

- Dulmen -

- ch. 1727. obit. D. Dionysius Baerten (Diosten. schm.) prof^{us} et antiquior T. Dulmanice.
" " D. Benedictus Ham prof^{us} T. Dulmanice.
" " D. Bernardus Bischoping prof^{us} T. Dulmanice.
" " Fr. Bruno Dalhman (Dalman. c. b. Dahlman. schm.) donatus T. Dulmanice.
ch. 1728. " D. Hilmarus Steinfort prof^{us} et procurator T. Dulmanice.
" " D. Paulus Hoest prof^{us} T. Hildesii, hospes in T. Dulmanice.
" " D. Lucas Faber prof^{us} T. Hildesii, hospes in T. Dulmanice.
" " Fr. Joannes Donatus T. Dulmanice, qui 53 annis laudabiliter vixit in ord^{ine} St.
" " Fr. Joannes Halbrichs et donatus T. Dulmanice, qui ultra 50 annos
laudabiliter vixit in ordine.
ch. 1729. " Fr. Nicolaus Wassels } donatus T. Dulmanice. -
" " Fr. Hugo Bihulben }
ch. 1730. " D. Hieronimus Vults prof^{us} et antiquior T. Dulmanice
ch. 1736. " D. Lambertus Lohann (Tobarn. schm.) prof^{us} T. Dulmanice.
ch. 1737. " Fr. Bernardus Zuol (Zivolt. schm.) donatus T. Dulmanice, cujus obitus
anno praeterito non fuit denunciatus.
" " Fr. Hermannus Voss (Vort. schm.) donatus T. Dulmanice.
+ ch. 1738. " D. Henricus Potthan (Potthan. schm.) prof^{us} et prior T. Dulmanice.
ch. 1740. " D. Henricus Gunthar prof^{us} T. Hildesii, hospes in T. Dulmanice.
ch. 1741. " D. Ernestus Zang prof^{us} T. Dulmanice, prior T. Wesalie, alias prior T. Breverenst.
ch. 1745. " Fr. Franciscus Franzen donatus T. Dulmanice, repete dans ch. 1746.
ch. 1746. " D. Fredericus Weingartner prof^{us} et antiquior T. Dulmanice.
+ ch. 1751. " D. Augustinus Rificani (Rapicani. schm.) prof^{us} et prior T. Dulmanice.
ch. 1759. " D. Bruno Eikholls prof^{us} et antiquior T. Dulmanice,
" " D. Arnoldus Oolers prof^{us} T. Dulmanice.
" " Fr. Georgius Wulsthaus (Wulsthaus. c. b.) donatus T. Dulmanice, cujus
obitus anno praeterito non fuit denunciatus.
ch. 1760. " D. Alexius Kollarhaus } prof^{us} T. Dulmanice
" " D. Hugo Schmitz }
" " Fr. Antonius Reggaman donatus T. Dulmanice
ch. 1763. " D. Anthelmus Henrici prof^{us} et procurator T. Dulmanice.

- Dulman -

- ch. 1772. ob. S. O. Franciscus Stamm^{man} } profess. 7. Dulmaniae, quorum obitus
 " " D. Nicolaus Blackman } anno proterito non fuerunt renuntiati.
 " " D. Adamus Eikel }
 " " Fr. Gerardus Volkerting } donatus 7. Dulmaniae quorum obitus
 " " Fr. Josephus Sturmblocher } anno proterito non fuerunt renuntiati.
- + ch. 1774. " D. Philippus Cohus prof^{us} et prior 7. Dulmaniae.
 + " " D. Andreas Kirberin prof^{us} et prior 7. Dulmaniae.
 ch. 1780. " D. Bernardus Maes prof^{us} et vicarius 7. Dulmaniae.
 ch. 1781. " Fr. Joannes Schomacher donatus 7. Dulmaniae.
 + ch. 1782. " D. Martinus Hönig prof^{us} et alias prior 7. Dulmaniae.
 " " Fr. Bruno Hoberg donatus 7. Dulmaniae.
 ch. 1783. " D. Joannes Edelbrock prof^{us} et coadjutor 7. Dulmaniae.
 ch. 1786. " D. Benedictus Lophoff prof^{us} 7. Dulmaniae.
 " " D. Paulus Holzen (Holzen. v. d.) prof^{us} 7. Dulmaniae, cujus obitus
 a tribus annis non fuit renuntiatus.
- + ch. 1789. " D. Josephus Schutte prof^{us} et prior 7. Dulmaniae.
 " " D. Antonius Lumkley prof^{us} 7. Dulmaniae.
 ch. 1799. " Fr. Hugo Kintrop donatus 7. Dulmaniae.
 ch. 1800. " Fr. Augustinus Schumacher donatus 7. Dulmaniae.
 x ch. 1802. " D. Simon Barran prof^{us} 7. Montis Bai, prior 7. Noricani, (hospes) in 7. Dulmaniae.
 " " D. Ignatius Hagetorn prof^{us} et procurator 7. Dulmaniae, qui ultra
 60 annos laudabiliter vixit in ordine.
 " " D. Hugo Woltermann prof^{us} et coadjutor 7. Dulmaniae.
 " " D. Petrus Wermisch prof^{us} et coadjutor ejusdem 7.
 " " Fr. Ignatius Robling donatus 7. Xantonsis, hospes in 7. Dulmaniae.

abitus
trist.

abitus
trist.

sed

almanac
thea

and

Judocus Vredis et la chartreuse de Wedderen près de Dülmen en Westphalie, par Albert Wormstall. —



(Note: Traduction faite par l'abbé Jecker du petit ouvrage in 4^e intitulé: Judocus Vredis und das Kartäuserkloster zu Wedderen bei Dülmen in Westfalen, von Albert Wormstall. Münster i. W. Verlag von Heinrich Schöningh. 1896. — Cette brochure m'a été fournie par l'auteur.)

Avant-propos. —

Est écrit que je livre à la publicité et qui est une contribution à l'histoire de l'art, a pour but de faire connaître un peu mieux un artiste Westphalien éminent dont un petit nombre d'historiens ne connaissent jusqu'ici que le nom, et quelques unes de ses œuvres. L'étude d'actes manuscrits, inconnus ou du moins inutilisés, qui ont dormi jusqu'à ce jour dans la poussière des archives, m'a permis de donner sur la vie et la personne de l'artiste des renseignements sûrs et suffisants. La liste de ses œuvres est complète en ce sens que j'ai tenu compte de toutes celles qui se trouvent dans les musées publics et dans les collections privées. Les photographies qui accompagnent cette monographie et les clichés sont dus à la munificence du comité provincial de la province de Westphalie qui, à la demande du landeshauptmann conseiller secret du gouvernement Overmay, les a fait faire à l'aide des fonds qui sont à sa disposition. Une subvention en vue de l'impression a été accordée gracieusement par la société d'histoire et d'archéologie de Westphalie. Si, ne me bornant pas exclusivement à la personne et à l'activité artistique de Judocus Vredis, j'ai retracé brièvement l'histoire du couvent au quel il a appartenu, je l'ai fait parce que son œuvre est liée étroitement à sa vie monacale, et parce que l'histoire de son couvent, qui jusqu'à la suppression a favorisé la culture des arts, était fort peu connue. —

Je me fais

Je me fais un devoir d'exprimer ici de nouveau ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont facilité ma tâche, et tout particulièrement à M^r le Landeshauptmann, et conseiller secret du gouvernement Overwey, à M^r l'inspecteur et conservateur des monuments artistiques de la province de Westphalie Ludloff, à M^r le conseiller domanial du duc de la Haye Bertrand à Dülmen, à M. M^{rs} les employés des archives royales à Münster, à M^r le capitaine de cavalerie Egbert von zur Mülhen, et au R. P. Bastien, (sic) à la chartreuse de Valsainte près de Tribourg en Suisse.
Münster en Westphalie, juillet 1896.

Albert Wormstall.

Les initiales sont tirées d'un livre intitulé Liber orationum, qui a appartenu à la chartreuse de Weddewey, et qui est aujourd'hui la propriété de M^r le curé Pietz de Rheine. —

1. — TUDOCUS PRÆDIS. —

C'est à l'exposition d'antiquités et d'objets d'art Westphaliens qui eut lieu en 1879 à Münster en Westphalie et qui réunit une quantité immense d'œuvres d'art tirées de trésors privés, publics et d'églises, qu'est due la découverte de deux artistes Westphaliens pour ainsi dire oubliés, auxquels a été ainsi restituée la réputation à laquelle ils ont droit. Ces deux artistes sont Tudocus Prædis et Antoine Eisenhoit. Trois reliefs en argile de premier attirèrent l'attention, des connaisseurs par la beauté des figures et par la parfaite exécution de travail⁽¹⁾. On vit qu'on avait affaire à un artiste inconnu jusqu'alors, mais de grand mérite, et plusieurs crurent même que les talents artistiques de Tudocus Prædis étaient égaux à ceux du maître de Warbourg. En 1880 la musée épiscopal de Münster envoya cinq reliefs de Tudocus Prædis à l'exposition d'objets antiques d'art industriel de Düsseldorf.⁽²⁾

Depuis cette époque l'attention des amis de l'art est restée fixée sur Tudocus Prædis et quelques uns de ses reliefs sont encore sortis de l'oubli dans lequel ils étaient enterrés. Mais tandis que le grand orfèvre Westphalien, de la dernière période de la renaissance fut l'objet d'études et de publications excellentes (rappelons ici seulement les travaux de J. Lessing et de B. Nordhoff) personne n'aurait essayé de reconstituer la personnalité de Tudocus ni de réunir ses œuvres et de donner une appréciation pour obtenir ainsi un tableau de son œuvre artistique. Dans l'histoire de l'art on ne trouve sur son compte que quelques allusions éparses. C'est ainsi que Nordhoff⁽³⁾ fait observer que les œuvres de Tudocus Prædis ne se trouvent que dans les environs de Münster et pense que le beau

(1). — Catalogue de l'exposition d'antiquités et d'objets d'art Westphaliens au mois de juin 1879 à Münster en Westphalie, nos 1016, 1017, 1018, nos 1, 5, 3 de la liste que nous donnons plus loin.

(2). — Voir catalogue nos 1429, 1430, 1431, 1432, 1433, nos 11, 10, 7, 9, 8 de notre liste.

(3). — Les monuments artistiques et historiques du cercle de Hamme, pag. 58; voir aussi Nordhoff pag. 77, monuments artistiques et historiques du cercle de Warbourg. —

De maître Tudosus Predis semble indiquer Preden comme lieu de fabrication, Mithoff (Artistes et ouvriers de la Basse Saxe et de la Westphalie au moyen âge, p. 167) le cite aussi parmi les artistes de la Westphalie; de même Bucher en quelques mots (Histoire des arts techniques vol. III pag. 479). — Bode (Histoire de la plastique allemande pag. 222) fait son éloge dans son histoire de la plastique allemande.

Arriver par l'étude attentive des monuments et en même temps par des recherches faites dans les archives à reconstituer la personnalité et l'œuvre de Tudosus Predis était donc une tâche de nature à me tenter.

Déjà les reliefs m'indiquaient la voie à suivre pour aller à la recherche de sa personnalité. C'est ainsi que le relief n° 1 (ce numéro et les suivants sont ceux de la liste que je donne des œuvres de Tudosus Predis) porte la signature de Frater Tudosus Predis, le n° 10 celle de Tu(dous) Predis cartus(iensis), le n° 2 celle de Frater Tudosus Predis cartus(iensis). De là il résultait avec certitude que Tudosus Predis était un frère de quelque chartreuse et qu'une chartreuse était le lieu de son activité. Or, autant que j'ai pu le savoir, tous ses reliefs provenaient du pays de Münster et plusieurs de la contrée de Coesfeld. Cette circonstance faisait admettre que leur patrie était le pays de Münster ou la Westphalie.

Tudosus Predis était donc chartreux et chartreux Westphalien. La Westphalie ne possédait qu'une chartreuse, celle de Weddery, située à une heure et demie de marche au nord-est de Dülmen, et à peu de distance de la ville de Coesfeld. Il fallait donc conclure que Tudosus Predis appartenait à la chartreuse de Weddery, près de Dülmen. En faveur de Weddery parlait aussi l'inscription suivante au dos du n° 11: Souter Potgeriges aut priors broers van We-

Cette conclusion, qui résultait de l'examen des signatures de maître fut confirmée, rendue certaine et démontrée par le résultat des recherches faites dans les archives de l'état à Münster en Westphalie. Dans le nécrologe de la chartreuse de Weddery (Misc. I. 98) qui y est conservé, j'ai trouvé à la date du 16 décembre « Dominus Tudosus Predis quartus prior et professor hujus domus, qui alias fuit vicarius, obiit anno M. d. X. l. » (dans les cours des chartreux on appelait vicarius l'assistant du prieur en affaires spirituelles et procurator l'assistant en affaires temporelles).

Le nom de Predis appelle l'attention sur la ville de Preden (située dans le cercle d'Ahaus, district de Münster en Westphalie. Preden posséda jusqu'à la sécularisation, un chapitre de dames nobles très ancien qui fut peut-être en core fondé par la famille Widukind. Voir libus, histoire de la fondation, pag. 1080 et suiv.). Le nécrologe renferme plusieurs noms latins formés de la même manière, comme Johannes Hoerdis (3 mars), Joh. Nordis (25 juillet), Petrus Leydis (3 août), Wolterus Kempis (3 nov.). Il faut les considérer comme des ablatifs tirés d'une forme au pluriel des noms des villes désignées. On trouve aussi employé dans le même but le génitif singulier, par exemple Henricus Horstmaria (néologue 10 mai), Ludovicus Gaspeldice (23 Aug.); le prédécesseur de Tadoeus Predis se donne le nom latin de Johannes Henfordice, en allemand Jean, Henforde...

Que la famille de Tadoeus Predis ait été réellement originaire de Preden, c'est ce que démontrent plusieurs documents tirés des archives de la famille Merveldt (Paquet 15, avec titre: « Documents de la chartreuse de Wedderen ») et de celles de la chartreuse de Wedderen⁽¹⁾, lesquelles font partie des archives du duc de Croÿ à Dülmen. Dans ces documents Tadoeus Predis s'appelle ou est appelé en allemand Joest van Preden. Les archives de la famille Merveldt renferment deux actes d'échange délivrés par Tadoeus Predis en 1531 et en 1532, actes par lesquels il échange chaque fois une terre avec Jean de Merveldt. Le premier acte commence ainsi: « My broder Joest van Preden, prior und ghemer, wohnt des closters Marienborch op Wedderen, carthus et ordens by Dülmen do en kund und betugen apenbar vor uns, unsse notklingon in dussen apenen besegelden breve, dat my na lantrecht unde gewonte eyne wessele gedar, hebben myt dan, erbaren, erntfester und frommen, Johan van Mervelde, Elsel e syn achte husprouwe... ». Dans les documents des archives de la chartreuse on voit souvent par aite le nom de « Werdighe unde geystelyke here Joest van Preden, prior des closters Marienborch op Wedderen » (du digne et religieux seigneur Joest van Preden, prior du couvent de Marienborch près de Wedderen).

(1) Une petite partie des archives de la chartreuse se trouve aux archives royales de Münster; la plus grande partie est à Dülmen. —

Mais Vredis ou von Vreden, n'était pas le nom de famille de Judocus ; ce nom, désignait seulement le lieu de sa naissance et de son origine. Avant son entrée au couvent, avant qu'il ne changeât de nom. Dans les œuvres posthumes manuscrites de Nünning⁽¹⁾ j'ai trouvé un paquet contenant diverses pièces relatives à l'histoire de Wedderen, entre autres une liste des profes de cette maison. Sur cette liste Judocus figure comme le sixième profes : « Judocus Palsen, Vredensis, procurator, dein vicarius, postea prior » ; en outre est désigné comme quatrième prieur « Venerabilis pater prior Judocus Palsen. » —

On ne connaît pas l'année de sa naissance. Il entra à la chartreuse sous le priorat de Jean de Kettwig (voir la liste des profes que nous donnons plus loin), qui fut revêtu de cette dignité de 1487 à 1507, année de sa mort. Des documents⁽²⁾ le disent procureur à Wedderen, en 1507. Cet emploi important exigeait une connaissance parfaite des propriétés et de la fortune du couvent, ainsi que de l'expérience en matière d'administration. C'est pourquoi l'on ne peut guère placer après 1500 l'époque de son entrée à la chartreuse. Si l'on admet qu'il entra au couvent à l'âge de vingt ans et pendant la

(1). — Les œuvres manuscrites nombreuses que Nünning a laissées sont conservées dans la maison Rühr près d'Albachten dans le cercle de Münster, et sont la propriété de M^{re} le capitaine de cavalerie Igbert van der Mülken, qui m'a gracieusement permis de les voir et de les utiliser. Un paquet renferme diverses pièces relatives à l'histoire du couvent de Wedderen : histoire de la fondation, liste des profes, des profes, des convers et des postulants, dessins, copies d'actes etc. ; ces pièces paraissent avoir été destinées à la Minigardia sacra que Nünning avait le projet d'écrire, et paraissent, pour la plupart, être dues à la plume du prieur de Wedderen, Henri Pötken et appartenir au second quart du 18^e siècle. — J. d. Ham, Nünning, né en 1675 à Schüttorf près de Bentheim, étudia la philosophie et le droit à diverses universités ; il parcourut l'Italie, la France, la Hollande et l'Autriche et devint en 1706 ecclésiaste à Vreden. Il mourut retiré dans sa propriété de Wickinghof près de Borken, en Westphalie, en 1752. Il se distingua par une érudition étonnante en histoire, en droit et dans la science des antiquités. Voir Hassmann, renseignements sur la vie et les écrits des écrivains du pays de Münster (au 18^e et au 19^e siècle).

(2). — Deux documents conservés aux archives royales de Münster ; dans l'un du 26 mars 1507, le gouverneur de Dülmen documente une donation faite au couvent par Mechtarius Kettelhake ;

derrière dixième de siècle, sa naissance devrait se placer entre 1470 et 1480.
(Les registres de l'église de Preden de cette époque, qui auraient pu nous renseigner
sur ce point, n'ont pas été conservés). — Il ne resta pas dix années complètes à
la tête du couvent. Une courte chronique des prieurs, qui fait aussi partie
de la collection Nünning, annonce la retraite de Jean de Stanforde,
précesseur de Tudosus, en date de l'an 1551 et dit de Tudosus: «Hic
postquam annis arduis, laudabiliter rexisset, factus cessit anno MCCCCXLI.»

Cette date n'est pas celle donnée par le nécrologe qui fixe en l'an 1540
la mort de Tudosus. La différence provient de ce que dans la collection
Nünning l'année de la mort de Tudosus est fixée d'après les actes du
chapitre général⁽¹⁾. Comme le chapitre général se tenait toujours le qua-
trème dimanche après Pâques et qu'on y prenait note du nom des mem-
bres de l'ordre morts depuis le chapitre de l'année précédente, le décès
de tous les chanoines morts depuis Pâques jusqu'au premier janvier sui-
vant, n'est inscrit que l'année suivante. Il est donc hors de doute que l'an-
née 1540 est celle de la mort de Tudosus, ^{comme} ~~parce qu'il~~ et mort le 16 déc.
et que sa mort est inscrite sous autre observation par le chapitre
général de 1541, l'année de sa mort ne peut être que 1540. Le nécrologe
donne donc, ce qu'il faut admettre d'avance, l'année exacte de la mort.

Il faut que le père de Tudosus ait transféré son domicile de Preden à
Cosfeld. Le nécrologe le cite à la date du 16 déc. comme bourgeois de Cos-
feld: «Honestus Gerhardus Pellificus civis Cosfeldiensis, pater confessoris nostri Tudosii.»

Le nom de Pellers latinisé est devenu Pellificus. Ce Gerhardus est sans
doute le Gerhardus Pellificus qui est cité avec sa femme Angèle parmi
les bienfaiteurs du couvent: «Honestus vir Gerhardus Pellificus et Angela uxor
eius, civis Cosfeldiensis, benefactores huius domus; ponitur scedula in ecclesia et
datur conventui plena pitantia et 1/2 quarta vini»⁽²⁾. —

Dans le second du 27 mai 1508, il enregistre la vente de cette donation à Henri van Mersch,

(1). — Le R. P. Salem ou ^{titus} Batten de la chartreuse de Val sainte, près de Fribourg (Suisse) a mis à ma
disposition d'excellents extraits des actes du chapitre général. —

(2). — Pitantia (pitancia) portio monachica in esculentis & salorum, unius pictae (petite pièce de
monnaie); lautior pulmentis, quae ex olivibus erant, cum pitantibus essent de piscibus et huiusmodi
du cage

Résumons ce que nous avons pu découvrir sur la personnalité de Tudosus Predis. Il naquit à Predis, cercle d'Ahaus, province de Westphalie, entre 1470 et 1480. Son vrai nom de famille n'était pas Predis, mais Palsers. Son père Gerhard et sa mère Angèle sont devenus bourgeois de Coesfeld à une époque qu'on ne saurait préciser. Tudosus a fait ses vœux à la chartreuse de Wedderen près de Dülmen, entre 1487 et 1507; il y devint procureur, puis vicaire, enfin prieur en 1531 et resta revêtu de cette dignité jusqu'à sa mort qui arriva le 16 décembre 1560. —

Le néologue cite, outre Tudosus, deux autres Predis, Henri (17 Août) et Theodoricus (6 nov.). Le premier, qui fut le troisième profès de Wedderen, et qui était originaire de Predis, s'appelait Wirink; le second fut vicaire, supérieur et sacristain de la chartreuse près de Mesel. —

2. — La Chartreuse de Wedderen près de Dülmen. —

À partir du commencement du 12^e siècle, dont la première année est celle de la mort de St Bruno, fondateur de l'ordre des chartreux, des monastères de cette règle sévère qui réunit étroitement la vie solitaire à la vie monacale, se fondèrent dans tous les pays de l'Europe civilisée. La chartreuse de Wedderen⁽¹⁾ fut une des dernières créations de l'ordre au moyen-âge. Elle fut fondée pour 13 religieux, le 31 août de l'as, 1476, en l'honneur de la très-sainte Trinité et de la Mère de Dieu, pour le repos de son âme et de l'âme de ses parents, par le seigneur Gertraud, Kappel, maréchal héréditaire de Clève, lorsque la guerre l'eut privé de son héritier. Son fils unique Hermann avait répondu fidèlement à l'appel de son maître, l'évêque de Münster Henri de Schwarzenbourg qui était en guerre avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, assiégeant la ville Neuss. Il ne rentra pas

du camp, G. Cassar. I. V. P. 10. 11. Aujourd'hui encore un anniversaire se dit pour lui le 26 février dans l'église de la chartreuse. —

(1). — J'en ai le plus ancien registre des ^{contribuables} tenanciers de Wedden (9/10 siècle) ou sous une localité appelée Uuedrothou (voir libes, histoire de la fondation p. 323); ce nom, et peut-être identique avec celui de Wedderen. À partir du 16^e siècle on écrit aussi Wedderen à côté de Wedderen. Aujourd'hui, dans la contrée, on prononce comme Wiern. —

chez lui. Dans une émeute que firent au camp les Picards excités par les Westphaliens, il fut assassiné pendant la nuit avec un grand nombre de ses compatriotes⁽¹⁾. Sa dépouille mortelle trouva une sépulture dans l'église de St. Guirig de Neuss et une épitaphe placée sur son tombeau raconte en ces termes sa fin tragique: « Hermannus de Keppel, fortuna, armis, octate adulescentis egregius, dum sub domino nostro episcopo Monasteriensi Henrico de Schwartzenburg adversus carolum, Burgundiae regem, Northin, diocesis Coloniensis oppidum, extremis viribus oppugnantem, militaret, subito in Casarianis castris eventissima et miserabili seditione exorta, in sua pupillione nil tale verentem ac misere destitutum, crudelissimum, irruptione latronum, confossum » etc: suo filio dulcissimo atque unigenito maximissimo parentis ponere. Anno MCCCCXXV. »

Dans le nécrologe on trouve son nom à la date du 19 mai: « Spectabilis Hermannus de Keppel, unigenitus fundatoris nostri » . Dans l'acte de fondation du 31 août 1476⁽²⁾ Gert van Keppel avait fait don aux chartreux de sa propriété

(1). — Sur la mort de Hermann, voir Schaten, *Annal. Paderb.* XVIII p. 514; — Hobbeling, *Beschreibung des Bistums von Münster (Dortmund 1724)* pag. 35 et troisième supplément pag. 335. —

L'épitaphe n'existe plus. —

(2). — L'original de l'acte de fondation se trouve aux archives de Croÿ à Dulmen (carton de l'abbaye de Wädere, annuaire VII, 1); — il est reproduit dans Niepert, *Recueil de documents de l'évêché de Münster*, I pag. 434. nous le donnons en supplément. — Des documents qui sont également conservés dans les mêmes archives, j'ai cité en outre: Acte de confirmation et exemption de l'évêque H. de Schwarzembourg, 1476, que j'ai reproduit en supplément (une copie se trouve aux archives royales de Münster); — confirmation de l'acte de fondation par le Gograve de Dielmen, 1477, que j'ai reproduit dans le supplément; — Pension alimentaire garantie par le couvent au fondateur, 1477, acte reproduit dans le supplément. —

Il est question de la fondation du couvent de Wädere et des premières années de son existence dans Schaten l.c. pag. 518; — Hangofof, *Annal. circ. Westf.* III p. 526; — Hobbeling, l.c.; — *Chronique de Münster au moyen-âge*, éd. Ficker pag. 183 (vol. I. des sources historiques de diocèse de Münster); — *Chronique de Münster de Röchel*, D. Tauter, pag. 321 (vol. III, des sources de l'histoire de diocèse de Münster); — Nünning, *Collectanea; Scholten*, la chartreuse de Graze près de Wesel, dans les *Annales de la Société d'histoire de Bas Rhin*, 52 (1891) p. 83

de Wedderen avec toutes ses dépendances et prié en même temps le visiteur de la province du Rhin de permettre, au prieur de la chartreuse de Mesel d'envoyer deux ou trois religieux à Wedderen pour y organiser le couvent. L'autorisation accordée, trois chartreux de Mesel, Jacques Holtzwiler, Jean Kettwich et le frère convers Henri Storck arrivèrent à Wedderen au mois de février de l'année 1477 et posèrent le 21 mai, le mercredi avant la Pentecôte, la première pierre de l'église. Sous leur direction énergique et habile le couvent fut bientôt en état de recevoir ses hôtes. La nouvelle chartreuse de Wedderen (Scholten, l. c. pag. 61 et suiv.) fut donc la fille de la maison de Mesel, appelée up ou Van den grave, en latin insula Regine coli, commencée en 1477 et dotée en 1479 par le duc de Clève Adolphe 1^{er}. Aussi les deux chartreuses conservèrent-elles dans la suite d'étroites relations.

Par acte du 7 décembre 1476, l'évêque de Münster, Henri de Schmarzenbourg, avait confirmé la fondation de Gert van Keppel et l'avait exemptée de toute redevance et de toute charge, à condition toutefois que la nouvelle maison ne fit pas d'autres acquisitions dans le diocèse de Münster. En date du 14 juillet 1479 les chartreux promirent expressément de se conformer aux volontés de l'évêque (Acte original aux archives de Münster). —

L'incorporation de la maison de Wedderen à l'ordre eut lieu en 1480. « Novam plantationem in Westphalia prope Dulmaniam, ordinis nostri incorporamus in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti; quam domum castri Mariæ nominamus et per totum ordinem nominari volumus eamque provincie Rhenei adiungimus; et proficimus in priorem dictæ domus Dominum Thoman, prefatæ domus rectorem. » (cap. gener. 1480). Cette maison porta d'abord le nom de Marienslath qui fut remplacé plus tard par celui de Marienburg. En latin, elle s'appela toujours castrum Mariæ ou beate Mariæ Virginis.

On avait laissé au fondateur certains revenus pour son entretien, et quelques bâtiments de l'ancien château pour demeure. C'est là qu'il

là qu'il passa le reste de sa vie dans la prière et dans les pratiques de la mortification, à la manière des chartreux sans faire toutefois de vœux. Il mourut vers 1678. Le nécrologe annonce sa mort en date du 16 janvier : « Spectabilis et strenuus miles Dominus Gerardus de Kappel miles, fundator noster; obiit 1678. » Le chapitre général de l'année 1678 lui accorda le plenum monachatus⁽¹⁾ : « obiit strenuus miles D. Gerardus a Kappel fundator domus castri Marise prope Dulmaniam, habens plenum monachatum per totum ordinem. »

Gert van Kappel était, comme le dit Schates (l.c. pag. 518) « vir civili prudentia, militaribus artibus et bellis que bello Monasteriensi gestis inter proceres ejus diocesis spectatissimus atque tutor comitem Bentheimensium, et marchionem Cliviam etiam, relictus ab Henrico episcopo unprimis curus. » Dans sa jeunesse il s'était emparé d'un de Schwicker, avec lequel il était en guerre, et l'avait mis hors d'état de nuire; pour ce fait il dut passer sept ans en exil. (Relativement à une guerre avec le chapitre d'Essen à laquelle il prit part, voir M. Kindlinger, Histoire de la vassalité allemande pag. 575.). Le père de Gert, Hermann, était écuyer à la cathédrale de Münster; mais ses regards s'étaient portés sur Marguerite, fille unique de Hermann de Merfeldt, seigneur de Wedderen. Marguerite était sourde et muette, il est vrai, mais elle était belle et c'était une riche héritière. Il sut obtenir sa main, et devenir, par elle, le possesseur de Wedderen (d'après les collectanea de Nünning). —

Quatre distiques gravés sur la pierre à la porte d'entrée de la chartreuse de Wedderen rappelaient le souvenir du fondateur, de son malheureux fils et de la fondatrice du couvent :

Sub dule Burgundo quondam, Maxortis alumno

Exstitit armigeris Nustia sancta viris.

Illic Hermannus Gerardi Kappelle notus

Saucius interit, spes patris una sui.

Post redit hanc nobis pater artem, Carthusianis

In procul hinc remove quodque Maria malum!

Et un peu plus bas : Mater perpetua te virginitate Maria

Id factum, laude sis memor esse tui!

anno MCCCCXXVII. (D'après les collectanea de Nünning).

L'épouse de Gertraud Keppel, Hildegund e Voet⁽¹⁾; femme d'out ou route la prudence et la beauté, se retira après la fondation de la chartreuse au couvent des Augustines Hortus beatae Mariae virginis de Schittorf près de Bentheim, elle demeura s'avie durant la bienfaitrice de la chartreuse « hinc castitiae et affectu et liberalitate semper addictissima » (collectanea de Nünning). Il est fait mention d'elle au nécrologe le 19 décembre : « Spectabilis domina Hildegundis Voit domina de Keppel, fundatrix nostra, conthoralis domini nostri Gerardi de Keppel. obiit anno domini MCCCCXXVII. » Elle fut enterrée dans la sacristie de l'église de Fronsweygen près de Bentheim, où une pierre désignait son lieu de repos⁽²⁾. Ses armes sont expressives, elles portent un pied humain gauche. —

Après que trois recteurs, Jacques Holtzweiler, Rodolphe Woldeken, Arnold de curia se furent succédés à la tête de la nouvelle plantation, Thomas von Dryell en devint le premier prieur; il le fut de 1480 à 1487; le second prieur fut Jean Kottmich (jusqu'en 1507), le troisième Jean Flieshof de Burgsteinfurt (jusqu'en 1531). — Thomas de Dryell dépensa à lui seul une somme de 1300 florins pour des constructions et pourvut largement à la décoration de l'église du couvent et à l'augmentation de la bibliothèque. Son successeur fit preuve d'un zèle

(1) note de page précédente : — Monachatus « de laïcs dicitur, qui in participatione, oratione, suffragiorum, et beneficiorum, monachorum, ab eis admittuntur ». Du Cange, Glossar. s. v. Fraternitas.

(1). — Wilkens a donné une généalogie et une chronique abrégée des familles Keppel et Voet dans la revue Westphalia (ed. Bruss) 1825, 2^e année, 3^e trimestre, pag. 49 et suiv.; de même Fahne, histoire des familles de Westphalie, pag. 404. Voir aussi les collectanea de Nünning. —

(2). — Sur sa vie, voir Wilkens, l. c., Schaten, loc. cit. pag. 519; — Documents de la chartreuse aux archives de Croÿ; et note et les collectanea de Nünning. Le 7 mai 1488 elle transmet à la chartreuse de Wedderen la propriété de sa terre de Waenynck dans la seigneurie de Borkelo ainsi que des dîmes de cette seigneurie. (Archives de Münster). —

non modico grand; sous son gouvernement l'église reçut sa voûte, et des fossés et des étangs furent creusés. « non attendendo expensas tria florenorum, millia excedentes. » Stoumonte fut aussi l'activité du troisième prieur; il fut: « in annuendis redditibus augendis, in extruendis novis edificis, prosertim, duobus molendinis cum fossatis pro aquarum retentione, decem novis cellis cum suis necessariis, nova porta cum annexis et aliis ab intra requisitis, in acquirendis novis fenestris pro ambite numero quadraginta excellenter depictis, unaquaque earum, pretium, decem florenorum, importante; in providendo ecclesiam, de artificiosa picta tabula pro ornatu summi altaris adhuc extante, et de duodecim optimis calicibus et quatuor argenteis urceolis suis felicitis adules. » (Ce passage est tiré des collectanea de Munning). — Les deux premiers prieurs n'eurent pas peu de démêlés avec les parents de Gort van Keppel, qui créèrent au couvent de nombreuses difficultés. Tudecus Vredt, le quatrième prieur, trouva un monastère parfaitement en ordre.

Le couvent qui avait été doté généreusement par le fondateur reçut encore de riches donations (Voir aux archives de la chartreuse (Gort à Dülmen) ainsi qu'aux archives royales à Münster les actes de fondation et les actes de donation; voir aussi les collectanea de Munning). Les principaux bienfaiteurs furent Gortwin de Raesfeld (+1504), Jean Niesenbeck, Henri et Burkhard Heerde et Gertrude Kommes (+1669). Les actes concernant la fondation de Burkhard Heerde (six cellules) et le procès qui s'ensuivit se trouvent aux archives royales de Münster XIII, 456, et dans la bibliothèque de la société des antiquaires de Münster M. 381.-) Ici comme partout ailleurs, les chartreux surent, par leur vie pieuse, s'attirer la confiance des fidèles. La chartreuse de Weddren fut bientôt l'un des couvents les plus florissants et les plus riches de la Westphalie⁽¹⁾ et c'est avec raison que Schaber (l.c. pag. 579) l'a appelé le couvent comme « floridissimum, inde totius Saxoniae monachorum, et viri religiosissimis ad nostra usque tempora, ad speculum constanti religionis cultu disciplinaeque sanctionis vitae, omnium per Westphaliae monasteriorum ».

(1). — Voir les Annales d'histoire et d'archéologie de Westphalie, 1864, pag. 300 et 382; sur la liste des impôts levés pour réduire les Annales aptistes Weddren figure dans le nom des couvents les plus imposés. —

La chartreuse de Medderez, dépendait de la province de Rhénie, et recevait la visite des visiteurs de cette province. Pendant le premier quart du dix-huitième siècle elle avait 22 cellules, y compris celle du prieur et celle du procureur. Sous le priorat de Teas Giese (1711-1730) l'église reçut un maître autel nouveau et l'ambitus une suite de pieux tableaux.

La construction de l'église n'était pas achevée en 1571: «*hinc non sicut miserabili. Dia. et mandamus edem, ut quam primum, novam, ecclesiam, edificet vel admittant antiquam, juxta fundamenta ante multos annos jacta completat ad discretionem, visitatorum, et aliorum expertorum, virorum.*» (Capp. gen. 1571). —

Les guerres attirèrent sur le monastère bien des calamités. Le jour de la Toussaint, le 1^{er} novembre 1589, pendant la messe de huit heures, il fut assailli par des troupes hollandaises et pillé complètement; le pillage se prolongea jusqu'à trois heures après midi. Le dommage causé fut très grand et pendant quelque temps les religieuses manquèrent des choses les plus nécessaires. Les deux années suivantes les chartreuses eurent encore beaucoup à souffrir de la part des bandes hollandaises qui parcouraient le pays pour piller. (Voir les rapports originaux aux archives royales de Münster Msc. V. 1. 66, et la chronique de Münster de Röschell, éd. Jansen, pag. 109, 114). — Peu de temps après, sous le priorat de Nicolas Messenich (1619-1633) le chapitre se vit contraint par un grand danger de guerre, de se réfugier quelque temps dans la ville de Münster.

La conduite des religieuses n'a donné lieu à aucune plainte; il n'y eut à réprimer qu'un petit nombre d'inconvenances commises par certains religieux et qui eurent leur répercussion à l'extérieur (voir Msc. V. 1. 66 et aux archives royales de Münster les archives du pays de Münster 230). —

Un chartreux qui a laissé beaucoup d'écrits, Théodore Pétrius, fut prieur de Medderez de 1612 à 1619. C'est sous son priorat que l'ungand (tour ^(a) corridor) fut achevée, ouvrage difficile vu la nature marécageuse du terrain. Aucune femme ne pouvait pénétrer dans l'intérieur d'une chartreuse.

(a). — Je suppose que par ungand l'auteur veut désigner un chemin de ronde servant aux promenades des religieuses. Note du traducteur. —

C'est pourqu'on à Weddren, une petite chapelle était installée à côté de l'entrée où un service se célébrait pour les femmes, tandis que les hommes pouvaient entrer dans l'église de la chartreuse. Cependant deux femmes obtinrent l'autorisation rarement accordée de pénétrer dans la clôture de Weddren. Ce furent Helke Noet, l'épouse du fondateur en sa qualité de cofondatrice *16 paucis vicibus iuxta tribus vel quatuor super eum, cum parva honesta societate*; et demoiselle T. came de Mersfeldt (Msc. II. 20 aux archives royales de Münster. Voir aussi l'écrit de l'évêque Henri de Schwarzembourg concernant le partage de la succession de Gerst de Keppel). — Celle-ci, héritière de Gerst de Keppel, fit dépendre son acquiescement à la fondation de la condition qu'il lui serait permis de visiter la chartreuse. Le prieur Thomas de Dryell s'adressa à cet effet au chapitre général de l'ordre et reçut l'autorisation sollicitée: «*Conceditur, quod bit in anno spectabilis domicella citaturu supra dicta licentia, associata duabus honestis mulieribus iuxta mentem, visitatoris provincie, et sic esse contenta de una vice, esse laudabile. Frater Anthonius, prior Carthuse.*»

(1481.) Tandis que le couvent conserva son ancien splendeur jusqu'au milieu du 18^e siècle, il était en pleine décadence vers la fin de ce siècle. Le nombre des frères était descendu à sept, et même les revenus n'étaient plus suffisants pour pourvoir à l'entretien de ces religieux et de leur destination et pour exécuter les œuvres de miséricorde⁽¹⁾. (Voir la collection de lois et secrets portés dans la principauté héréditaire prussienne de Münster etc., vol. III, pag. 323 et suiv., voir ibidem, pag. 32 et 338). — Cette situation déplorable était la conséquence d'une économie rurale coutumière et irrationnelle, malgré des propriétés considérables qui se composaient de 68 fermes de moines et colonges grandes ou petites, de diverses grandes pièces de terre détachées et de deux corps de biens situés en Hollande. Aucun novice n'était plus entré depuis longtemps qui fut resté jusqu'à l'émission des vœux, tel était l'état du couvent lorsqu'il fut attribué, ainsi que les restes de l'ancien bailliage de Dülmen, par décret impérial, au duc Arme Emmanuel de Croy pour le sédatonage or (ici vient la note que j'ai mise quelques lignes plus haut. Voir la col).

(1) — Il s'élevaient alors environ 5000 rixdalers. —

Le duc de Croÿ ne supprima pas directement le couvent, il se contenta de prendre, en vertu d'une entente avec le vicaire général de Münster et du décret du 7 octobre 1803, l'administration des biens du couvent. Mais comme l'épave de remonter la maison devenait de plus en plus faible, le successeur d'Emmanuel, Auguste Philippe de Croÿ prit le parti de le supprimer après avoir demandé et obtenu toutefois l'autorisation du souverain pontife. Un décret du 21 octobre 1806, qui fut notifié à la communauté le 23 octobre, après avoir motivé longuement la mesure, statuait dans son ^{article} paragraphe 1^{er} : « En vertu des pouvoirs civils qui nous ont été conférés par la députation extraordinaire de l'empire, et en vertu des pouvoirs spirituels qui nous ont été accordés oralement le 16 janvier de l'année écoulée par notre très saint Père le Pape, nous supprimons à perpétuité la chartreuse de Weddreden, nous éteignons en elle l'état et l'appellation de couvent ainsi que le chapitre et nous défendons aux frères qui s'y trouvent de prendre à l'avenir des délibérations in capitulo. » Les paragraphes suivants réglent d'une manière humaine le séjour futur des religieux à la chartreuse pour ceux de moins qui auront le désir d'y demeurer; l'abandon des meubles des cellules à leurs anciens usufructiers, et la pension annuelle qui sera accordée aux religieux leurs vie durant. Les deux prêtres français qui, fuyant devant la révolution, avaient trouvé un refuge à Weddreden, ne restèrent pas non plus les mains vides.

L'inventaire des ornements sacerdotaux et des vases sacrés qui fut fait à Weddreden atteste entre autres la présence de 16 calices et de 75 chasubles. On fit don aux églises voisines, comme celles de Dülmen, de Haus Dülmen, de Haltern, Hüllern, Annaberg, Laxoum, etc. de la plus grande partie de ces ornements. - (Il faut ces détails sur les derniers jours de la chartreuse à une compilation qui m'a été donnée et qui a été faite par M. le conseiller domanial Bertrand d'après les actes encore existants). -

Le dernier prieur Aloisius Faber vécut à partir de 1830 à Borken en Westphalie et, à sa mort, fit don à l'église paroissiale de ce lieu des 9 autres chasubles précieuses qu'il avait apportées de la chartreuse (catalogue de l'exposition d'antiquités et d'objets d'art westphaliens à Münster en Westphalie 1879 n^{os} 1687, 1688, 1704, 1719).

La chartreuse est aujourd'hui placée sous l'administration de la famille de Croÿ. Elle a subi de grandes modifications dans le cours de sa vie. Un certain nombre de bâtiments, qui dépendaient du couvent, ont été démolis, comme la bibliothèque, la maison du chapitre, les restes de l'ancien château, l'ungang (c'est-à-dire le corridor, probablement le cloître ou les arrières) autour de l'église. Il est encore debout l'église, la cellule du prieur, le réfectoire qui a été transformé, les bâtiments placés à l'entrée du couvent et quelques autres petits édifices. Les étangs ont été comblés et transformés en prés. —

L'église⁽¹⁾, construction en briques, en style gothique, simple, à une nef, avec un chœur à cinq côtés et six routes en crête, fut commencée en 1677. Elle n'avait autrefois qu'un Dachreiter (toit) et elle ne reçoit un clocher que dans les temps modernes. Dans son intérieur qui a été restauré selon le goût moderne elle cache deux ouvrages d'art dignes d'attention, les stalles et un grillage qui sépare le chœur du vaisseau. Les stalles qui, malheureusement, ont été fortement entamées et raccommodées, sont un magnifique ouvrage de sculpture gothique qui orne un riche feuillage de vigne disposé avec goût (voir figure I, pag. 10). Jadis ces stalles étaient peintes de plusieurs couleurs, comme des restes de peinture le font voir; les feuilles de vigne étaient peintes en vert, les branches étaient rouge foncé. Le fond lui-même portait une couleur qu'il n'est plus possible de reconnaître aujourd'hui. Ces stalles avec leurs couleurs ne faisaient pas une exception; pendant toute la période de l'architecture gothique on est l'habitude de peindre les sculptures en bois; on n'y renonce peu-à-peu qu'à l'époque de la renaissance. Par contre, les pupitres des stalles sont en style de la dernière période de la renaissance. La grille de chœur en fer forgé, qui porte la date de 1757 est en style rococo; elle charme l'œil par un élégant emploi des ornements et par une connaissance parfaite

(1). — Voir Doty, topographie de l'art, pag. 616; — Lübke, l'art au moyen âge en Westphalie, pag. 300, 402; — Otte, Archéologie religieuse artistique, II, pag. 433; I, pag. 890; — Böttcher, Germania sacra, pag. 313. — Les stalles du chœur ont été coupées entre 1870 et 1880 pour faire place à deux portes. Des fragments de ces stalles se trouvent au musée industriel de Hambourg et au musée de Hanovre. —

De l'art du forgeron. La porte à jour de la sacristie, qui porte la date de 1752, est également un bel ouvrage de forgeron; faite entièrement en feuillage et en bandes de fer; elle a l'air d'un des derniers exemplaires de la période (de la renaissance) qui a précédé le rococo. Devant l'autel se trouve la pierre tumulaire du fondateur de la chartreuse; c'est une simple dalle portant, gravés en contour, les armes de Gérard de Kappel, entourées par l'inscription suivante qui est aujourd'hui endommagée: « Anno domini 1178 obiit strenuus miles Dominus Gerardus de Kappel, fundator hujus monasterii, ordinis Carthusiensis, castri de beata Mariae municipati, anno 1. eundem inceptiois ejusdem, hic sepultus in Domino quieturus. Amen. » Contre le mur nord du chœur s'appuie le caveau moderne de la famille ducale de Croÿ...

Quelques vases sacrés de la chartreuse ont été conservés en lieu et place. Du nombre est un beau calice gothique, dont fait à la chartreuse⁽¹⁾ par Hildegonde (1). — Vers la fin du 16^e siècle, ce calice a reçu un pied nouveau qui porte les armes de la ville de Münster (écu avec fasces horizontales) et la marque de l'artiste, de Jean Berkenfeldt mort en 1600. Sur le pied on voit également, en bosselage, le Christ en croix. Des deux côtés sont un écu avec un aigle à une tête tournée vers la droite et un autre écu avec un pied humain gauche, les armoiries de la famille Voet; à côté se trouve l'inscription suivante: Hunc calicem, dedit Hildegondis Voet domina de Kappel fundatrix hujus domus Wederensis anno 1190. Il est probable que lors de l'invasion de couvent en 1589 ce calice a été sauvé en toute hâte et qu'à cette occasion il a été endommagé. Des vases et ustensiles conservés à Wederen, sont encore à citer: un calice gothique avec armoiries gravées sur le pied (targa avec deux roses) et une marque inconnue. — Un beau calice sous le pied duquel on voit gravé A. O. 1647; la coupe avec ses feuilles de vigne en plastique et une bouteille avec ses têtes d'anges; sur le pied sont gravés l'une à côté de l'autre une armoirie avec une louve et un poisson, les lettres B O (Barnardus Otterstedt?) et une autre armoirie avec la marque de la maison, à côté A M; une marque inconnue. — Un plat simple avec deux belles burettes en argent; sur le plat est gravée une armoirie avec des fasces transversales; sur le chef on voit une figure avec les bras étendus qui tient à la main droite un marteau (?) et avec la signature Mensing, à côté une armoirie avec une double coupe et la signature Rich; sur le plat les armoiries de la ville de Münster et la marque de l'orfèvre Joh. Schalken(?) qui vivait en 1639. — Un encensoir en argent avec l'inscription: Petrus

Voit en 1490. Sur la tribune de l'orgue on voit deux tableaux à l'huile du 17^e siècle avec les portraits du fondateur et de la fondatrice.

Deux gravures du dernier siècle⁽¹⁾ nous donnent une vue de la chartreuse en perspective. L'une (Pl. 21: 28,7 cm), qui porte la date de 1746, ne présente que les bâtiments situés à l'intérieur de la clôture du couvent; les bâtiments sont désignés par des chiffres qui sont expliqués dans le fond; en haut, à droite, on lit: «*Ubi una castra Maria vulgo Marienburg in Wædren ordinis cartusianis*». L'autre (Pl. 25,7: 35,8 cm) montre le couvent avec ses environs immédiats; au-dessous on lit les distiques: «*Abstelit Hermannus, Gerardo Kappelæ natum, Maros, qui fuerat spes patris una ni Ao 1675. Post se dit hanc nobis pater arsem, cartusianis Ao 1677. In pœcul hinc remove quodque Maria malum! — elongavit Vgient et Mansi In solitudine Interior cartusie Introitus hinc Iquet*». Le chronogramme détermine l'année 1739. En haut, à droite, on lit sur une draperie: *Virginis in castrum cartusie nomine Wædren, ut situata jacet, tota figuræ oct*. Sur la reproduction en petit des gravures (Pl. A. 1, 2) on peut reconnaître l'importance du couvent, caractéristiques sont les cellules des religieux, petites maisons isolées, toutes entourées d'un petit jardin, dans lesquelles ils vivaient à la manière des ermites.

Mensing canonique S. Mauriti Dono DD. Ao 1693. — *Armoiries et marque inconnues*, navette en argent avec armoiries de la ville de Münster et la marque de l'orfèvre Michel Bueren, † 1655 (un lion et au-dessous M. B). — Une paire de hauts candélabres en argent d'un beau travail; sur le plateau est l'inscription: *V. R. Prior Domus Sulmansee Augustinus Rappacini fieri curavit anno 1739*; sur pied armoiries et marque d'orfèvre inconnues. — Un ostensor à rayons avec armoiries de la ville de Münster et la marque (Christian) Poppe qui devint maître en 1682. — L'église de Dülmen possède un très-beau calice qui a appartenu autrefois à la chartreuse; la coupe est ornée de superbes têtes d'anges; sous le pied sont gravés ces mots: *Honestæ virgo Barbara Elbervelt hunc calicem, Cartusie Wædrenensis dedit anno 1676, 28 May*; armoiries et marque inconnues. —

(1). — La bibliothèque de la société d'histoire et d'archéologie de Westphalie possède un exemplaire de chacune de ces gravures, nos P. 56 et P. 57; c'est sur ces exemplaires qu'est faite la reproduction de la planche A. —

Le couvent était entouré de grands étangs, qui fournissaient aux moines leur principale nourriture. On sait que l'ordre des chartreux pratiquait l'abstinence la plus sévère. Le couvent possédait aussi un moulin, mais pas l'écluse, moulin qui est encore aujourd'hui en activité. — Les deux plans⁽¹⁾ se complètent mutuellement, en ce que le premier reproduit ^{surtout} la clôture, tandis que le second reproduit aussi les environs. —

S'il n'est pas resté trace du château de Gérard de Keppel, on peut reconnaître encore aujourd'hui que c'était un type des vieux châteaux de la Westphalie, un château entouré d'eau.

Le sceau du chapitre de la chartreuse de Weddeweg, un ovale pointu (c. 58 mm. h.) présente deux tours rondes, entre lesquelles un fronton gothique (Halenboiselt) surmonte une statue de la St^e Vierge; à l'angle du bas se voit l'écluse, de la famille Keppel, avec sa série de losanges obliques à droite. L'inscription, qui entoure le sceau et qui commence en haut, à droite, et ainsi conçue: « S. nove plateau maie castri i Weddeweg ordi carthusien. » Les tours et le fronton ressemblent singulièrement aux restes de l'ancien château, tels que les plans les font voir encore. (Reproduit comme vignette finale, page 13). —

Qu'en était-il, dans les couvents de chartreux, de la fabrication d'ouvrages plastiques en argile et en autres matières! Nous devons nous en poser cette question: si des reliefs en argile sont sortis des mains de Tudeous, il faut admettre que de pareils travaux pouvaient se faire dans son ordre. Vu la sévérité de la vie des chartreux, les religieux ne pouvaient se livrer qu'à des travaux prescrits ou permis par les statuts de l'ordre. En dehors des heures consacrées à la prière et à l'ascétisme, les chartreux s'adonnaient autrefois principalement à la préparation du parchemin, à la copie, à l'illustration, à la correction et à la reliure de livres. Cependant d'autres travaux n'étaient pas exclus. Il est dit

(1). — Comme les deux plans se révèlent comme l'œuvre de dilettantes et comme aucun gravure n'est indiquée, que les édifices sont indiqués très exactement et avec une parfaite connaissance des lieux, et que la signature du second suppose la connaissance des distinctions gravées à la porte d'entrée et de l'année de la mort d'Hermann de Keppel, il y a lieu de croire qu'ils sont tous deux sortis de la chartreuse de Weddeweg. Deux reproductions anciennes sont aussi conservées aux archives de la chartreuse à Dülmen. —

Dans les statuts : « quod si frater alterius artis fuerit, quod apud nos raro v. alde con-
tingit, omnes enim fratres, quos tunc exprimus, si fieri potest, scribere de cunctis, ha-
bentibus artes suas instrumenta convenientia. » (Extrait des Statuta ordinis carthusiensis
a Dno Gungone priore cartusie edita. 1570, Statuta Guigonis 28.) — Après l'invention de
l'imprimerie ces sortes d'occupations devaient changer, quoique lentement, et les
« novae artes » devaient prendre leur place. C'est pour quoi on doit, à partir du 16^e
siècle, s'être appliqué dans les chartreuses, aux ouvrages d'art dans une mesure
plus large qu'auparavant. Les ouvrages étaient bien, à leur place dans les cel-
lules silencieuses. Un autre passage nous fait voir que des ouvrages, comme
ceux de Tadoeus Vredis, ne se faisaient pas rarement dans les chartreuses : «
Curiositates, in operibus manuum, verita, nec tibi plura et varia multiples; his enim
procul rubio dissipatur animus. Prochementiori exercitio sufficit tibi laborare in horto etc.
ligna findere aut uncinis (hobel) levigare; aliud vero minus laboriosum, tibi erit vel decorare
aliquam imaginem, typo pingere vel scopulas componere aut quid simile, occupationi
aut utilitati potius inseriens quam curiositati. »⁽¹⁾

Mais nous ne trouvons nulle part une indication ou un renseignement quel-
conque sur les travaux artistiques exécutés dans la chartreuse de Weddereu.
Cela est compréhensible; c'était généralement l'usage de faire dans les couvents,
pendant les heures de loisir, de petites ouvrages d'art, et si la chartreuse de
Weddereu n'y a pas fait exception, et si de beaux reliefs ^{en argile} en sont sortis, on
s'est dit qu'il ne valait pas la peine de mentionner le fait.

Les reliefs en argile ont probablement été faits pour être donnés en cadeau
à des amis ou à des bienfaiteurs, et n'ont probablement pas été vendus au
bénéfice du couvent.

Il est difficile d'admettre que l'activité artistique de Weddereu se soit bor-
née à faire des moules en argile. La règle de l'ordre autrichien est une

(1). — Directorium novitiorum, utriusque sexus, pag. 41 et suiv. Dans le supplément de la Nova collectio statu-
torum, ord. carth. corneise 1681. L'auteur est le B. P. General B. Le Masson (1675-1703) selon la respon-
se qui m'a été faite par le B. P. Palémon Bastien. Celui-ci m'a écrit aussi : « L'usage de faire des
statues soit en argile, soit en plâtre ou en cire est cartusien. » Pour scopulæ ou entrem-
des verges des balais. —

grande variété de travail aux mains. En outre les environs de Dülmen, ont livré longtemps au commerce l'objet d'art une grande quantité d'ouvrages artistiques en bois, en verre et en fer; la plupart de ces objets ont pu sortir de l'ancien charbon-treuil. Celle-ci était en Westphalie l'un des foyers de l'art. Aujourd'hui elle ne possède plus aucun des petits ouvrages d'art qui l'ornaient jadis; aucun, n'est resté sur place. —

3. — Liste et description des reliefs de Tudosus Vredis. —

Quoique le nombre des reliefs de Tudosus qui se sont conservés soit petit quand on le compare au nombre de ceux qui sont sortis des moules de la chartreuse (voir chapitre 6) utilisés pendant de longues années, nous devons être heureux que malgré toutes les destructions que les guerres ont faites en Westphalie et malgré la fragilité de l'argile, il existe encore quatorze reliefs qui portent le nom de l'artiste et qui appartiennent à douze formes différentes. On possède en outre cinq reliefs qui ressemblent parfaitement à ceux de Tudosus, mais qui ne portent pas sa signature; l'un d'entre eux n'est connu que par un coulé en plâtre. Les reliefs sont pour la plupart en la possession de musées publics. Il n'est pas impossible que quelques autres ouvrages de Tudosus aient une existence cachée entre les mains de quelques particuliers et n'aient échappé malgré toutes les recherches que j'ai faites. En tout cas la liste que je vais donner est aussi complète que possible. Je partage les reliefs en deux groupes.

1^o Reliefs qui portent la signature de Tudosus Vredis.

2^o Reliefs qui sont de la façon de Tudosus Vredis, mais qui ne portent pas sa signature. —

Le premier groupe se subdivise en deux catégories, les reliefs avec figures en groupe et les reliefs avec une seule figure.

Pour éviter des répétitions inutiles, je dois faire observer que tous les reliefs à une seule figure ont, la grandeur variant, la même forme extérieure, savoir la forme d'un rectangle posé sur l'un de ses côtés les plus petits, tandis que le côté opposé est marqué par un demi-cercle. En outre, le fond forme toujours un rideau assujéti à un poteau; le poteau se termine là où le demi-cercle commence. Le demi-cercle dans lequel la tête est assujéti

s'élève à un semis d'étoiles à la place libre. De même le bord extérieur offre toujours les mêmes profils. Enfin ces reliefs sont d'ordinaire munis de deux trous dans le haut. Plusieurs de ces reliefs sont fixés dans de vieux cadres en bois; c'est pourquoi il n'a pas été possible de donner toujours leur mesure exacte. Les cadres ont des profils de la dernière période du gothique.

(1^e) Reliefs portant la signature de Tudosius Pradis.

Groupes:

1. - Maria, tenant l'enfant Jésus sur son sein, est assise sur le demi-globe dans une gloire décorée de rayons flamboyants; le croissant de la lune apparaît en bas, sur sa robe. Deux anges vêtus de longues robes et suspendus en l'air tiennent une couronne au dessus de sa tête. De chaque côté de Marie, à sa droite et à sa gauche, se trouve un ange semblable, tous deux portant une banderole qui porte des notes et ces mots: Ave Domina Angelorum, (celui de droite), Ave Regina celorum, (celui de gauche). Dans le bas, à droite, on voit auprès du demi-globe une caisse (seau) à fleurs d'où sortent de magnifiques roses; à gauche on voit un paysage avec une chapelle, un ermite et un cavalier qui va au moulin. L'espace libre est occupé par des nuages et de petites étoiles. Au dessus des anges qui supportent la couronne se tend un demi-arc. Tout ce tableau qui occupe le centre du relief est entouré de listels réunis à angle droit. Dans chacun des deux coins du haut on voit dans un médaillon rond entouré d'arabesques le symbole d'un évangéliste, l'aigle (à droite) et l'ange (à gauche). Tout l'image est un listel avec sept petites figures de saintes entourées d'arabesques. Ces saintes sont en commençant par la gauche: S. Catharina - S. M. Magdale - S. Cecilia - S. Anna - S. Apollonia - S. Maria Egyptiaca - S. Agnès. Le tout est encadré de trois côtés (les deux côtés longs et le côté court du haut) par un listel qui porte les hexamètres suivants qui commencent en bas à gauche: si fieri possit quod erene pulvis et unda undarū gutta rosa gēma lilia flāma aeterna celicola mix grādo sexus uterq; ventorū pēna volucm pcedū genus oīe līque cuncta foret minie d'opome fossēt que ris et queta virgo regina maria. Le cadre se termine en bas par une bande avec un médaillon au milieu et de

chaque

chaque côté les mots *momento mori* en écriture ajourée, ornée de crochets. Dans le médaillon on voit le monogramme du Christ entouré de rayons. Au dessous on lit: *Fr. J. adocus Vredes*. A gauche et à droite autour du médaillon on lit: *ad laudem, J. H. V. benedicti secretorib. nostr. ... laudate virgini marie et dignitate et ma. ... satis.* - Hauteur 67 cm., largeur 34 cm., épaisseur 8 cm. - Un exemplaire se trouve au musée de la société d'histoire et d'archéologie de Westphalie à Münster en Westphalie; il est polychrome à la façon antique. Un second exemplaire se voit au musée royal des arts industriels de Berlin (il n'est plus polychrome; voir le guide de la collection du musée des arts industriels, 1894 pag. 18). - Reproductions: Pl. 1. 5. 7. -

2. Maria. - Cette Madone est la même que celle du n. 1; elle n'en diffère que par un grand nimbe; elle est assise devant une balustrade en pierre couverte d'un tapis. En demi cercle autour, en haut, des images avec des étoiles. Les deux coins du haut sont remplis d'arabesques, et tout le reste est rempli de fleurs de toute espèce. En haut et le long des deux côtés longs court une moulure concave encadrée de deux petits quarts de rond et ornée de petites étoiles. Le bas se termine par un ruban tortillé, orné de feuillages; qui dans ses neuf contours porte ces mots: *Vidi speciosam sicut columbam circumdabant eam flores rosarum et lilia corallorum.* (*Vidi speciosam sicut columbam, circumdabant eam flores rosarum, et lilia corallorum.* voir cont. 11.). Sous ce listel au milieu, se voit la signature: *Fr. J. adocus Vredes sculpsit.* - Hauteur, 52 cm., largeur 38 cm. - Un exemplaire qui n'est plus polychrome se trouve au musée des arts industriels de Berlin; voir le guide de la collection du musée des arts industriels, 1894 pag. 18. - Reproduit, Plaque 2. -

3. Anna selbdritt (en italien, Melkator, vieux nom allemand donné au groupe représentant Anne, Jésus et Marie, dit le *triductent*), sur un siège (banco formé et à dossier) qui est supporté par une console, sont assises Anne avec une grande robe et Marie tenant au milieu d'elle l'enfant Jésus nu, debout. Au dessus du siège, au milieu, entre l'ange qui apporte la nouvelle de l'annonciation et qui est à gauche, debout, sur le poteau du siège, et la vierge qui est à gauche sur l'autre poteau, le St-Esprit plane dans les nuages sous la forme d'une colombe.

columbe et au dessus on voit Dieu le Père avec la couronne et le sceptre. L'es-
 pace libre est orné de petites étoiles. A droite et à gauche du siège ^{sont des pay-} une
 fort avec un cerf, un moulin, et un homme à cheval allant au moulin; à
 gauche, une forêt avec une petite chapelle et un ermite. En haut, sous le profil
 du bord, on voit une bande en demi-cercle avec ce distique: *Quisquis in adversis*
scam pulcraveris anā devotū precibus is bene tuteris. Sous la console on lit au
 milieu d'arabesques: *Judocus Vredis.* Le profil du bord est comme au groupe
 7; seulement la surface extérieure est ornée de petites étoiles et de roses.
 Le relief est circulaire, le diamètre est de 28,5 cm.; l'épaisseur est d'environ
 2 cm. — Un exemplaire se trouve au musée de la société d'histoire et d'archéo-
 logie de Westphalie à Münster en Westphalie; il n'est pas polychromé. Au
 dos sont deux trous percés dans l'argile encore molle, ils ne passent pas
 d'outre en outre; de plus il y a l'observation écrite à l'encre que le relief
 a été acheté en 1842 par Carracchi à Coesfeld. Voir la revue d'histoire
 et d'archéologie de Westphalie 1864 (vol. 24) pag. 395. Reproduit planche 3.

3: Anna Selbdrift, groupe de 1^{re} Anne, Jésus et Marie. Les figures de Ma-
 rie d'Anne et de l'enfant Jésus ressemblent à celles du groupe précédent,
 le reste du relief est différent. Les poteaux du siège sont tournés (torsés),
 le rideau est dessiné arbitrairement; le socle est un listel horizontal. Une ins-
 cription circulaire suit le bord des deux côtés du trône; de cette inscription
 on ne peut plus lire que le premier mot casta et le dernier pulebra. La
 signature de l'artiste Judocus Cartus. est au fond, sur la surface qui forme
 le bord. Le relief est circulaire; diamètre: environ 15 cm. — Un exemplaire
 est en possession de M. le chapelain Bördinghaus à Münster en Westphalie.
 Au dos on a imprimé à l'ode de sceaux gravés en creux le mot Zutphanie
 et deux fois l'une à côté de l'autre les armes du duc de Clèves et une fois
 les armes du comte de Mark (vignette à la fin pag. 20). on voit des restes
 d'ancienne polychromie. Gravure 2 page 16. —

4. — La Sainte Trinité. — Devant une espèce de balustrade demi-circulaire est
 assis Dieu le Père sous les traits d'un homme portant une barbe; dans ses deux
 mains il tient par les épaules le corps inanimé, brisé de Christ. Au dessus deux
 plans

plane le St-Esprit sous forme de colombe. Tous les trois ont un nimbe large. A gauche, derrière la balustrade, se trouve un ange couvert de longs vêtements avec de grandes ailes, tenant la croix; à droite se trouve un ange avec une lance et une grange. L'espace libre au-dessus de la balustrade est orné de petites étoiles, l'espace au-dessous est orné de fleurs. Au-dessous de l'image se trouve une bande ^{remplie} ornée d'arabesques de fleurs. La signature J. Docus Prædis est au-dessous du corps inanimé du Christ. Hauteur environ 33 cm., largeur environ 23 cm. — Un exemplaire est entre les mains de M. le chapelain Boddinhaus à Münster. Gravure 5 pag. 16. —

Reliefs avec une seule figure. —

5. Marie Madeleine, debout sur une base profilée qui porte la signature de J. Docus Prædis, tient dans sa main droite un livre ouvert, dans sa main gauche une salière; sur le livre et sur la salière sont des mots difficiles à déchiffrer. Sur la tête entourée de rayons elle porte une parure ronde, en forme de tortillon (semblable aux tortillons qu'on se met sur la tête pour porter des robes de lait etc.), entourée de cordes de perles croisées. Dans le nimbe on lit: Sancta Maria Magdalena, et le long du bord supérieur: dimissa sicut ei pecca multa quoniam dilexit multum, (Luc 7: 11: Remittuntur ei peccata multa quoniam dilexit multum, etc.). Au fond se trouve une bande avec des arabesques. Un exemplaire est au musée épiscopal de Münster en Westphalie, n° 26, sans polychromie. Au dos, avant la suite, on a gravé les lettres F. H. I. Reproduit planche 4.

6. — Marie Madeleine, debout sur une console. Le relief est conçu comme le précédent n° 5. Au-dessous du rideau, qui est court, apparaissent des fleurs et au sein desquelles surgit la console. Au-dessous de la console est la signature, J. Docus. — Hauteur 23 cm., largeur 12,5 cm. — Un exemplaire se voit au musée de la société d'histoire et d'archéologie de Westphalie (sans polychromie). Un second exemplaire est la propriété d'un conseiller d'Etat et rect. prof. Dr. de Kaufmann à Berlin. Gravure 4 pag. 17. —

7. — Barbara porte sur sa main droite un livre ouvert, sur sa main gauche une tour avec longue flèche; elle est debout sur une console qui porte la signature

Signature de Judocus Vredis. Sur la tête entourée de rayons elle a une parure
ronde, en forme de tortillon, entourée obliquement de cordes de perles (voir 5).
Dans le nimbe est lit: Sancta Barbara maget Kriste. Au dessous d'un rideau
court on voit des fleurs (comme au n° 6). Au fond se trouve une bande avec des
arabesques. Hauteur: 84 cm., largeur: 16,5 cm.; épaisseur: environ 0,5 cm. —
Un exemplaire est au musée épiscopal de Münster n° 19; sans polychromie.
Au dos ont été gravées avant la suite les lettres F.H.I. Reproduit planche 4.

8. — Lucia, debout sur une base profilée, marquée par la signature Judocus
Vredis, tient dans sa main gauche une palme et dans sa main droite un livre
ouvert. Derrière le cou un gloire est posé à plat. Sur la tête entourée de
rayons et entourée d'un nimbe orné de rosettes et une parure en forme de
tortillon entourée de cordes de perles croisées (comme au n° 5). — Hauteur: environ
38 cm.; largeur: 17 cm.; épaisseur: environ 0,5 cm. — Un exemplaire se trouve
au musée épiscopal de Münster, n° 25; sans polychromie; il est endomma-
gé dans le bas. Avant la suite on a gravé au dos: N^o 1603. — Reproduit
(planche 5).

9. — Dorothea, debout sur une base profilée qui porte la signature Judocus
Vredis. Elle porte dans sa main gauche une fleur, dans sa main droite un
panier à fleurs finement fait qui a la forme d'un calice muni d'un bügelchen.
Kel..... (Dorothee, sur un relief qui se voit dans la cathédrale de Lubock, porte
un panier à fleurs tout à fait semblable). La tête entourée d'un nimbe large embelli
par des rosettes est ornée d'une couronne de roses. Au bas se trouve une bande
d'arabesques. — Hauteur: 33,5 cm.; largeur: 20 cm.; épaisseur: environ 0,5 cm. —
Un exemplaire se trouve au musée épiscopal de Münster, n° 20, sans polychromie.
Au dos on a gravé avant la suite les lettres F.H.T. Reproduit planche 5. —

10. — Katharina, debout sur une console portant la signature de Judocus, a sous
ses pieds le philosophe ou le roi; sa main droite repose sur la roue, sa main
gauche sur un glaive. La tête sans nimbe porte une couronne. La surface du
bord supérieur offre les hexamètres et la signature: Virginis Xristicole Catharine.....
que sceptra spernit patris patriosque penates Tv. Vr. Cathar. Au dessous d'un rideau court
apparaissent des fleurs. Dans le bas une bande avec des arabesques (comme 7) —
Hauteur: 41 cm.; largeur: 22,3 cm. — Un exemplaire se voit au musée épiscopal de Müm.
n° 25.

ter, n° 25; il est endommagé; il porte les traces d'une vieille polychromie. Au dos est gravé le mot *sacrista*. Reproduit planche 6.

11. - Margarete, tenant un livre dans sa main droite et la croix en guise de sceptre dans sa main gauche, portant la couronne sur sa tête entourée d'un large nimbe; et debout sur le dragon; sous la patte gauche de derrière on lit la signature *Tudous Vred*. Au-dessous de ce court apparaît des fleurs (comparez 6.) 10). Dans le bas une bande avec arabesques. - Hauteur: 22,5 cm.; largeur: 13,5 cm. - Un exemplaire se trouve au musée épiscopal à Münster n° 24, polychromie ancienne. Au dos sont écrits à l'encre ces mots: *Soister Iotgese gesant des priors broders van Wdren*, Reproduit planche 6. -

(2°). - Reliefs dans la gaine de *Tudous Vred* à sa signature.

1. - *Ecce Homo*, tête en face du sacreur couronné d'épines, à cheveux longs et avec barbe; les lèvres ouvertes par la douleur laissent voir les dents; la tête est entourée d'un nimbe à quatre rayons disposé d'une façon décorative. À gauche et à droite de la tête sont ces mots: *Ecce homo, jesus nazareus rex iudee* (!). - Autour de la tête, dans une zone circulaire qui se joint à un profil semblable à celui de 5 ff. on lit l'inscription: *igredere anima mea et pacificum contemplare salomonem, tui pro amore coronatum spinis et gloria et honore spontaneum te exaltaret in celis*. (*igredere anima mea et pacificum, contemplare salomonem, tui pro amore coronatum, spinis, et gloria et honore spontaneum, te exaltaret in celis*). - Forme circulaire; diamètre: environ 33 cm. - original inconnu; coulé en plâtre au musée épiscopal de Münster. - Reproduit planche 7. -

2. - Marie s'élevant sur le croissant de la lune, tenant l'enfant Jésus contre sa poitrine, est entourée d'une gloire composée de rayons flamboyants. Autour du groupe on voit en cercle le passage de l'Apocalypse (XIII): *Mulier et amictus sole et luna sub pedibus eius et in capite eius corona stellarum XII*. Le profil du bord est semblable à celui de I. 3. - sur la surface du bord inférieur on lit *contusias*. - circulaire; diamètre: 18,3 cm.; épaisseur: environ 2 cm. - Un exemplaire est en possession de M^{re} le curé Doyen Schwieters à Freckenhorst; polychromie moderne. Reproduit planche 7. -

3. - tête de St-Jean Baptiste, à longues boucles de cheveux, avec barbe.

herald

Le relief a la forme d'un rectangle posé sur un angle. La tête est entourée d'une zone circulaire qui porte cette inscription : J. Cha. Bap. internat. milier. no. nure. ma (Je ne suis pas parvenu à fixer le sens de ces mots abrégés, dit l'auteur en note. ce n'est pourtant pas difficile : J.ohanne Baptista inter natos mulierum non nurexit major). Dans les coins sont de petites étoiles. Longueur : 16,5 cm. - Un exemplaire est en possession de M^{lle} le chapelain Meiners à Harribeck. Restes d'ancienne polychromie. Il provient de la chartreuse de Weddau. Au-dessus est le signe Gyt (ou Har?) gravé avant la suite. Reproduit dans A. Ludorff, Monumente d'architecture et d'art de Westphalie, cercle de Lüdighausen, planche 3 (pag. 12). -

4. - Le Christ en croix. - Le corps de Jésus-Christ est attaché à une croix de larges portées réunies à angle droit. Quatre anges ailés couverts de vêtements longs reçoivent dans un calice le sang des plaies des mains, du côté et des pieds. Au pied de la croix sont Marie à la droite du sauteur, et Jean à la gauche. Les deux, comme Jésus-Christ, ont un nimbe. Par terre on voit la serpente et des ossements humains. Le fond du relief, jusqu'à la hauteur des reins de Jésus, à droite et à gauche, représente un paysage. Au-dessus, l'espace libre est semé de petites étoiles. Hauteur : 40 cm. ; largeur : 28 cm. - Un exemplaire est en la possession de M^{lle} le curé Pietz à Rhine; il est bien barbouillé. Figure 5 pag. 19.

5. Agnès est debout sur une console; elle tient le glaive dans la main gauche et une palme dans la main droite, à ses pieds est un petit agneau. La console porte l'inscription : Sca Agnes. - La forme est celle des reliefs du groupe 5ff. ; hauteur : 19,5 cm. ; largeur : 10 cm. - Un exemplaire est entre les mains de M^{lle} le chanoine de la cathédrale de Cologne Schmitgen. On y voit des restes de polychromie ancienne. (Selon une communication du propriétaire ce relief est de la famille de Judoen). -

La parenté des deux groupes principaux en fait de technique et de style est si apparente, qu'il s'en peut admettre que les reliefs non signés tirent aussi leur origine de la chartreuse, bien qu'il ne soit pas certain que Judoen en est l'auteur. L'inscription de II, 2 et l'histoire de la découverte de II, 3, parlent aussi en faveur de la chartreuse. -

On pourrait, sans hésiter, attribuer au second groupe, un relief en argile d'une grande

grande beauté de dessin, et d'une exécution remarquable qui, recouvert d'une forte couche de brai, se trouve ait encore, il n'y a pas longtemps, comme image pieuse dans une barque de la mer Adriatique, près d'Ancone, si toutefois l'argile n'était pas rougeâtre. Les reliefs de Tadoeus et tous ceux du même genre sont tous, autant que je puis le savoir, faits d'argile blanchâtre. Le relief qui est une propriété particulière a 45,5 cm. de hauteur et 0,26 cm. de longueur. Il représente Marie debout sur une console et tenant l'enfant Jésus sur son bras (représenté (planche 8.)

Étonnante est la ressemblance de cette madone avec la ^{St^e} Marguerite du relief 11. qu'on compare l'attitude et l'expression des deux figures, et surtout la plèssaire presque semblable des vêtements. La similitude des deux reliefs est frappante. Comme le relief de la madone ne porte aucune désignation et comme on ne sait absolument rien sur son origine, on en est réduit à se contenter de signaler la parenté avec les œuvres de Tadoeus. Ce n'est pas une œuvre italienne. Il faut que, par une voie quelconque, des navigateurs l'aient, des bords du bas Rhin, de la Westphalie ou des Pays-Bas, transporté à Ancone.

Un relief qui est conservé à la cure de Hoch. Elten, près d'Emmerich sur le Rhin, offre aussi une grande analogie avec l'art de Tadoeus. Le relief représente l'annonciation de la ^{St^e} Vierge, il est polychromé et il doit être considéré comme une œuvre magistrale de l'époque de Tadoeus. (Reproduit dans Weerth, Les monuments artistiques de l'art des bords du Rhin, pl. I, 5; décrit *op. cit.* pag. 2; il en est fait mention dans Clamen, Monuments artistiques du cercle de Rees, pag. 78. - L'art n'aurait-il pas été cultivé dans la chartreuse de Wesel, d'où celle de Weddern est sortie, comme à Weddern, même? Les deux reliefs précités auraient-ils peut-être été faits dans la chartreuse de Wesel, ce qui expliquerait leur grande ressemblance avec les œuvres de Tadoeus!). -

La signature de Tadoeus Vredis apparaît sous les formes suivantes: Tadoeus (6), ou Tadoeus Vredis (3, 4, 5, 7, 8), ou Tadoeus Vred (11), ou Tadoeus Vred Car (9), ou Tadoeus Cartus (3^a), ou Fⁱ Tadoeus Vredis (1), ou T^v Vra Carthus (10), ou enfin, Fⁱ Tadoeus Vredis Cartus (2). -

4. - Matière et technique des reliefs. -

L'argile cuite, dont se composent les reliefs de Tadoeus qui ont été faits par moulage, présente dans la masse une couleur blanchâtre et est de dureté moyenne.

ne; elle n'offre qu'une résistance médiocre à l'acier employé pour le rayer. Les ouvrages les plus anciens se distinguent (voir chap. 6) d'ordinaire par une plus grande épaisseur; tandis qu'en eux l'argile a pris une épaisseur d'environ 2 cm, l'épaisseur des reliefs plus récents, surtout de ceux qui sont désignés au revers par les lettres F.H.J. a diminué jusqu'à environ 0,5 cm. —

L'argile est bien consistante et parfaitement maniable, ce qui permet de faire des ornements de moins de 1 mm. de hauteur. Les lignes des figures, des ornements et des lettres des reliefs n'ont rien perdu de leur netteté par suite de la usure; on ne peut pas dire avec certitude d'où vient l'argile des reliefs. La seule chose qui soit certaine, c'est que les environs de la chartreuse ne l'ont pas fournie. On ne trouve là qu'une terre à tuiles grossière. Mais on peut se demander si l'argile employée par Tuduces ne provient pas de Vreden. Vreden, qui n'est pas trop éloigné de la chartreuse, a une ancienne renommée qui lui vient de ses gisements d'argile où l'on trouve des matériaux excellents. Nünning énumérant les produits naturels de Vreden, insiste précisément sur celui-là: «*quos cum primis referas argillam, figulinam magno amolumento ad Belgas, Hispaniam, Lusitaniam, et vel ipsas Indias transmittit solitam*»⁽¹⁾; et «*argilla atque ea quotannis paratorum, utensilium, innumerabili copia floridum*»⁽²⁾. Concernant l'art de la céramique à Vreden pendant le moyen âge je n'ai pu découvrir aucun renseignement authentique ni aucun, autre, l'an contre un témoignage certain, nous apprend qu'il y a découvert de la terre à potier en 1652⁽³⁾. Vreden était, comme nous l'avons vu

(1). — Misc. des Mon. Monast., de curia II, mon. VI antique Vredense mosanorum Vredense sacrum, sous la rubrique C, comme explication des mots «*non uno gaudent naturae privilegio*»; extrait des œuvres manuscrites de Nünning sur Hans Ruhr. — Seule la première édition des Mon. Monast. a paru imprimée à Wesel en 1747. —

(2). — Ibidem, sous la lettre d. —

(3). — Voir les archives primaires du pays de Münster, Repert. Vol. III, 150 aux archives royales de Münster en Westphalie «... négociations y relatives (à la canalisation de la Berkel) avec l'abbé de Vreden, et aussi relatives à l'écamen de la terre à potier trouvée dans cette paroisse, à son exploitation, et à sa vente, 1652.» Les actes originaux sont malheureusement perdus. —

la patrie de Tüdoeus. N'est-ce pas de là qu'il a apporté à la chartreuse la connaissance de l'argile et de la manière de la travailler, et n'est-il pas demeuré fidèle aux produits du sol paternel?

La composition technique des reliefs de Tüdoeus s'est faite de la manière suivante: on a commencé par faire ^{une ébauche} un modèle, ni en bois ni en pierre, mais en argile, comme le démontre la configuration des lignes tracées sur les reliefs. Ce modèle (ébauche) a servi à la confection du moule qui a été cuit ensuite; ce moule était très dur et résistant⁽¹⁾, de sorte qu'on pouvait en tirer un grand nombre de pièces en argile. - Pour l'opération de modelage, l'artiste n'avait besoin, en fait d'instruments, que de baguettes et d'aiguilles. A l'aide de ces seuls instruments on peut tracer les lignes et les ornements les plus fins et les moins bosselés. Cependant le travail est non seulement facilité, mais on obtient une plus grande netteté et plus de finesse quand, pour des ornements qui se répètent, on emploie des creux en métal ou des planches gravées par des corrosifs ou au burin. Que Tüdoeus ait employé des instruments semblables, on le voit à la grande régularité des petites étoiles, des rosettes et de certaines arabesques, aux beaux galons des vêtements, au modèle des rideaux (tapis) en brocart et aux profils qui forment le bord de ses reliefs. Peut-être aussi certains petits détails ont-ils été ajoutés après coup au moule avant la cuite.

La confection d'un nouveau modèle a pu lui être facilitée en certains cas par l'emploi des figures d'un relief déjà existant. C'est ainsi que les reliefs I, 1 et I, 2. de la madone sont conformes à ceux du groupe (Hebbditt, I et us, Marie Anne) I, 3 et I, 3^a. - Les reliefs de Tüdoeus sont en général bien faits; à peine trouve-t-on de légères altérations ou déformations. La cuite réussie d'un des grands reliefs, comme par exemple I, 1 ou I, 2, doit être, pour l'époque, considérée comme un succès remarquable de la technique. La cuite se faisait-elle à la chartreuse même? La chartreuse possédait une tuilerie et il est possible qu'on y ait disposé des fours servant à la cuite des reliefs. Il est aussi possible que les reliefs peignés et séchés aient été envoyés à Trüding ou à Stadlhorn pour

(1). - Quelques exemplaires de semblables moules en argile cuits provenant de la chartreuse de Wädens sont conservés, bien qu'ils ne soient pas du temps de Tüdoeus Trüding; voir chap. 6.

yché. cuit (Stadtholm et situé dans le voisinage de Vredes; autrefois on s'y livrait également à l'industrie de la céramique). —

Certains reliefs ont été peints anciennement. Les couleurs employées sont le rouge, le vert, le blanc, le noir et l'or. Quoique la polychromie ne soit pas dépourvue de goût, et relève l'expression extérieure du relief et la rend plus vivante, il faut avouer que la clarté et la netteté des lignes en souffre parfois. Il est possible que cet inconvénient se fût fait moins sentir autrefois qu'aujourd'hui où la couleur n'est plus toujours adhérente à l'argile, s'est gonflée et est facilitée.

5. — Style et caractère artistique des reliefs. —

Si les reliefs de Tidous Vredis annoncent incontestablement de l'originalité artistique, on doit néanmoins se demander s'il s'est attaché à un autre artiste et s'il a eu et utilisé des modèles ou des dessins. Comme il est probable qu'il n'a jamais été dans le monde et qu'il n'a sans doute jamais vu autre chose que ce que Vredes, son lieu d'origine, les villes de Coesfeld et de Dülmen, et sa chartreuse isolée pouvaient mettre sous ses yeux, on doit supposer qu'il n'a vu que des gravures sur cuivre et sur bois. Le commerce s'en faisait alors sur une vaste échelle et la chartreuse devait en posséder une assez grande quantité. — L'examen des anciennes gravures sur cuivre ou sur bois conservées au cabinet de Berlin n'a fourni aucune preuve permettant de croire que Tidous Vredis ait copié ou imité des gravures. On n'a trouvé aucune gravure sur cuivre ou sur bois qui offre quelque ressemblance directe avec un de ses reliefs.

Pour exécuter ses ouvrages, il s'y prit comme les autres artistes de moyen-âge. Il a trouvé des types artistiques déjà créés et fixés, connus de chacun, comme la Vierge avec l'enfant dans les attitudes les plus diverses, la mère Anne représentée avec Jésus et Marie en groupe, les différentes saintes, les anges portant la couronne etc...; il s'est arrêté à ces types, mais il les a traités avec un sens artistique individuel qui se manifeste dans les finesses de la composition, dans l'expression du visage, dans la conformation des corps, dans l'agencement du vêtement et dans les beaux motifs de décoration. On peut s'étonner peut-être en voyant le relief n° 4 représenter la 1^{re} Trinité sous une forme qui n'est pas commune et qui, dans sa composition, rappelle la fameuse gravure sur bois de Dürer de l'an 1511. Toutefois Dürer ne paraît pas avoir inventé

inventé ce type ; une gravure du maître de laz, 1466 (Passavant II, pag. 17 n° 17) offre déjà la même composition, de moins dans ses traits essentiels, quoique l'exécution en soit grossière. Cette composition, sentie plus artistiquement, nous apparaît dans un tableau de la galerie de peinture des musées royaux de Berlin (1806, Maître d'Autriche vers 1480-1500). Elle existait donc avant Diere. Il n'est donc pas nécessaire d'admettre que Tudocus Predis ait eu connaissance de la gravure de Diere.

Le paysage qui orne et complète les reliefs I, 1 et I, 3, avec la petite chapelle, l'ermite et le domestique du menuisier, pourrait être une imitation de gravures plus anciennes, peut-être d'images de St-Christophe, sur lesquelles ce paysage ne fait d'ordinaire pas défaut au 15^e siècle.

Le motif des images à une seule figure I, 5 et suiv. a été fourni évidemment par des figures de saints semblables à celles qu'on voit dans l'intérieur d'églises gothiques, tranchées sur un fond peint de diverses couleurs. —

Quant aux fleurs que Tudocus emploie si volontiers pour orner la petite place de l'image et tout le reste propre à les recevoir, leur ressemblance avec les fleurs peintes employées dans les miniatures de la dernière période du gothique est frappante. Les listels ornés de fleurs de Tudocus auraient fait peints dans un livre manuscrit, aussi bon effet que les reliefs sur ses images en argile. Fleurs et feuilles sont reproduites d'une manière si naturelle qu'il est possible de distinguer les plantes, comme le lys, la fraise, la rose, l'oeillet et l'ancolie. Cette ornementation, composée de fleurs si nettes et si délicates s'explique surtout si, conformément aux statuts de l'ordre, Tudocus était, ce qui est très probable, expert dans l'enluminement comme dans la copie des livres.

La reproduction fine des diverses plantes nous le fait voir aussi comme un ami des fleurs qui contemplant les plantes de son jardin avec un sens développé des formes de la nature. En général, les chartreux cultivaient les fleurs avec prédil-

Tudocus Predis, qui fit ses vœux entre 1487 et 1507, mourut en 1540, et si l'on songe qu'à partir de 1531 sa charge de prieur dut imposer ^{mettre un peu} des limites à ses autres occupations, on est amené à placer entre 1500 et 1550 la période principale de son œuvre artistique. C'est l'époque où l'art du moyen-âge arrive à son

à son déclin pour céder peu à peu la place à la renaissance triomphante. Tüdokus
Vredis n'a plus subi l'influence des Dieux nouvelles; c'était un artiste du moyen-
âge et il le resta. La tendance conservatrice de l'art Westphalien, et l'isolement
de la chartreuse expliquent suffisamment comment il se fait que ses œuvres
ont pu se soustraire aux formes artistiques de la renaissance.

Les figures de ses reliefs - ce sont, à peu d'exceptions près, que des figures féminines,
ont dans leur attitude et leur expression un caractère purement gothique. Les têtes
ont une rondeur élégante; les yeux sont grands avec paupières supérieures pres-
que fermées et avec des sourcils tendres et proéminents au dessus desquels s'élève
un front libre très haut; les épaules s'inclinent doucement et ne sont pas larges,
le corps inférieur est long et svelte. Les figures rebout ont cette inclinaison con-
ventionnelle que l'art gothique avait l'habitude de donner aux corps humains pour
lui faire prendre l'expression de la complaisance. Le costume est dans le goût
de l'époque; il se compose d'un vêtement inférieur décolleté qui s'applique au
corps au moyen d'une ceinture haut placée, qui recouvre complètement les pieds
et a de longues manches, et d'un manteau large à plis nombreux qui se pose libre-
ment sur les épaules ou qui est retenu par une agrafe sur la poitrine. Sur
le relief I, 3 la Mère Anne porte le vêtement des vieilles femmes et un mouchoir
de tête. Les bords des vêtements sont ornés de riches galons. La plissure est natu-
relle et d'une grande élégance et liberté.

Il est naturel dans l'emploi de l'arabesque nous le fait voir aussi comme un
artiste encore complètement épris de l'art gothique. La renaissance rompit net,
dans l'ornementation, avec l'imitation fidèle des formes végétales, imitation dont
les artistes du 15^e siècle s'étaient servis avec un si grand succès.

Pour modeler le corps nu, comme c'est le cas pour l'infant dans des reliefs I, 1, 2,
3, et pour le corps du Sauveur (Relief I. 4) Tüdokus avait les connaissances suffi-
santes pour son temps. Il est de fait qu'il avait le sens des formes et des proportions du
corps.

Il connaissait à fond la technique des reliefs, les images en argile qui s'élèvent
jusqu'à une hauteur d'environ 5 cm., font une bonne impression plastique. La
perspective est toujours bien rendue. Il faut louer aussi le soin consciencieux et la pa-
tience avec lesquels tout est fait proprement jusque dans les plus petits détails. Les

les reliefs de Tudosus rappellent les ouvrages finement bosselés et cirés de l'orfèvre. Pour faire les inscriptions de ses reliefs il a employé le plus souvent des lettres romaines majuscules; il s'est servi rarement de l'écriture gothique. Sa signature est toujours en lettres romaines (voir pag. 60). —

Ce qui caractérise essentiellement ses reliefs, ce sont les petites étoiles qui sont en grand nombre, surtout au-dessus des figures. Les petites étoiles et les fleurs comme ornement sont une espèce de fantaisie de Tudosus.

Depuis l'époque où les villes des Pays-Bas devinrent prospères, l'art de Westphalie subit l'influence de ces pays, influence que le commerce et les relations journalières contribuèrent à consolider. La contrée qui eut le plus cette influence à sentir, c'est le pays de Münster dont les habitants avaient, par leur langue et par leur manière de vivre, tant de ressemblance avec les Néerlandais. Les œuvres de Tudosus portent aussi la trace de ces relations. — (Concernant les relations de l'art Westphalien avec les Pays-Bas, voir Nordhoff, Annales de Bonn, 1895, pag. 313). —

Son activité s'est-elle portée sur d'autres domaines de l'art, et jusqu'à quel point, c'est ce que nous ne savons pas. Il est probable qu'il s'est borné à la plastique de l'argile. Mais ce qui, de ses œuvres, s'est conservé, nous suffit pour le mettre au nombre des premiers artistes de la Westphalie et pour lui assigner une place honorable parmi les maîtres du 16^e siècle. Ce fut un artiste de talents peu ordinaires, qui se distingua par son habileté dans l'art de configurer, par son goût et par ses aptitudes techniques. S'il a donné à ses reliefs, qui sont un travail fait pendant des heures de récréation monacale, un but plus élevé, et si en y apposant son nom, il s'est conquis la réputation d'un artiste, c'était son droit. Nous lui devons à cet égard une reconnaissance spéciale; car, sans sa signature, nous ne serions jamais parvenus à découvrir l'origine de ces aimables créations. Comme artiste, Tudosus ne s'est pas émanché des formes et des idées du moyen-âge, bien que les quarante dernières années de sa vie appartenant à une ère nouvelle de vie artistique et intellectuelle.

6. — Culture des arts à la chartreuse après la mort de Tudosus.
Il est prouvé qu'après la mort de Tudosus, l'art de la céramique n'a pas cessé d'être

en honneur à la chartreuse de Wädereu. Tudocus a eu des successeurs, quand même nous ne connaissons pas exactement leurs noms. Les formes de Tudocus Prædis continuent à être employées; c'est ce qu'attestent indubitablement les inscriptions gravées au revers des reliefs avant leur suite. C'est ainsi que le n° I, 8. offre au revers le signe MH 1603, inscription qui fixe à l'année 1603 la confection de ce relief. Plus ieues pièces (I, 5, 7, 9) portent les lettres F. H. J. en caractères majuscules, dont la forme indique l'époque de Tudocus Prædis⁽¹⁾. Les échantillons les plus récents se distinguent, comme nous l'avons fait observer déjà pag. 21, par une couche d'argile qui n'a plus qu'environ 0,5 cm. d'épaisseur. Or si les formes de Tudocus Prædis ont été, c'est démontré, employées à la chartreuse jusqu'au 17^e siècle, il faut admettre que de nouveaux reliefs y ont aussi pris naissance.

Dans le pays de Münster, et là seulement, on trouve fréquemment un relief en argile sur lequel est représentée la Mère de Dieu qui nourrit l'Infant Jésus. L'image est d'une grande beauté et d'une exécution technique excellente. Un cadre orné de coquillages, également en argile, qui fait corps avec l'image, l'entoure; quant au style, ce relief appartient au 17^e siècle. La hauteur, y compris le cadre, est de 44 cm. et de 30 cm. sans le cadre; la largeur est de 56 ou 22 cm. — Un autre petit relief, dont le haut se termine en demi-cercle, porte une figure de la madone parfaitement ressemblante à celle du plus grand; cependant ce relief n'a pas de cadre et se distingue de l'autre en ce que de petites têtes d'anges planent dans les nuages au-dessus de la madone. La madone ressemble parfaitement à une peinture sur verre du musée de la ville de Magdebourg (reproduit dans le journal des arts industriels, 1894, pag. 181). — Il est difficile d'assigner à ces reliefs un lieu d'origine autre que la chartreuse⁽²⁾.

(1). — Peut-être les lettres F. H. J. désignent-elles Frater Henricus Isfording de Münster dont le nécrologe dit en date du 29 Avril: Dominus Henricus Isfording, professor et senior, alias cognominatus hujus domus, obiit colonice in loco exiliu sui Ao 1637. —

(2). — Je connais trois exemplaires du premier relief qui appartiennent l'un à M^e le conseiller d'Etat un al Zuhorn à Warendorf (ancienne polychromie), l'autre à la société d'histoire et d'archéologie de Westphalie, le troisième à la famille Hertel à Münster (ancienne polychromie); et deux exemplaires de second qui sont entre les mains de M. le conseiller secret Ohm à Münster et du négociant.

Il est en outre possible de prouver que deux bustes excellents en argile représentant la Mère de Dieu et St. Jozas furent moulés à la chartreuse. Les moules en bois dont on s'est servi ont été retrouvés dernièrement à la chartreuse même malheureusement endommagés. Le buste de la Ste Vierge qui était polychrome et dont les formes sont bien conservées, est la propriété de M^r le conseiller du tribunal Zuhorn à Warendorf (voir Nordhoff, Monuments du cercle de Warendorf pag. 39). Il a 0,22 cm. de hauteur, 0,20 cm. de largeur et dans le bas 0,09 cm. de profondeur. Au revers sont gravées les lettres P.P. — ce buste est bien du dernier siècle. (1). A côté des moules des deux bustes se trouve aussi le moule d'une tête de mort qui porte l'inscription mixante gravée avant la cuite: F. Josephus Schitte. celui-ci fut l'avant-dernier prieur de Wedderau (1779-1787). —

C'est ainsi que l'art de la sculpture ou du moulage fut exercé à la chartreuse de Wedderau depuis son origine jusqu'à sa fin. Jusqu'ici, à part les ouvrages de J. Ad. et ceux qui ont la même façon, il n'a été possible d'assigner avec certitude ou avec une grande probabilité qu'un petit nombre d'objets précis à la chartreuse comme lieu d'origine. Peut-être des recherches ultérieures pourront-elles faire entrer quelques autres objets dans cette catégorie. —

La chartreuse n'était pas le seul lieu de la Westphalie où l'on fabriquait des objets plastiques en argile. nous trouvons, quoique peu fréquemment, des objets en argile et du négociant Brüning à Münster. La famille Zuhorn, sait par tradition que ce relief en argile et d'autres objets d'art lui ont été donnés par un religieux membre de la famille. Le frère de l'aïeul de M^r Zuhorn, Jean Gottfried Zuhorn, a fait profession à la chartreuse de Wedderau sous le nom de Lambert et y est mort religieux en 1736. Cette communication que je dois à la complaisance de M^r Zuhorn donne à l'affirmation que j'ai émise plus haut une nouvelle probabilité. Ce qui m'a aussi beaucoup intéressé, c'est d'apprendre de lui que toutes sortes d'idées superstitieuses se rattachent à ces images en argile. La sienne doit avoir pour effet de mettre à l'abri de tout souci ou fait de mort. Le relief de Warendorf a été décrit par Nordhoff, Monuments du cercle de Warendorf, pag. 39. — (1). — Le marchand d'objets antiques gothiques à Münster a fait l'acquisition de ces trois moules et les a cédés à la société provinciale des sciences et des arts de Münster pour le musée provincial. —

images en argile formées d'une autre matière et d'une valeur artistique moindre que ceux qui proviennent de Weddren⁽¹⁾; On rencontre aussi quelques figures complètes en argile. (2).—

Je crois devoir mentionner encore ici deux reliefs en argile qu'on a découverts dernièrement chez un paysan dans le cercle de Borken en Westphalie. Ce sont deux magnifiques tablettes dont l'une porte St-Martin à cheval qui donne au mendiant la moitié de son manteau, tandis que l'autre représente le chevalier St-Georges qui arrive au grand galop et plonge sa lance dans la gueule du dragon. Dans les deux le fond représente de pittoresques maisons de ville; les saints portent le costume des guerriers romains. Les reliefs sont des œuvres de la renaissance, belles de conception et d'exécution. On peut bien admettre qu'ils sont sortis d'un atelier westphalien.

Les constatations concernant les œuvres artistiques de la chartreuse fournissent leur contribution à l'histoire de la céramique westphalienne qui est encore peu connue dans ses détails. D'anciennes poteries existent ou ont existé à Vreden, Stadthoer, Ochtrup et Lünen, mais elles ne paraissent avoir livré que de la vaisselle ordinaire. La grande masse de tessons de vaisselle étrangère, de vaisselle de Siegbourg surtout, qui ont été trouvés à Münster lorsqu'on a nettoyé et garni de murs le lit de l'AA, prouve que l'importation était considérable et que les fabriques de poteries du pays étaient loin de suffire. La plus grande partie des creches qu'on employait jadis à la campagne étaient aussi importées; c'était souvent du grès de Frechen, nous ne savons si l'on fabriquait de la faïence en Westphalie. Des vases en grès blanc-gris de qualité plus qu'ordinaire, de forme convenable, avec ornements incisés ou bosselés, peints en bleu ou en brun, sont attribués à un maître potier Gert (Gerard) Rensing de Warendorf; ces vases sont du 18^e siècle. (3).—

(1).— Tel est un relief conservé au musée de la société d'histoire et d'archéologie de Westphalie à Münster. Il est d'argile rouge et porte l'inscription Bentlage.—

(2).— Ce sont deux belles figures de saints qui proviennent de l'église de Lünen; ils ont des restes d'ancienne polychromie, et ont été modelés et non coulés; ils sont de vers 1600. Je connais également une madone debout. — (3).— Nordhoff, Monuments du cercle de Warendorf.

Lorsque, dans la seconde moitié du 18^e siècle, le grès anglais fut importé en grande quantité en Allemagne, des fabriques d'objets en grès s'établirent bientôt en divers endroits et firent concurrence à l'importation anglaise. C'est ainsi qu'il s'en établit une à Elgte, petite ville des environs de Münster en Westphalie. Cette fabrique réussit surtout dans la production du grès noir. En 1805 elle livrait pour plus de 10000 thalers de produits divers. Elle subsista jusque vers 1840. — (1). —

Warendorf, pag. 39. — Il est du reste douteux qu'il faille considérer comme initiales de Gart (G'ard) Hensing les grandes lettres G. H. qu'on voit sur le devant des vases et qui sont souvent surmontées d'une couronne; qu'un potier ait ainsi imposé sa marque, ce serait un fait sans exemple.

(1). — Sur la fabrique de Elgte, je dois des renseignements à M^r le Dr Meskamp à Dorsten. —

Supplément. —

Les quatre documents suivants que nous reproduisons et qui sont importants pour l'histoire de la chartreuse de Medderey, n'ont, à part le premier, jamais été publiés. Les listes des professe, hospitantes, conversi, donateurs qui suivent ont été, en majeure partie, empruntées aux collectanea de Nünning. J'y ai ajouté les dates en me servant de nécrologe et des actes des chapitres généraux. Mais comme les collectanea de Nünning et le nécrologe ne vont que jusque vers 1730, j'ai dû donner le nom des religieuses entrées à la chartreuse de 1730 à 1808 soit d'après les actes des chapitres généraux, dans lesquels les noms allemands ne sont pas toujours

toujours écrits correctement, soit d'après les almanachs des adresses du chapitre de Münster.

† désigne les actes de décès du nécrologe de la chartreuse de Wedderyn, G.C.F les dates de décès empruntées aux listes de décès des chapitres généraux. Le R. P. Sal. Bastin, à l'amabilité duquel je dois les extraits des actes des chapitres généraux, ne possédait pas les actes des années 1490, 1494, 1496-1499 inégalement. Quant aux dates de décès tirées des actes des chapitres généraux, nous devons renouveler l'observation faite déjà pag. 3; la date donnée n'est exacte que dans les cas où le chartreux était mort entre le 1^{er} janvier et le temps de Pâques et où la notification du décès avait été faite à temps au chapitre. Dans beaucoup de cas, la mort a eu lieu un an ou même deux ans avant la date mentionnée dans les listes des chapitres généraux.

La liste des pieux est faite d'après les collectanea de Minning qui renferment une courte chronique sur chacun d'eux, d'après les extraits des actes des chapitres généraux et d'après le nécrologe de la chartreuse de Wedderyn. En tout état de cause nous avons donné la préférence aux dates indiquées par le nécrologe.

(Les quatre documents reproduits, dont trois en patois Westphalien, ^{de la paroisse} que l'abbé Fischer n'a pu traduire suffisamment, sont: —)

I. — L'acte de fondation de la chartreuse de Wedderyn, du 31 Août 1476.

II. — L'acte pour lequel l'évêque de Münster, Henri de Schwarzenbourg, confirme la fondation du couvent de Wedderyn en date du 7 dec. 1476. (ex latins).

III. — L'attestation (peut-être enregistrement) de la fondation par le gograve de Dülmen, en date du 18 février 1477. —

IV. — Gert (Gocart) de Keppel est mis au douaire du couvent, 29 juillet 1477.

(Les listes de pieux sont en latin, les voici sur le volume. ^{vers} À la fin de la liste des pieux de Wedderyn, page 39, il y a un alinéa allemand qui dit:)

« Les listes de décès des chapitres généraux de 1759 à 1789 et les almanachs des adresses du chapitre de Münster de 1796 à 1800 nomment les habitants suivants de la chartreuse: » —

Les initiales de la monographie de M^e Wormstall ont été tirées
d'un manuscrit de la chartreuse de Weddren, intitulé: Liber orationum;
ce manuscrit est aujourd'hui la propriété de M^e le curé Pietz à Rheine.

Gravures:

Les textes qui accompagnent les gravures sont les suivants:

1. page 10: Gravure 1: Morceau du carvet des stalles du chœur. —
 2. pag. 13: — Sceau du couvent de Weddren. —
 3. pag. 20. — Le relief I, 3^e vu de derrière. —
 4. pag. 22. — Fragment de la bande du bas du relief I, 1. —
 5. — pag. 25. — Fragment de la bande du bas du relief I, 1. —
 6. Planche I. — Madone (société d'archéologie, Münster et musée des
arts industriels, Berlin). —
 7. — Planche 2. — Madone (musée des arts industriels, Berlin). —
 8. — Planche 3. — 1. Cécile, groupe de Jésus, Anne, Marie et Apollonie,
(détail du relief de la Madone, société d'archéologie, Müns-
ter). — 2. Groupe de Jésus, Marie, Anne (société d'arché-
-logie, Münster). —
 9. — Planche 4. — Madeleine (musée épiscopal, Münster) — Barbe (mus.
-ée épiscopal, Münster). —
 10. — Planche 5. — Lucie (musée épiscopal, Münster). — Dorothee, (musée
épiscopal, Münster). —
 11. — Planche 6. — Catherine (musée épiscopal, Münster) — Marguerite (mus. ép. Münster)
 12. — Planche 7. — 1. Vierge de Jésus (musée épiscopal). — 2. Madone (Schwisters). —
3 et 4. — Anges (détails du relief de la Madone, société d'ar-
-chéologie, Münster). —
 13. — Planche 8. — Madone (société d'archéologie, Münster). — Madone (pro-
-priété particulière, Berlin). —
-

(L'abbé Tucker a ajouté la liste des évêques de Münster et des indications
de voyages par Münster et la Westphalie, que voici : —)

Liste des évêques de Münster. —

- 43^e évêque. — Henri 3, comte de Schwarzbourg (1466-1496). Fondation de
la chartreuse en 1676. —
- 44^e (1497-1508). — Conrad, comte de Ribberg. —
- 45^e. — (1508-1522). — Erich, duc de Saxe-Lauenbourg. —
- 46^e. — (1522-1532). — Frédéric 3, comte de Wied. Les anabaptistes triomphent.
- 47^e. — (1532-1553). — François, comte de Waldeck. Il passe au luthéranisme et
vit dans le concubinage. —
- 48^e. — (1553-1557). — Guillaume de Ketteler. Il fut plus protestant que catholique.
- 49^e (1557-1566). — Bernard de Rassefeld, prélat d'une grande faiblesse quoique
^(bon)
- 50^e. — (1566-1574). — Jean 3, comte de Hoya, évêque selon le vœu de Dieu.
- 51^e. — (1574-1585). — Jean Guillaume, duc de Clèves.
- 52^e. — (1585-1612). — Ernest, duc de Bavière. Triomphe définitif du catholicisme.
- 53^e. — (1612-1650). — Ferdinand, duc de Bavière. —
- 54^e. — (1650-1678). — Christophe Bernard de Galen.
- 55^e. — (1678-1683). — Ferdinand 8, de Fürstenberg, en même temps évêque de Pader-
^(born)
- 56^e. — (1683-1688). — Maximilien Henri, duc de Bavière, en même temps arche-
vêque de Cologne et évêque de Liège et d'Hildesheim.
- 57^e. — (1688-1706). — Frédéric Christian de Plettenberg. —
- 58^e. — (1708-1718). — François Arnold Wolf de Metternich, en même temps évêque
^(de Paderborn)
- 59^e. — (1719-1761). — Clément Auguste, duc de Bavière, en même temps arche-
vêque de Cologne, évêque de Paderborn, Hildesheim, et Osnabrück.
- 60^e. — (1761-1784). — Maximilien Frédéric, comte de Königseck-Rothenfels, en
même temps archevêque de Cologne. —
- 61^e. — (1784-1801). — Maximilien François, archiduc d'Autriche, en même temps
archevêque de Cologne. —

Le siège épiscopal vacant jusqu'en 1821. —

Ouvrages sur l'histoire de Münster et de la Westphalie.

1^o Regesta historice Westphaliæ. ouvrage publié par H. A. Erhard, Münster 1847-1851, I et II., continué sous le titre: « Westfälisches Urkundenbuch (Recueil de documents de la Westphalie) par R. Wilman¹⁸⁷¹⁻⁸⁸, F. Friedländer, E. A. Hayden, 1861, 1871, 1877, et une espèce de supplément: Die Geschichtsquellen des Bisthums Münster (les sources historiques du diocèse de Münster) publié par ses amis de l'histoire nationale, Münster 1851-1881, I-IV. —

2^o Kindlinger, Münsterische Beiträge (documents historiques de Münster) 3 vol. Münster 1793. et Geschichte der ältern Grafen (histoire des anciens comtes) (2 volumes).

3^o Niefert — Beiträge zu einem münsterischen Urkundenbuche (Actes pour servir à une collection de documents historiques de l'évêché de Münster). — I, III, Münster, 1823. —

4^o. — Niefert — Münsterische Urkunden-Sammlung (collection de documents historiques de l'évêché de Münster), 7 vol, Coesfeld, 1826-1837. —

5^o — Tibur — Gründungsgeschichte der Klöster, pfarrkirchen etc. im Bisthum Münster. (Histoire de la fondation, des chapitres, églises paroissiales etc. du diocèse de Münster). — I vol. Münster, 1885. — (Hetenus publié Jöcher). —

Rome 6 Juin 1901 p. Pal. B. —

2.

1867-

of the
Middleton
771,

Minn-

histor-

story

notes/
columns.

our

T. 431,

ments

tham,

to case

—

—

Sources de l'histoire de la chartreuse de Weddaren près
Dülmen, d'après l'ouvrage «Tudo aus Medis», de M. Albert Wormstall. —

1. page 2, note 6, il dit que la plus grande partie des archives de la chartreuse sont conservées à Dülmen, dans les archives de la famille ducale de Coey. —
2. Le nécrologe de la chartreuse est aux mêmes arch. de Dülmen, Msc. I.
3. Une petite partie des archives de la chartreuse se trouve aux archives royales de Munster, note 6 page 2. —
4. Dans les archives de la famille Merfeld il y a : Paquet 15, au ce titre : « Documents de la chartreuse de Weddaren. » note 5 de la page 2. —
5. Dans les œuvres manuscrites de Nunning, qui sont la propriété de M^{re} le capitaine de cavalerie Egbert van zur Mülles, sans la maison, Ruler près d'Albachten, dans le cercle de Munster, il y a un paquet contenant diverses pièces relatives à l'histoire de la chartreuse : histoire de la fondation, liste des prieurs, des frères, des convers et des postulants, dessins, copies d'actes etc. — voir page 3 note 1
6. Les actes concernant la fondation de Burkhard Hevide (6 cellules) et le procès qui s'ensuivit se trouvent aux arch. de Munster, XIII, 456, et dans la bibliographie de la société des antiquaires de Münster M. 381 — page 8 note 2. —
7. Pour le pillage par les Hollandais en 1539 et suites, et la fuite des religieux à Munster sous le pape Nicolas Messenich (1619-1633) voir arch. de Munster Msc. VI, 46. (dans Msc. 22.20 pour l'acte de la fondation et les archives du pays de Munster 230. — à la ch^{se} ainsi que de l'abbaye de Marfeldt.

Auteurs qui parlent de la fondation et des premières années de la chartreuse.

Schaeten — Annales Paderbornenses XVIII pag. 518, p. 516 mort de l'abbé de la fondation (519 la fondatrice.)

Stangefol. — Ann. Circ. Westf. III. page 526.

Hobbeling — Besch. des Stifts Munster (Dortmund 1724) (Description de l'évêché de Münster) pag. 15 et 3^e supplément pag. 335, parle de la mort de l'abbé ou fondateur et de la chartreuse. —

Der geschichtequellen des Bistums Münster (Les sources historiques de l'évêché de Münster) vol. 1 chronique Münster au moyen âge citée par Ficker, page 183. —

vol 3 — chronique de Münster de Reichell citée par Ficker, pag. 321. —
et p. 109, 114 villages